

**Projet d'évolution de
l'organisation de la
Direction de
l'Information de
France Télévisions
« Info 2015 »**

**Dossier d'information-
consultation**

Juin 2016

Le document présent emploie indifféremment le présent, le futur ou le conditionnel.

1 *L'emploi de ces temps n'affecte pas la nature de projet de celui-ci.*

Projet Info 2015

1.	Rappel du projet Info 2015.....	5
2.	Projet d'organisation en phase 2.....	8
2.1.	L'organisation proposée pour le service Politique	8
2.2.	L'organisation proposée pour le Secrétariat Général	11
2.3.	L'organisation proposée pour les assistants des services Economie et Social et Politique 16	
2.4.	L'organisation proposée pour l'Infographie, la PPI et la Médiathèque.....	19
2.4.1.	L'organisation proposée pour l'infographie / PPI	19
2.4.2.	L'organisation proposée pour la Médiathèque	32
2.5.	L'organisation proposée pour la 5 ^{ème} Direction Adjointe Opérationnelle.....	42
2.6.	Le tableau de passage des effectifs (organisation actuelle à organisation cible)	46
3.	Le projet immobilier de la Phase 2	47
3.1.	Présentation des mouvements et des principes retenus.....	47
3.2.	Le service Politique.....	47
3.3.	Les Assistants des services Economie et Social et Politique	48
3.4.	Les Documentalistes affectés aux services Economie et Social et Politique.....	49
3.5.	Les Documentalistes affectés à la Documentation Presse.....	49
3.6.	Les Voyages Officiels	50
3.7.	Les éditions.....	50
3.7.1.	Le 19/20 et le 12/13	50
3.7.2.	Le Grand Soir 3	51
3.7.3.	Le soir 3 week-end.....	51
3.7.4.	Le 12/13 - 19/20 week-end	51
3.8.	Les départs en reportages	52
3.9.	Les mouvements temporaires accompagnant les emménagements	53
3.10.	Les modalités pratiques du déménagement.....	53
3.10.1.	Les acteurs du projet	53
3.10.2.	Le déroulement du projet	54
3.11.	Accompagnement des managers et des collaborateurs	55
4.	Les conséquences du projet pour les collaborateurs concernés.....	55
4.1.	Objectifs du projet Info 2015 vis-à-vis des collaborateurs de l'Information Nationale de France Télévisions.....	55
4.2.	Méthodologie employée sur l'évaluation des conséquences du projet pour les collaborateurs.....	56
4.3.	Les conséquences du projet pour les collaborateurs concernés en phase 2	56

Le document présent emploie indifféremment le présent, le futur ou le conditionnel.

4.3.1.	Conséquences de l'organisation proposée pour les collaborateurs du service Politique	57
4.3.2.	Conséquences de l'organisation proposée pour les collaborateurs du Secrétariat Général	59
4.3.3.	Conséquences de l'organisation proposée pour les assistants des services Economie et Social et Politique	62
4.3.4.	Conséquences de l'organisation proposée pour les collaborateurs de l'Infographie/PPI	63
4.3.5.	Conséquences de l'organisation proposée pour les collaborateurs de la Médiathèque	65
4.3.6.	Conséquences de l'organisation proposée pour les collaborateurs des Voyages Officiels	68
4.3.7.	Conséquences de l'organisation proposée pour les collaborateurs des éditions.....	69
4.3.8.	Conséquences de l'organisation proposée pour le 5ème DAO.....	69
4.3.9.	Conséquences de l'organisation proposée pour les collaborateurs des moyens de départ en reportage	69
5.	Le plan d'accompagnement dans la mise en œuvre d'Info 2015.....	70
5.1.	Le plan d'accompagnement général	70
5.1.1.	Rappel des besoins identifiés	70
5.1.2.	Rappel des populations identifiées avec des objectifs d'accompagnement propres ...	72
5.1.3.	Rappel des acteurs de l'accompagnement.....	72
5.2.	Le plan d'accompagnement des managers et des collaborateurs concernés en phase 2	74
5.2.1.	Le plan d'accompagnement des managers Phase 2.....	74
5.2.2.	Le plan d'accompagnement des collaborateurs Phase 2	76
6.	Le calendrier prévisionnel d'Info 2015	78
7.	Annexes	79
7.1.	Tableau de passage immobilier proposé en Phase 2	79
7.2.	Les plans immobiliers	80
7.2.1.	Macro zoning existant au troisième étage	80
7.2.2.	acro zoning proposé pour le troisième étage	81
7.2.3.	Macro zoning existant au quatrième étage	82
7.2.4.	Macro zoning proposé pour le quatrième étage.....	83
7.2.5.	Implantation proposée du service Politique, des assistants des services Economie et Social et Politique, et des documentalistes affectés aux services Economie et Social et Politique	84

7.2.6.	Implantation proposée de deux des six assistants des services Economie et Social et Politique.	85
7.2.7.	Implantation proposée des voyages officiels	86
7.2.8.	Implantation proposée des documentalistes affectés à la Documentation Presse.....	87
7.2.9.	Implantation proposée du 12/13	88
7.2.10.	Implantation proposée du 19/20	89
7.2.11.	Implantation proposée pour les responsables d'éditions du 12/13 - 19/20 week-end et du soir 3 week-end	90
7.2.12.	Implantation proposée du Grand Soir 3.....	91
7.2.13.	Implantation proposée de soir 3 week-end et du 12/13 - 19/20 week-end.....	92
7.2.14.	Implantation proposée pour le départ en reportage	93

La consultation portera sur la phase 2 du projet Info 2015 (partie 2. Projet d'organisation en Phase 2 à 3. Le projet Immobilier en phase 2), sur ses conséquences (partie 4. Conséquences du projet pour les collaborateurs) et sur le plan d'accompagnement des collaborateurs concernés (partie 5. Le plan d'accompagnement dans la mise en œuvre d'Info 2015)

Les autres chapitres de ce dossier sont destinés à informer les membres des instances représentatives du personnel et ne peuvent préjuger de ce que seraient les autres phases du projet.

1. Rappel du projet Info 2015

1.1 Introduction

Info 2015 a été conçu pour répondre à un enjeu éditorial stratégique que constitue l'offre d'information de France Télévisions. Pour rester un acteur majeur de la production et de la diffusion d'information sur la scène nationale et internationale, il est nécessaire de clarifier, conforter et développer nos offres d'information.

Cet enjeu nous a amenés à :

- Réfléchir à la place de l'information de service public dans le paysage audiovisuel français,
- Imaginer des contenus novateurs, pertinents et complémentaires, comme la nouvelle offre d'information continue du service public,
- Repenser notre manière de les produire et nos modes d'organisation afin d'améliorer le cadre de travail et les perspectives d'évolution tant collectives qu'individuelles.

1.2 Le contexte et les enjeux du projet Info 2015

Il n'est plus utile de revenir sur l'environnement dans lequel nous nous mouvons, ni sur les profondes et rapides évolutions de l'audiovisuel et du numérique (cf. le dossier d'Information / Consultation Phase 1, « Projet d'évolution de l'organisation de la Direction de l'Information de France Télévisions « Info 2015 » » et l'« Information / Consultation sur le projet de lancement de la chaîne d'information de France Télévisions »). France Télévisions se doit de consolider et renforcer son identité éditoriale et d'élargir son offre d'information nationale afin de pouvoir continuer à remplir sa mission de service public : proposer à tous, sur tous les supports, une information indépendante où sont garantis la diversité et le pluralisme.

Afin de s'adapter à ce nouveau contexte et pour faire face à ces enjeux, il est apparu nécessaire de passer d'une logique de rédactions par chaîne à une logique de rédaction au service de toutes les éditions nationales sur tous les supports. Autrement dit, de passer d'une logique d'organisation en « silo » à une logique d'organisation unifiée et coordonnée.

La mise en œuvre de ce paradigme – tant éditorial qu'organisationnel - ne peut se concevoir sans envisager une profonde reconfiguration structurelle qui réponde aux enjeux suivants :

- Construire des passerelles éditoriales sur toutes les antennes et tous les supports dans une perspective de cohérence et de complémentarité de l'information,
- Optimiser les modes de traitement de l'information et faire de l'innovation un des moteurs du changement,
- Donner à tous les collaborateurs un horizon fédérateur avec des ambitions affichées et partagées.

La création d'une rédaction intégrée, la rédaction nationale de France Télévisions, a été réalisée pour assurer une mission de continuité et de complémentarité de l'information nationale sur France Télévisions. Cette nouvelle rédaction, issue du rapprochement des compétences de la rédaction de France 2, de la rédaction nationale de France 3 et de la rédaction nationale des médias numériques, est rassemblée autour de ressources communes et d'objectifs éditoriaux partagés notamment grâce à l'élaboration des cahiers des charges des éditions.

Le document présent emploie indifféremment le présent, le futur ou le conditionnel.

1.3 Stratégie éditoriale de l'Information Nationale de France Télévisions

Le concept de rédaction unique pour toutes les éditions sur tous les supports est avant tout au service d'une finalité éditoriale. Il ne s'agit pas d'un simple regroupement mais d'un projet commun, avec pour objectif final une nouvelle entité rédactionnelle mettant tous ses moyens, ses expertises et ses talents au service de toutes les éditions nationales de l'entreprise à travers tous les canaux de diffusion. Cette nouvelle entité est au service de la stratégie éditoriale de l'information nationale de France Télévisions et a pour objectifs de :

- Faire du service public, l'information audiovisuelle de référence sur l'ensemble des canaux de diffusion,
- Renforcer le lien de confiance avec les Français,
- Conforter, affirmer et gérer l'identité propre de chaque édition et de chaque offre éditoriale,
- Veiller à la continuité et la complémentarité de l'offre d'information nationale.

1.4 Contenu d'Info 2015

1.4.1 Projet éditorial

Le projet éditorial d'Info 2015 repose sur quatre piliers fondamentaux :

1. Affirmation des valeurs du service public
2. Consolidation de la force éditoriale de France Télévisions
3. Cahiers des charges éditoriaux
4. Développement de nouveaux contenus

1.4.2 Projet d'organisation

Pour gagner en efficacité, répondre aux défis éditoriaux, aux évolutions du numérique, et pour faire face aux maîtrises budgétaires, il est indispensable d'approfondir le processus d'évolution de l'organisation et de poursuivre l'intégration des équipes rédactionnelles et techniques basée sur deux points-clés :

- Des logiques éditoriales connues de tous les acteurs de la chaîne de fabrication de l'information avec des modes de fonctionnement fondés sur le partage d'information.
- Des organisations qui s'appuient sur l'intégration, à savoir :
 - Le rapprochement des journalistes selon leurs spécialités et non plus selon les chaînes et/ ou les supports,
 - La mise en commun de toutes les ressources et moyens au service d'objectifs clairement définis.

Pour servir le projet éditorial de l'Information Nationale, favoriser la coopération entre les équipes en rassemblant ou rapprochant les savoir-faire, les expertises et les expériences, il a été créé :

Sous l'autorité de la Direction de l'Information :

- La Direction de la Rédaction,
- La Direction déléguée en charge du projet « Chaîne Info »,

Le document présent emploie indifféremment le présent, le futur ou le conditionnel.

- La Direction du Numérique, de la Stratégie et de la Diversité,
- La Direction des Reportages et Moyens de l'Information,
- La Direction des Magazines,
- Le Secrétariat Général,
- La Direction de l'organisation et des projets de l'information nationale.

Sous l'autorité de la Direction de la Rédaction :

- Les Directeurs Editoriaux Opérationnels (DEO)
- Les éditions numériques et les éditions TV
- Les services éditoriaux, dont certains sont déjà regroupés selon leurs domaines d'expertises

La phase 2, objet de la présente consultation, a pour objectif de continuer, par étape, la mise en place et le déploiement opérationnel de la nouvelle organisation de la Direction de l'Information. Elle devrait à la fois faciliter et accélérer le fonctionnement des éditions et de certains services sur de nouvelles bases, et permettre d'avancer dans la mise en œuvre du projet, pour que chacun trouve progressivement sa place, comprenne son rôle et s'engage dans une démarche de coopération et d'échange au bénéfice d'objectifs partagés.

Après une phase 1 qui a concerné 23% des collaborateurs de l'Information Nationale, environ 21% de ces collaborateurs seraient concernés par la Phase 2 d'Info 2015, soit 224 personnes.

Seraient concernés par la phase 2 du projet Info 2015 :

Direction de la Rédaction :

- Service politique France 2 - Service politique France 3
- Direction adjointe, « Editions, prévisions »
- Editions France 3 (uniquement immobilier)
- Voyages Officiels (uniquement immobilier)

Direction des Reportages et moyens de l'information :

- Infographie France 2, Infographie France 3 (uniquement organisationnel)
- PPI France 2 (uniquement organisationnel)
- Activités Médiathèque :
 - Activités Documentation Presse
 - Activités Photothèque (uniquement organisationnel)
 - Documentalistes Economie et Social et Politique
- Le départ en reportage (uniquement immobilier)

Secrétariat Général :

- Secrétariats généraux adjoints France 2 et France 3 (uniquement organisationnel)
- Assistants des services Economie et Social et Politique

1.4.3 Projet immobilier

Trois principes ont guidé l'élaboration du projet immobilier :

Le document présent emploie indifféremment le présent, le futur ou le conditionnel.

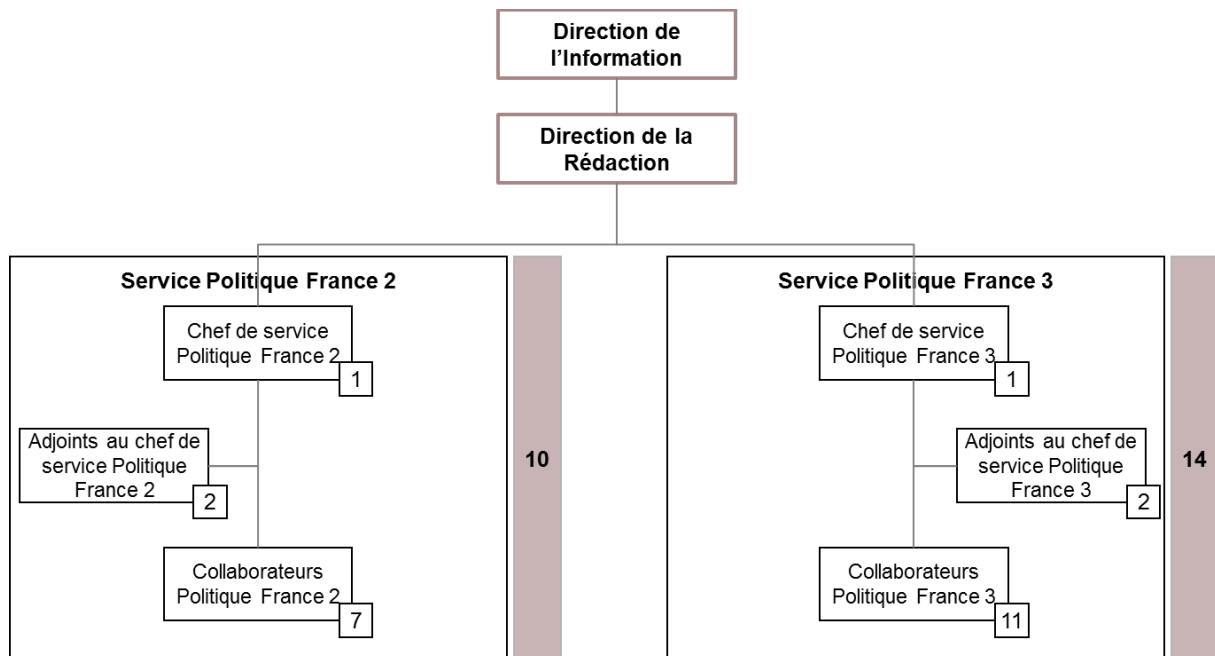
- Traduire spatialement le projet éditorial et organisationnel proposé,
- Améliorer chaque fois que cela est possible les conditions de travail des collaborateurs,
- Réduire au strict minimum le nombre de mouvements à opérer.

2. Projet d'organisation en phase 2

2.1. L'organisation proposée pour le service Politique

- **L'organisation actuelle**

L'organisation actuelle des deux services Politique de la rédaction de France 2 et de France 3 est la suivante :



XX Effectifs dans l'organisation actuelle (source DRH, 01/02/16)

L'actualité politique est aujourd'hui traitée au sein de deux services distincts, chacun rattaché à la direction de rédaction et chacun disposant de son propre encadrement : un chef de service et deux adjoints pour chaque service (France 2 et France 3).

Dans l'organisation actuelle, les rédacteurs de chacun des deux services sont planifiés sur les reportages destinés aux éditions de leur propre rédaction. Il n'existe pas de journaliste dédié à la politique au sein de la rédaction de France TV Info.

- **Constats sur l'organisation actuelle et motifs d'évolution**

Les chaînes d'information en continu, Internet et notamment les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) ont profondément modifié le rapport des politiques aux Français et des Français à la politique. Le

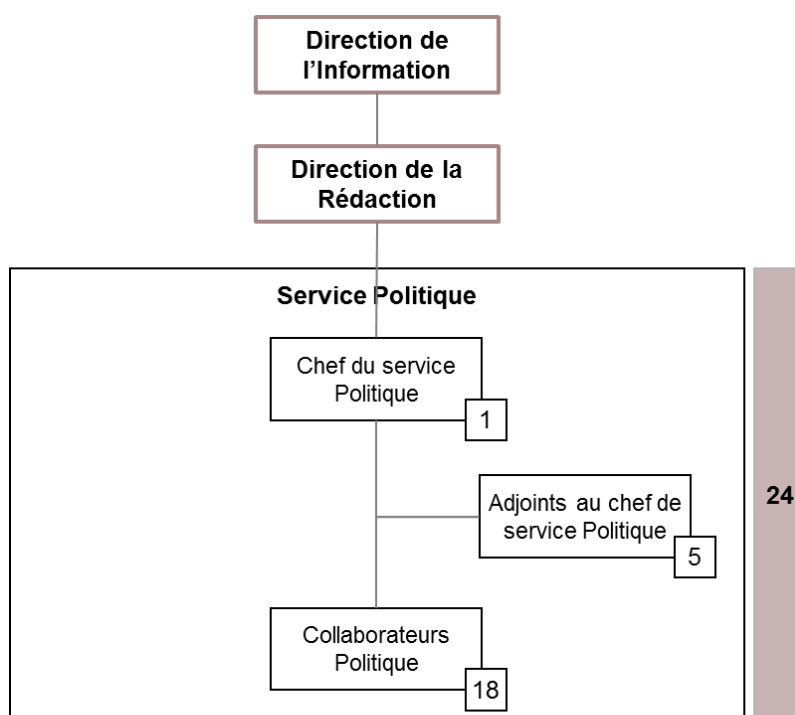
Le document présent emploie indifféremment le présent, le futur ou le conditionnel.

rapport au temps s'est accéléré, les médias de discussion entre les français et leurs élus se sont multipliés. Dans ce contexte, le rôle de service public de France Télévisions et de ses services politiques est majeur. Info 2015 doit intégrer ces éléments et donner aux journalistes du service commun la capacité de pouvoir mettre en œuvre leur expertise sur des modes de traitement et des formats variés, de s'adresser à un plus large public, de s'approprier de nouvelles formes d'écriture et d'avoir la possibilité de travailler sur de nouveaux supports, tels que les offres numériques ou la Chaîne Info (cf. 7.1.2 Accompagnement des collaborateurs en phase 1, formation sur les fondamentaux du journalisme numérique)

Or, malgré un même rattachement à la Direction de la rédaction, les deux services Politique France 2 et France 3 fonctionnent aujourd'hui en « silo », chaque service maintenant sa propre organisation et son propre fonctionnement à destination d'une antenne (France 2 pour le service Politique France 2, France 3 pour le service Politique France 3), avec toutefois quelques tournages communs. L'actuel cloisonnement des services Politique et leur décalage avec l'organisation des éditions fonctionnant par tranche horaire ne permettent pas une bonne connaissance des prévisions et des tournages quotidiens des uns et des autres et ne favorise pas la coordination éditoriale ni celle des ressources sur le traitement d'un même sujet, et donc une utilisation optimale des compétences et expertises journalistiques.

- **L'organisation et les modes de fonctionnement proposés en Phase 2**

Il serait proposé de regrouper les deux actuels services Politique en un seul service Politique directement rattaché au Directeur de la rédaction :



XX Effectifs dans l'organisation proposée en phase 2

Dès la phase 2, un chef de service secondé par 5 adjoints aurait la charge d'encadrer le service. Son rôle serait d'enrichir l'offre éditoriale politique en réfléchissant avec son équipe aux différents angles

des sujets, de mieux organiser la prévision du traitement de la politique, de favoriser le développement du service, d'accompagner les journalistes et de gérer leur planification. L'objectif serait de respecter le plus justement possible les cahiers des charges de l'ensemble des éditions et d'être force de proposition pour répondre au mieux à nos missions de service public et aux attentes de notre audience en termes de couverture de l'actualité politique.

- **Modalités de mise en œuvre proposées**

Les anciennes équipes Politique France 2 et Politique France 3 seraient regroupées sous l'encadrement d'un seul chef de service Politique. Il serait proposé de conserver en phase 2 le même nombre d'encadrants que dans l'organisation actuelle afin que chaque collaborateur du service soit accompagné de façon adaptée et que le passage de l'organisation actuelle à l'organisation proposée soit facilité et effectué dans le respect des cultures et histoires de chacun.

L'ensemble des rédacteurs seraient progressivement affectés à l'ensemble des éditions de l'Information Nationale, en tenant compte des régimes de temps de travail actuels ainsi que des savoir-faire et expériences de chacun. L'objectif à terme est de permettre à l'ensemble des collaborateurs du service d'élargir leur périmètre d'activité (Editions et Magazines France 2 / France 3, Numérique, Chaîne Info).

- **Les améliorations apportées par l'organisation proposée en phase 2**

Devant l'importance que revêtent la politique et ses enjeux, et afin de répondre à une demande éditoriale des éditions pour une couverture de l'actualité Politique, il existe une logique organisationnelle à réunir les services Politique France 2 et France 3.

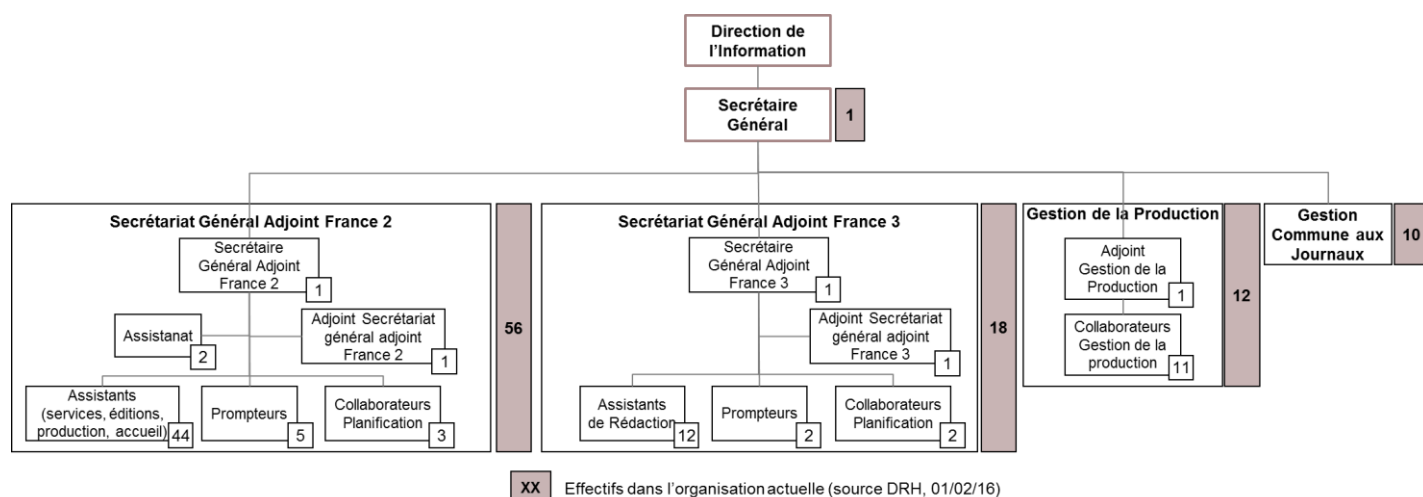
La mise en commun des compétences des deux services devrait permettre de mieux allouer les forces de l'Information sur ce domaine thématique, afin de couvrir à la fois les demandes communes à l'ensemble des éditions mais également de dégager les ressources nécessaires pour enrichir l'expertise en matière politique et permettre de développer de nouvelles offres et contributions éditoriales.

Enfin, en mettant fin à son cloisonnement par antenne, le nouveau service devrait gagner en efficacité auprès d'éditions organisées par tranche horaire.

2.2. L'organisation proposée pour le Secrétariat Général

- **L'organisation actuelle**

L'organisation actuelle du Secrétariat Général est la suivante :



En complément, 13 postes ont été prévus pour répondre aux besoins de la Chaîne Info (cf. Information / Consultation sur le projet de lancement de la chaîne d'information de France Télévisions). Ces 13 postes se décomposent comme suit :

- 2 postes de planificateurs dédiés à la Chaîne Info
- 4 postes d'assistants de rédaction dédiés à la Chaîne Info
- 7 postes d'assistants de production d'émissions et/ou des JT et modules, affectés à la Chaîne Info

La mise en œuvre de la phase 1 d'Info 2015 a permis de rattacher la gestion de la production au Secrétariat Général ainsi que de regrouper sous une même direction commune du Secrétariat Général les deux Secrétariats Généraux France 2 et France 3.

Ces Secrétariats Généraux Adjoints France 2 et France 3 ont pour mission d'assurer la coordination avec les fonctions supports de l'entreprise (RH, Finance, IMG...), d'assurer la planification d'un certain nombre d'activités (assistants, réalisateurs, etc.) et le contrôle de la planification pour d'autres services. Le Secrétariat Général de France 2 assure aussi la gestion administrative des collaborateurs des éditions numériques (remplacement, contrats, contrôle de planification...) ainsi que le contrôle de la planification des magazines d'information.

Chaque Secrétariat Général adjoint est rattaché au Secrétariat Général, mais fonctionne de façon autonome avec sa propre organisation (adjoint et collaborateurs).

Les planifications des collaborateurs France 2 et France 3 sont aujourd'hui gérées au sein de deux services distincts, chacun rattaché à son Secrétariat Général adjoint.

Le document présent emploie indifféremment le présent, le futur ou le conditionnel.

La Gestion de la production des magazines d'information et la Gestion commune aux journaux sont directement rattachées au Secrétaire Général. Ces deux entités concernent à la fois France 2 et France 3.

- **Constats sur l'organisation actuelle et motifs d'évolution**

Malgré les évolutions initiées par la phase 1, les deux Secrétariats Généraux Adjointes ont conservé leur périmètre d'activité par antenne : la rédaction France 3 pour le Secrétariat Général adjoint France 3 et les éditions numériques, les magazines et la rédaction France 2 pour le Secrétariat Général adjoint France 2.

Aujourd'hui, dans un contexte de rapprochement progressif des rédactions, le Secrétariat Général doit s'adapter pour répondre aux services déjà réunis et faciliter les rapprochements à venir. Cette évolution implique des rapprochements en matière de services aux collaborateurs, de gestion administrative et logistique, de planification et de gestion de la production.

- **L'organisation et les modes de fonctionnement proposés en Phase 2**

Afin que le Secrétariat Général soit en capacité de mieux répondre aux besoins de la direction de l'information, il serait proposé de revoir l'organisation du Secrétariat par pôles d'activités au service de l'ensemble de la rédaction.

Les collaborateurs des actuels Secrétariats Généraux France 2 et France 3 et la gestion de la production seraient ainsi regroupés autour de trois pôles, correspondant aux trois activités principales prises en charge par le Secrétariat Général.

Chaque pôle serait sous la responsabilité d'un Secrétaire Général Adjoint, qui lui serait directement rattaché. Le Secrétaire Général aurait également sous sa responsabilité deux assistants susceptibles de travailler pour les trois pôles définis précédemment.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, il serait proposé de supprimer les quatre postes suivants :

- Secrétaire Général Adjoint France 2
- Adjoint Secrétariat Général adjoint France 2
- Secrétaire Général Adjoint France 3
- Adjoint Secrétariat Général adjoint France 3

Par ailleurs, afin de mieux répondre aux besoins de la rédaction et conserver le même nombre d'encadrants du Secrétaire Général, il serait proposé de créer les quatre postes suivants :

- Secrétaire Général Adjoint à la Gestion des Ressources
- Services aux collaborateurs
- Secrétaire Général Adjoint à la Planification
- Supervision de la Planification

1) La Gestion des Ressources

Le pôle gestion des Ressources serait en charge de la gestion des espaces immobiliers, des abonnements presse, des dérogations liées aux missions, de la téléphonie, des stagiaires, de la gestion des relations avec prestataires liés aux présentateurs, de la gestion des accès (création de comptes pour CDD et nouveaux CDI), de la gestion administrative et logistique des bureaux à l'étranger et de la gestion des contrats avec les prestataires (agences de presse, météo...).

Ce pôle regrouperait les assistants des actuels Secrétariats Généraux Adjoints (rédaction, services, éditions, accueil), les prompteurs, la Gestion Commune aux Journaux.

Par ailleurs, seraient rattachés à ce pôle une partie des collaborateurs du Secrétariat Général dédiés à la Chaîne Info :

- Les 4 assistants de rédaction dédiés à la Chaîne Info
- Les 7 assistants de production dédiés à la Chaîne Info

Ce pôle Gestion des Ressources serait encadré par le Secrétaire Général Adjoint à la Gestion des Ressources (création). Ce secrétaire Général Adjoint aurait la responsabilité d'encadrer les collaborateurs qui seraient rattachés à ce pôle: les prompteurs, la gestion commune aux journaux, les assistants (rédaction, services, éditions, accueil). Il encadrerait également le poste de Service aux Collaborateurs (création), poste ayant pour rôle de :

- Gérer les aspects administratifs et logistique de la direction de l'information (téléphonie, abonnement presse, gestion des accès..),
- Gérer les relations avec les prestataires liés aux présentateurs,
- Assister le SG adjoint dans la gestion des collaborateurs rattachés à ce pôle. Par ailleurs, les entretiens individuels des assistants, leur suivi de carrière et les formations associées seraient assurés en accord/préparation avec les chefs de services.

2) La Gestion de la Planification

Le pôle Gestion de la Planification, encadré par le Secrétaire Général Adjoint à la Planification (création), aurait la responsabilité d'assurer l'adéquation entre les besoins et les ressources en s'adaptant à la variabilité de l'activité. Ce rôle impliquerait l'optimisation de l'ensemble de la planification et des congés.

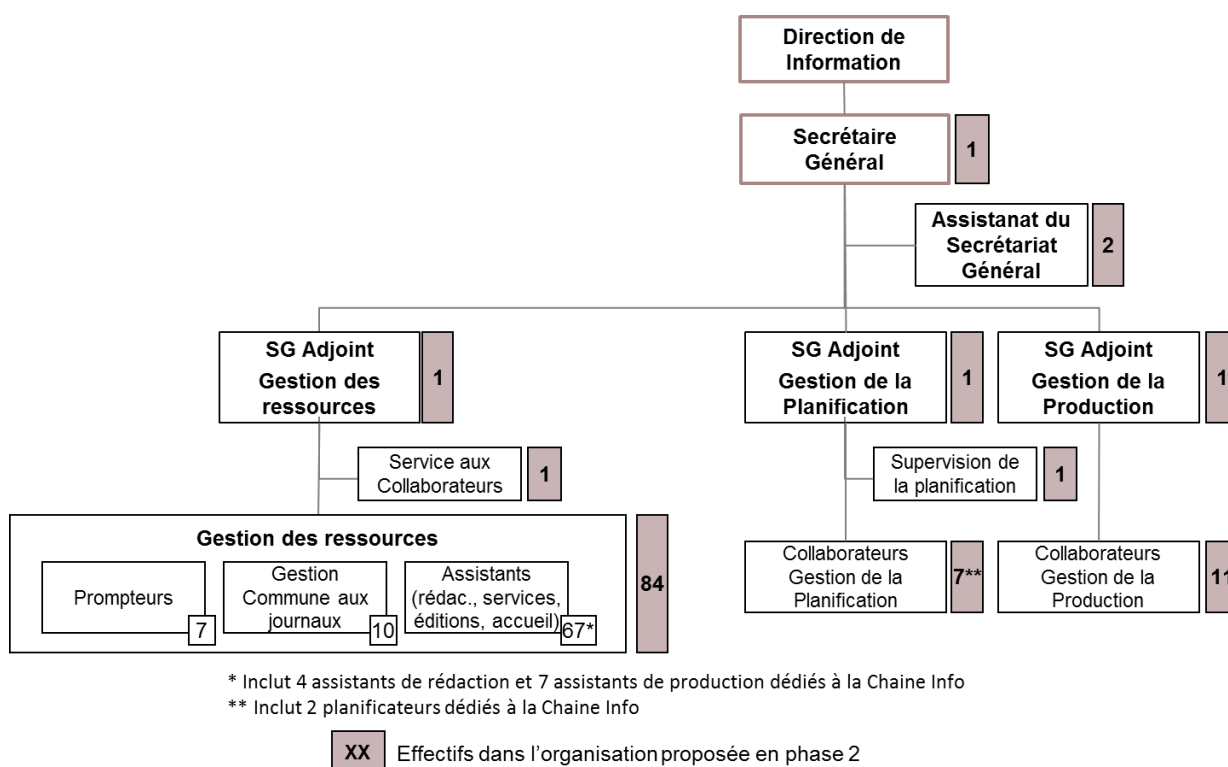
Afin de répondre aux enjeux de planification et ambitions de mixité des équipes dans le cadre d'une rédaction commune, il est proposé de renforcer ce pôle par un poste de Supervision de la Planification (création).

Par ailleurs, seraient rattachés à ce pôle les deux nouveaux postes dédiés à la Chaîne Info et dont le fonctionnement serait identique à celui des autres collaborateurs.

3) La Gestion de la Production

Le pôle Gestion de la Production conserverait son double rôle actuel de gestion et administration des magazines de l'information (management de l'équipe de production) et de gestion du budget des magazines. En outre, ce pôle aurait la charge des émissions spéciales de l'information (par exemple soirées électorales, couverture des grands événements)

L'organisation-cible serait la suivante :



- **Modalités de mise en œuvre proposées**

- 1) Le pôle gestion des Ressources

Seraient rattachés à ce pôle :

- Les effectifs de prompteurs France 2 et France 3
- La Gestion Commune aux journaux, qui garderait son organisation actuelle
- Au sein d'une même équipe d'assistants :
 - Les assistants des services et des éditions France 2
 - Les assistants d'édition France 2
 - Les assistants de production des services et des éditions France 2
 - Les assistants de rédaction France 3
 - Le/la chargé(e) d'accueil
 - Les 4 assistants de rédaction dédiés à la Chaîne Info
 - Les 7 assistants de production dédiés à la Chaîne Info

L'organisation du travail de ces assistants ne serait pas modifiée, à l'exception des assistants des services Economie et Social et Politique dont l'organisation viserait à répondre au rapprochement des services Politique en Phase 2 du projet Info 2015. (cf. 2.3 Les assistants des services Economie et Social et Politique).

- 2) Le pôle Gestion de la Planification.

Les équipes actuelles de Planification Information France 2 et Planification Information France 3 seraient regroupées au sein d'une équipe commune, rattachée à la Gestion de la Planification.

A ces effectifs, s'ajouteraient les 2 postes de planificateurs dédiés à la Chaîne Info, eux aussi rattachés directement à la Gestion de la Planification. (cf. Information / Consultation sur le projet de lancement de la chaîne d'information de France Télévisions)

3) Le pôle Gestion de la Production

L'équipe de Gestion de la Production serait rattachée directement au pôle Gestion de la Production et conserverait son organisation actuelle.

- **Les améliorations apportées par l'organisation proposée en phase 2**

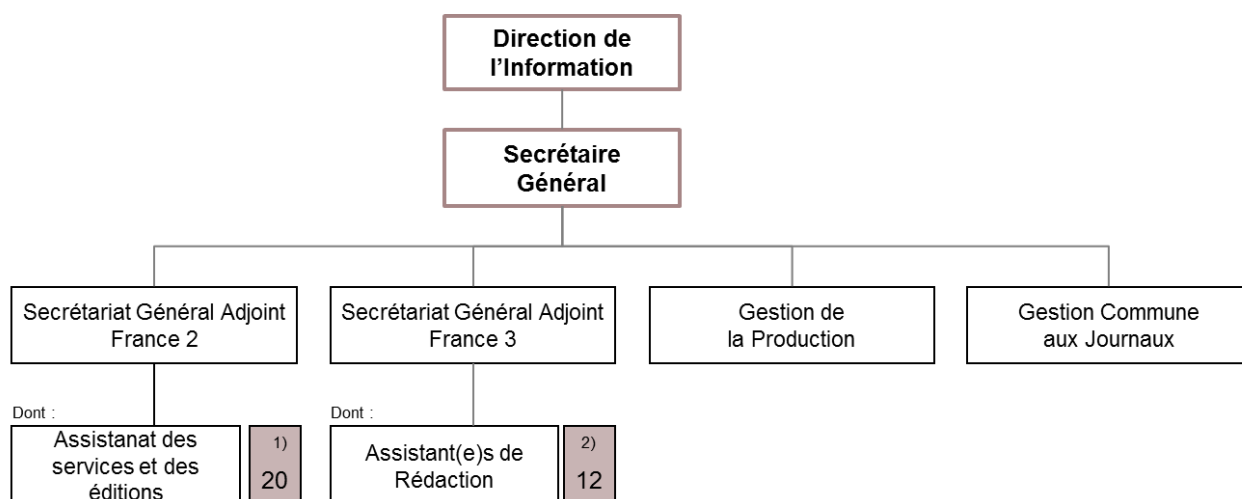
Cette nouvelle étape dans le rapprochement des secrétariats généraux aurait pour bénéfices :

- De servir de façon plus équitable l'ensemble des équipes sur les aspects logistiques,
- D'offrir un service homogène pour l'ensemble de la direction de l'Information,
- D'optimiser et d'homogénéiser les pratiques de planification pour mieux coordonner au quotidien les compétences dans la direction de l'Information.

2.3. L'organisation proposée pour les assistants des services Economie et Social et Politique

- **L'organisation actuelle**

Les assistants des services Economie et Social et Politique sont aujourd'hui rattachées au Secrétariat Général comme suit :



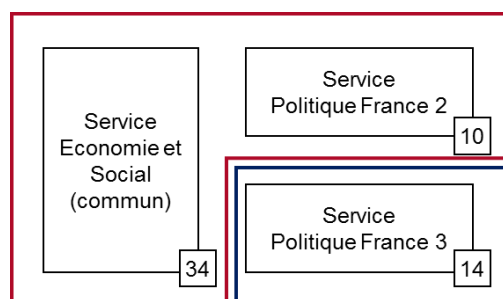
- 1) Dont 4 assistants travaillant pour le service Economie et Social et le service Politique France 2 et 1 assistant travaillant pour le module « 4 Vérités » au sein de Télématin
 2) Dont 1 assistant travaillant pour le service Politique France 3
 Soit 6 assistants travaillant pour les services Economie et/ ou Politique (dont 1 pour le module « 4 vérités »)

XX Effectifs dans l'organisation actuelle (source DRH, 01/02/16)

Suite à la mise en œuvre de la phase 1 du projet Info 2015 :

- Quatre assistants des services et éditions, rattachés au Secrétariat Général France 2, travaillent pour le service Economie et Social unifié et le service Politique France 2,
- Un assistant de rédaction, rattaché au Secrétariat Général France 3, travaille pour le service Politique France 3.

Leur périmètre d'activité peut être schématisé comme suit :



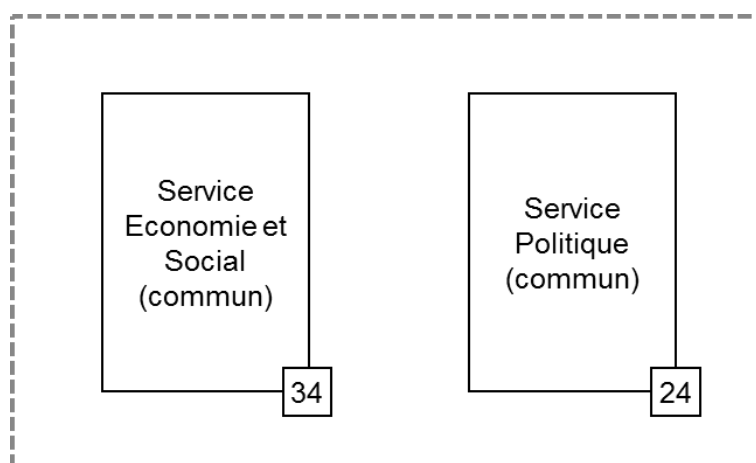
- Périmètre actuel des 4 assistants des services et éditions travaillant pour le service Economie et Politique France 2
- Périmètre actuel de l'assistant de rédaction travaillant pour le service Politique France 3


Par ailleurs, un assistant des services et éditions, rattaché au Secrétariat Général France 2, est dédié au module des « 4 Vérités » au sein de Télématin.

- **Constats sur l'organisation actuelle et motifs d'évolution**

Après la mise en place d'une organisation temporaire en Phase 1, il est nécessaire d'adapter l'organisation de ces assistants aux évolutions proposées en Phase 2.

La Phase 2 du projet Info 2015 propose de rapprocher les services Politique France 2 et France 3 au sein d'un nouveau service Politique commun traitant l'ensemble des demandes en sujets politiques de la rédaction (cf. 2.1 L'organisation proposée pour les services Politique).



 Périimètre proposé en Phase 2

Une évolution de l'organisation des assistants permettrait un traitement homogène des services Economie et Social et Politique. De même, cette évolution permettrait d'assurer un service continu de secrétariat et d'assistance aux journalistes à proximité des services.

- **L'organisation et les modes de fonctionnement proposés en Phase 2**

Afin de permettre une équité de traitement entre les services Economie et Social d'une part et Politique d'autre part, il serait proposé de renforcer l'équipe actuelle des 4 assistants travaillant indifféremment pour les services Economie et Social (commun) et Politique (France 2) par le rattachement de :

- L'assistant de rédaction travaillant pour le service Politique France 3.
- L'assistant des services et des éditions France 2 dédié aux « 4 Vérités », un module quotidien au sein de Télématin spécifiquement consacré à l'actualité politique, pour lequel il existe une logique éditoriale à ce que ce collaborateur contribue au nouveau service Politique.

Ainsi, serait constituée une équipe de 6 assistants de rédaction dédiée aux deux services communs (Economie et Social d'une part et Politique d'autre part).

- **Modalités de mise en œuvre proposées**

Le document présent emploie indifféremment le présent, le futur ou le conditionnel.

Il serait proposé de répartir les 6 assistants en deux équipes, l'une positionnée à proximité du service Politique et l'autre du service Economie et Social.

Cette permanence proposée à proximité des services nécessite de faire évoluer la planification actuelle. L'assistant de rédaction travaillant pour le service Politique France 3 et les quatre assistants travaillant pour le service Economie et Social unifié et le service Politique France 2 seraient planifiés de façon commune selon une organisation pluri-hebdomadaire variable décrite ci-dessous :

Tableau de planification montrant les évolutions entre la situation actuelle et la situation cible :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	Temps de travail effectif
Planification actuelle								
Politique F2/Eco.	11h30 20h30	10h00 20h00	11h30 20h30	9h00 17h00				32h00
Politique F2/Eco.	9h00 17h00	11h30 20h30	9h00 17h00	10h00 20h00	9h00 17h00			38h00
Politique F2/Eco.	10h00 20h00	9h00 17h00	10h00 20h00	11h30 20h30	11h30 20h30			41h00
Politique F2/Eco.					10h00 20h00	9h00 20h30	9h00 20h30	31h30
Politique F3	10h30 19h00	10h30 19h00	10h30 19h00	10h30 19h30	10h30 19h30			39h00
Planification proposée								
Eco/Pol					11h00 20h30	9h30 20h30	9h30 20h30	28h30
Eco/Pol	11h00 20h30	11h00 20h30	11h00 20h30	11h00 20h30				34h00
Eco/Pol	9h00 17h00	9h00 17h00	9h00 17h00	9h00 17h00	9h00 17h00			35h00
Eco/Pol	11h00 20h30	11h00 20h30	11h00 20h30	11h00 20h30	11h00 20h30			42h30
Eco/Pol	9h00 17h00	9h00 17h00	9h00 17h00	9h00 17h00	9h00 17h00			35h00

Planification pluri-hebdomadaire variable sur une base de 35h

Planification pluri-hebdomadaire variable sur une base de 35h

Toutes les amplitudes horaires ci-dessus incluent une pause déjeuner quotidienne d'une heure

L'ensemble des assistants des services Economie et Social et Politique seraient ainsi planifiés sur la base d'une organisation du temps de travail de 35h. Cette planification se ferait dans le respect des régimes de temps de travail des collaborateurs actuellement en poste.

Ces évolutions de planification seraient effectives dès la mise en œuvre immobilière positionnant le service Politique au 4^{ème} étage Seine Nord.

L'assistant dédié aux « 4 Vérités », un module quotidien au sein de Télématin conserverait sa planification et son amplitude horaire actuelle. Son activité serait étendue à l'ensemble du service Politique.

Tableau de planification montrant les évolutions entre la situation actuelle et la situation cible :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	Temps de travail effectif
Planification actuelle								
Les 4V/télématin	9h30 17h45	9h30 17h45	9h30 17h45	9h30 17h45	9h30 17h15			37h00
Planification proposée								
Politique	9h30 17h45	9h30 17h45	9h30 17h45	9h30 17h45	9h30 17h15			37h00

Toutes les amplitudes horaires ci-dessus incluent une pause déjeuner quotidienne d'une heure

- **Les améliorations apportées par l'organisation proposée en phase 2**

L'organisation proposée permettrait aux quatre assistants travaillant pour le service Economie et Social unifié et le service Politique France 2 de conserver leur activité polyvalente sur l'Economie et Social et la Politique, à l'assistant de rédaction travaillant pour le service Politique France 3 de travailler à nouveau pour le service Economie en parallèle de la Politique comme c'était le cas avant la mise en œuvre de la phase 1 du projet Info 2015, et à l'assistant dédié au module « 4 Vérités » au sein de Télématin d'étendre son périmètre d'intervention à d'autres sujets Politiques.

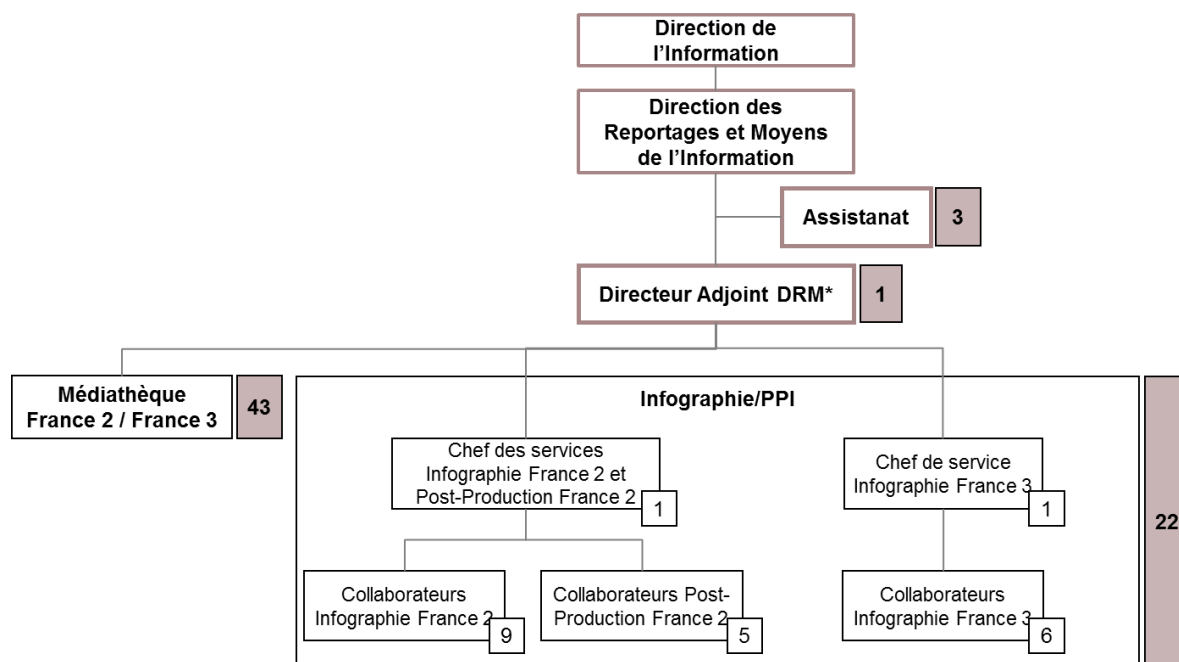
Ce fonctionnement permettrait d'assurer continuité et équité de traitement entre les deux services. De plus, le renforcement du service en assistants et la planification proposée permettrait de répondre aux demandes des deux services communs. Enfin, cette planification restant modulable, elle permettrait de répondre de façon adaptée aux échéances clés, notamment pour l'année actuelle et à venir les élections Présidentielle et législatives.

2.4. L'organisation proposée pour l'Infographie, la PPI et la Médiathèque

2.4.1. L'organisation proposée pour l'infographie / PPI

- L'organisation actuelle

L'organisation actuelle des services Infographie et PPI de la rédaction de l'information est la suivante :



* Suite à la publication le 02/03/2016 des « Nominations à la direction exécutive de l'information » ayant pris effet le 29/02/16

XX Effectifs dans l'organisation actuelle (source DRH, 01/02/16)

En complément, 9 postes d'infographistes ont été prévus pour répondre aux besoins de la Chaîne Information (cf. Information / consultation sur le projet de lancement de la chaîne d'information de France Télévisions).

Les domaines de l'infographie / PPI sont aujourd'hui traités au sein de trois services distincts :

- L'infographie France 2
- La Post-Production Intégrée France 2 (PPI)
- L'infographie France 3

Chaque service est positionné à la Direction des Reportages et Moyens de l'Information et rattaché au Directeur des Reportages et Moyens de l'information. Deux chefs de service encadrent les trois services comme suit :

- Un chef de service commun pour les services Infographie France 2 et PPI France 2
- Un chef de service pour le service Infographie France 3

Dans l'organisation actuelle, les collaborateurs des trois services sont planifiés et travaillent pour deux antennes distinctes :

- L'infographie France 2 et la PPI France 2 pour les éditions France 2
- L'infographie France 3 pour les éditions France 3

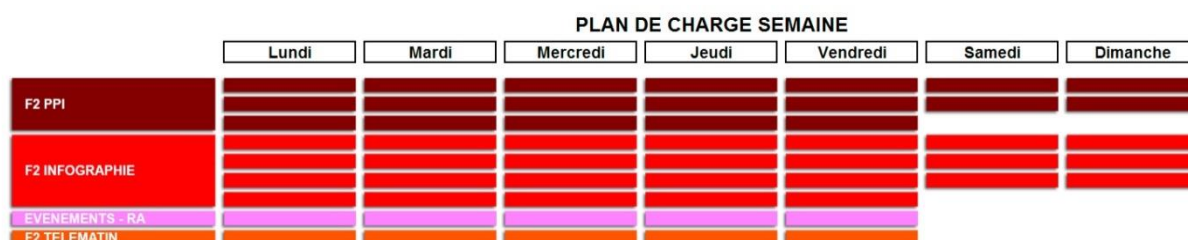
Les activités actuelles des services Infographies France 2, Infographie France 3 et PPI France 2 sont les suivantes :

	INFOGRAPHIE FRANCE 2	INFOGRAPHIE FRANCE 3	PPI
DECORS	<ul style="list-style-type: none"> - Infodécors - Titrage image - Barco-Chronique-duplex - Cartographie 	<ul style="list-style-type: none"> - Papiers peints - Titrage image - Infographies - Templates - Cartographie 	<ul style="list-style-type: none"> - Tête de séquence - Titrage image - Images informatives - Templates - Cartographie
SUJETS	<ul style="list-style-type: none"> - Infographie 2D/3D - Conception générique/rubrique - Cartographie 	<ul style="list-style-type: none"> - Infographie 2D/3D - Conception générique/rubrique - Synthés - Cartographie 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie - Truquages/Floutages - Nettoyage Image - Encadrés/Verbatim - Montage habillage - Infographie/Retouches - Téléchargement - Banc Titrage
RA	<ul style="list-style-type: none"> - Réalité Augmentée - Studio virtuel 		

Actuellement pour couvrir l'activité des éditions des journaux télévisés ainsi que l'activité des modules, les besoins sont les suivants :

Pour France 2, le nombre de vacances se décompose de la manière suivante :

- **PPI** : 3 vacances/jour en semaine du lundi au vendredi et 2 vacances/jour le week-end samedi et dimanche.
- **Infographie** : 4 vacances/jour en semaine du lundi au vendredi et 3 vacances/jour le week-end samedi et dimanche.
 - Télématin : 1 vacation/jour en semaine du lundi au vendredi
 - Evènements et RA : 1 vacation/jour en semaine du lundi au vendredi



La planification des collaborateurs de la PPI et de l'Infographie de France 2 est organisée de la manière suivante :

Concernant la PPI France 2 :

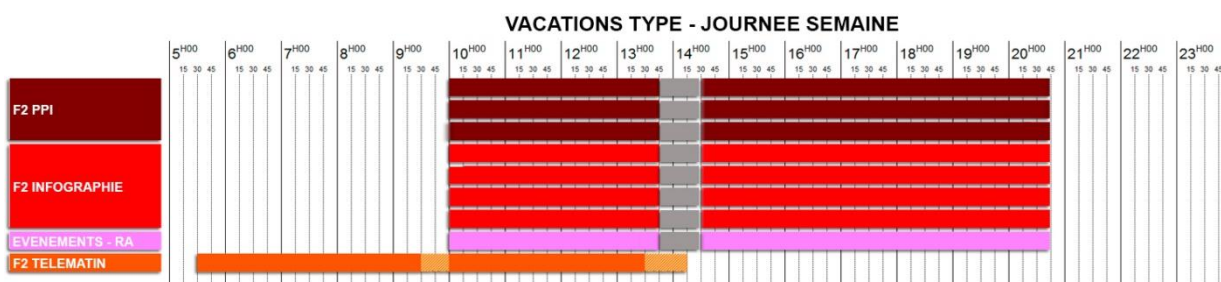
- Les collaborateurs de la PPI travaillent en modulation de deux semaines. Une première semaine lors de laquelle ils sont planifiés 30 heures, et une deuxième semaine lors de laquelle ils sont planifiés 40 heures, soit une moyenne de 35 heures par semaine.
- Les collaborateurs de la PPI travaillent 10h par jour, à raison de 2 vacances consécutives par jour : une vacation de 10h à 13h45 (3h45) et une vacation de 14h30 à 20h45 (6h15).
- Cette planification permet d'assurer la présence de 3 collaborateurs PPI en semaine et de 2 le week-end.
- Par ailleurs afin d'assurer une présence quotidienne minimale suffisante les collaborateurs de la PPI peuvent être amenés à réaliser des horaires supplémentaires, jusqu'à 48 heures.

Concernant l'Infographie France 2 :

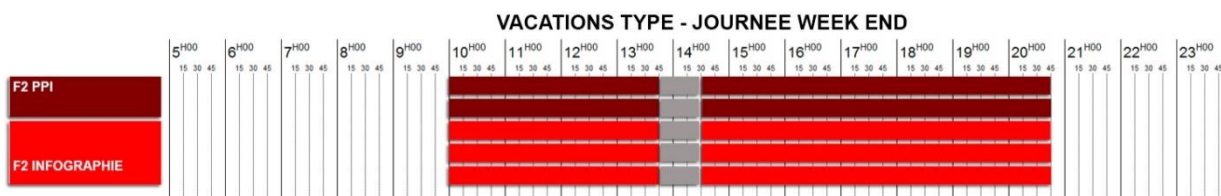
- 1 collaborateur travaille de 5h30 à 12h30 (7h00) pour Télématin du Lundi au Vendredi, soit 35 heures par semaine.
- 7 collaborateurs travaillent en modulation de deux semaines. Une première semaine lors de laquelle ils sont planifiés 30 heures, et une deuxième semaine lors de laquelle ils sont planifiés 40 heures, soit une moyenne de 35 heures par semaine. Ces infographistes travaillent 10h par jour, à raison de 2 vacances consécutives par jour : une vacation de 10h à 13h45 (3h45) et une vacation de 14h30 à 20h45 (6h15).
- Cette planification permet d'assurer la présence de 4 infographistes en semaine et de 3 le week-end.

Le document présent emploie indifféremment le présent, le futur ou le conditionnel.

- Par ailleurs afin d'assurer une présence quotidienne minimale suffisante permettant de répondre à la demande des éditions, les infographistes peuvent être amenés à réaliser des horaires supplémentaires, jusqu'à 48 heures.

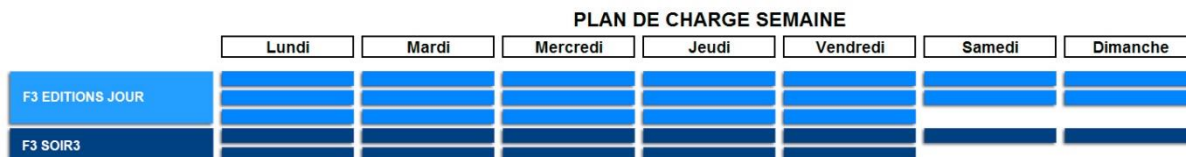


Pour la vacation de 5h30 à 14h15, les temps de pause sont inclus dans le temps de travail comme spécifié dans le tableau ci-dessus. Les temps de pause sont fixes mais la tranche horaire des pauses peut être déplacée en fonction de l'activité.



Pour France 3 le nombre de vacations se décompose de la manière suivante :

- Infographie** : 5 vacations/jour en semaine du lundi au vendredi et 3 vacations/jour le week-end, samedi et dimanche.



La planification des collaborateurs de l'Infographie France 3 est organisée de la manière suivante :

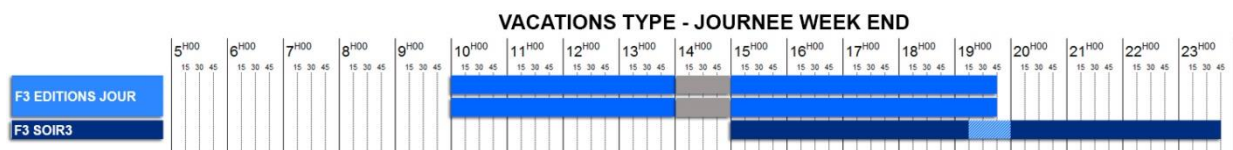
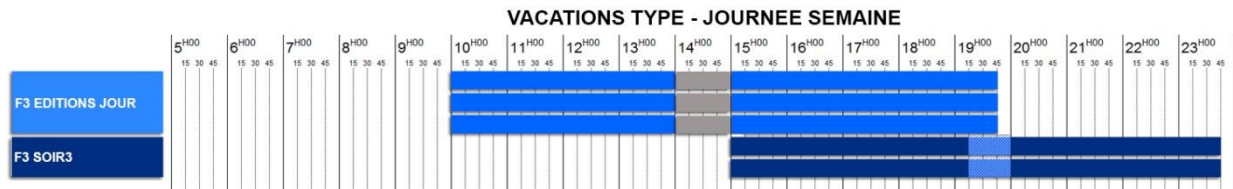
- Les collaborateurs de l'infographie France 3 travaillent 35 heures par semaine, toutes les semaines.
- Ils travaillent 4 jours par semaine à raison de 8h45 par jour, soit en assurant une vacation de 10h à 19h45 (avec une heure de pause déjeuner), soit en assurant une vacation de 15h00 à 23h45 (avec une demie heure de pause qui fait partie du temps de travail).

Cette planification vise à atteindre :

- Sur la tranche de 10h à 19h45, la présence de 3 infographistes du Lundi au Vendredi et de 2 infographistes le Samedi et Dimanche.
- Sur la tranche 15h-23h45, la présence de 2 infographistes du Lundi au Jeudi et d'1 infographiste le Vendredi, Samedi et Dimanche

Le document présente indifféremment le présent, le futur ou le conditionnel.

- La planification assurant une rotation toutes les semaines, le cycle actuel de rotation avec 6 infographistes est de 6 semaines.
- Par ailleurs afin de répondre aux besoins des éditions les collaborateurs de la PPI peuvent être amenés à réaliser des horaires supplémentaires, jusqu'à 48 heures.



Pour les vacances de 15h00 à 23h45, les temps de pause sont inclus dans le temps de travail comme spécifié dans le tableau ci-dessus. Les temps de pause sont fixes mais la tranche horaire des pauses peut être déplacée en fonction de l'activité.

- **Constats sur l'organisation actuelle et motifs d'évolution**

L'émergence du numérique et des moyens de production (logiciels et ordinateurs) a permis le développement de visuels mêlant le fond et la forme.

Les grands médias (Presse écrite, Presse numérique, Télévision) se sont dotés des compétences et outils nécessaires à la réalisation de ces dispositifs visuels jusqu'à en assurer leur démocratisation.

Le recours aux cartes, matrices, organigrammes, diagrammes ou autres courbes est aujourd'hui courant. Ces éléments visuels viennent enrichir les contenus éditoriaux tout en élargissant le champ des possibles d'un point de vue éditorial, artistique et technique. En simplifiant des messages complexes, en les rendant vivants voire immersifs, ces visuels permettent de diffuser une information plus intelligible et dynamique, dans un environnement visuel plus ludique.

En favorisant de nouveaux formats et écritures, ces visuels didactiques sont des outils de singularisation pour les éditions, via notamment :

- La création de nouvelles séquences/modules infographiques en support de rubriques
- L'utilisation plus importante de Data visualisation
- La réalisation de séquences en Réalité Augmentée
- La réalisation d'éléments de décors plateaux en Réalité Augmentée
- Etc.

Ces gains éditoriaux ont pour conséquence une demande croissante des éditions en infographies et autres visuels ainsi qu'une pression sur les délais de réalisation. Ces demandes sont également amplifiées par les fortes ambitions de la chaîne d'information en termes de contenus infographiques (cf. information / consultation sur le projet de lancement de la chaîne d'information de France Télévisions)

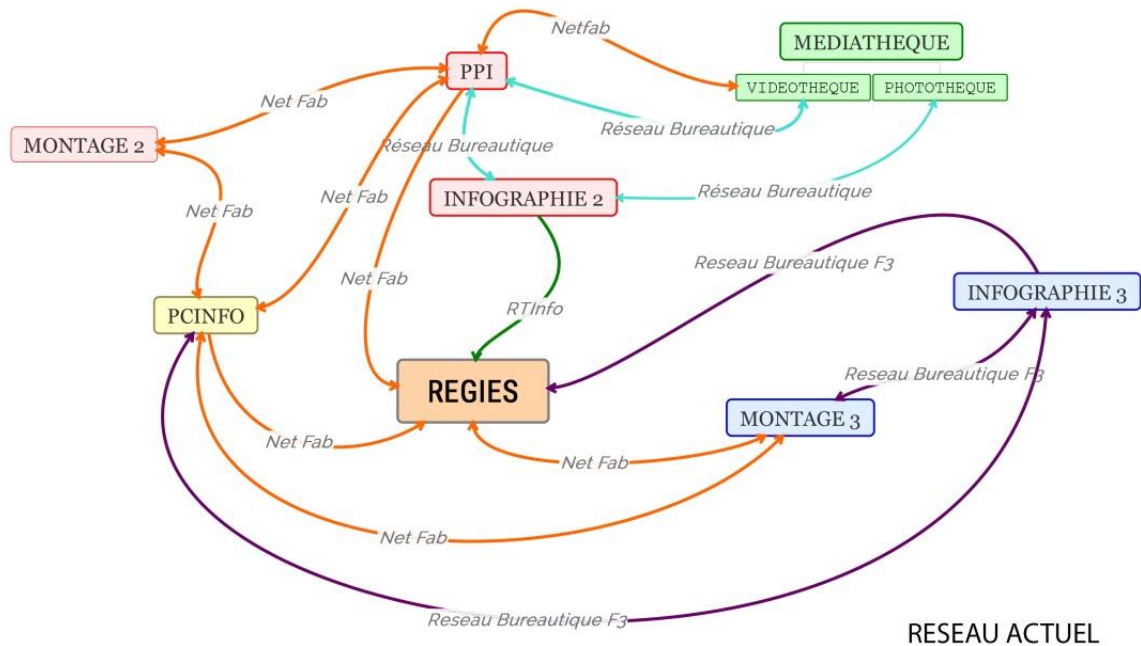
Dans ce contexte, et afin d'être en capacité de répondre à l'accroissement des demandes, il est nécessaire d'adapter l'organisation actuelle des services Infographie et PPI. De même, des améliorations concernant les modes de fonctionnement et les process semblent indispensables.

En effet, l'hétérogénéité des pratiques, process et réseaux actuels ne permettent pas :

- D'assurer un suivi optimal de la traçabilité des droits d'images
- D'accéder, de partager et de réutiliser efficacement les images, en particulier celles dont les droits ont été acquis (banque d'images commune déficiente, difficultés à échanger des fichiers, réutilisation par les autres éditions)
- D'accéder, de partager et de réutiliser efficacement des objets, des éléments graphiques fabriqués par les infographistes (banque d'objets/Eléments commune déficiente, difficultés à échanger des fichiers)
- D'automatiser simplement et efficacement la fabrication des éléments récurrents et les tâches répétitives sans valeur ajoutée faisant perdre en efficacité et conduisant les graphistes à recréer des modèles au quotidien
- De développer des pratiques de fonctionnement communes et harmonisées avec le montage, la médiathèque et les éditions.
- De palier un déséquilibre de dimensionnement des équipes entre les services infographie France 2 et France 3.
 - o A titre d'exemple, la PPI, la Médiathèque ou encore la Direction Artistique n'assistent pas ou peu l'Infographie France 3, contrairement à ce qui se fait côté France 2. Ainsi, des tâches assurées par la PPI côté France 2 sont assurées par l'Infographie et/ou les monteurs côté France 3.
 - o Les recherches d'images côté France 2 sont assurées par la Médiathèque alors qu'elles sont effectuées par les infographistes côté France 3.

De même, l'éloignement spatial des équipes, la planification des ressources et l'absence de priorisation des demandes couplée à un fonctionnement dans l'urgence sont autant de freins à la coopération et au partage de savoir-faire entre les équipes.

La cartographie des réseaux actuellement utilisés par la PPI France 2 et les Infographies France 2 et France 3 schématisée ci-dessous montre un exemple de dysfonctionnement :



Face à ces constats partagés par la Direction de l'information et les équipes des services concernés et repris au sein du rapport de la commission d'enquête du CHSCT (rapport bipartite Direction / CHSCT sur l'infographie France 3), il semble nécessaire de faire évoluer l'organisation et de rapprocher les modes de fonctionnements de ces services.

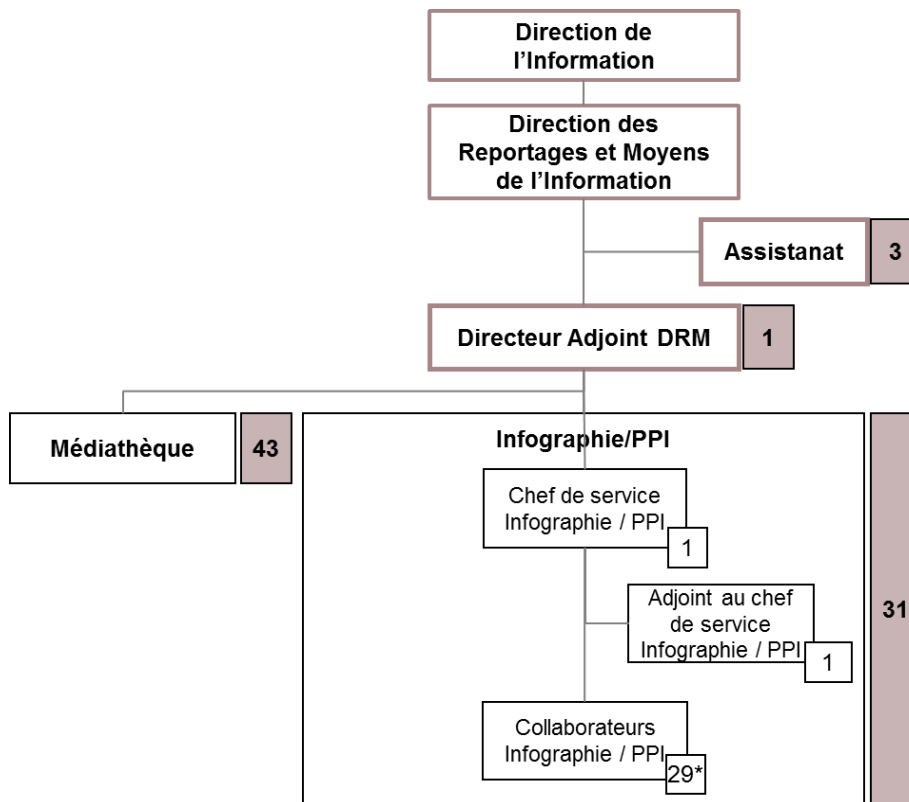
- **L'organisation et les modes de fonctionnement proposés en Phase 2**

La PPI France 2, l'Infographie France 2, l'Infographie France 3 et les postes au service de la Chaîne Info seraient regroupés au sein d'une même entité rattachée à la Direction des Reportages et des Moyens de l'Information, service sous la responsabilité d'un chef de service secondé d'un adjoint.

L'harmonisation des process et des outils en cours dans le cadre des projets dédiés permettrait aux collaborateurs de s'orienter vers des modes de fonctionnement communs permettant au service de répondre à l'ensemble des éditions. De fait, l'activité de la PPI serait repensée afin de devenir une activité commune à l'ensemble des éditions : au même titre que l'infographie/PPI, la Photothèque serait amenée à prester pour l'ensemble des éditions (cf. 2.4.2.2. L'organisation proposée pour la Photothèque).

Il est à noter que dans le cadre des projets dédiés, l'harmonisation des process et des outils fait actuellement l'objet d'une importante campagne de formations spécifiques (formation ORAD – formation Ciné4D – formation ADOBE CC 2015 – formation ADOBE Première) sur lesquelles l'ensemble des collaborateurs des services Infographie F2/F3 et PPI ont été conviés.

La nouvelle organisation proposée serait la suivante :



* Inclut 9 postes d'infographistes supplémentaires, liés à la Chaîne Info

XX Effectifs dans l'organisation proposée en phase 2

La nouvelle entité Infographie/PPI prendrait en charge les activités suivantes :

	INFOGRAPHIE	PPI
DECORS	<ul style="list-style-type: none"> - Infodécors - Infographies decors - Barco-Chronique-duplex - Cartographie 	<ul style="list-style-type: none"> - Tête de séquence* - Titrage image* - Images informatives - Templates* - Cartographie
SUJETS	<ul style="list-style-type: none"> - Infographie 2D/3D - Conception générique/rubrique - Conception modules - Cartographie 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie - Truquages/Floutages - Nettoyage Image - Encadrés/Verbatim* - Montage habillage - Infographie/Retouches - Téléchargement - Banc Titrage
RA	<ul style="list-style-type: none"> - Réalité Augmentée - Studio virtuel* 	

* Activité assistée par l'outil ORAD

Le chef du nouveau service commun, secondé par un adjoint, aurait la charge de coordonner l'activité au sein du service infographie c'est-à-dire de :

- Réguler les demandes effectuées par les différentes Editions,
- Répartir l'activité entre les différents collaborateurs Infographistes et PPI en fonction des spécificités et savoir-faire,
- Planifier les collaborateurs Infographistes et PPI en fonction des besoins des Editions,
- Assister aux conférences de rédaction en vue d'anticiper les besoins des Editions,
- Accompagner les collaborateurs Infographistes et PPI dans leur mission et notamment en ce qui concerne le classement, le partage et la réutilisation des objets, des éléments et des images disponibles et réutilisables,
- Assurer le lien avec la Direction Artistique des Editions de l'Information et plus particulièrement veiller au respect des chartes graphiques pour chacune des Editions.

Parallèlement, un process de priorisation et gestion des commandes d'infographies serait également défini et validé par l'infographie/PPI et les éditions. Cela permettrait notamment d'assurer un traitement cohérent et partagé par tous des besoins dans un contexte où les équipes seraient amenées à traiter les demandes pour l'ensemble des éditions.

Ainsi, il serait envisagé la mise en place d'une interface de traitement et de suivi des commandes commune à l'ensemble des acteurs du process qui permettrait de formaliser la demande dès son origine (provenance/destination, libellé, descriptif détaillé de la demande), d'associer les éléments nécessaires à leur exécution (documents, photos, vidéos, etc.), de maîtriser les phases de validation (qui/quand) et enfin d'effectuer un suivi exhaustif de l'état de la commande tout au long de son traitement. En outre et pour aider à la régulation des commandes, cette interface proposerait une jauge d'occupation des ressources et des moyens qui informerait en temps réel sur leur niveau d'occupation des ressources.

Ce process pourrait être schématisé comme suit :

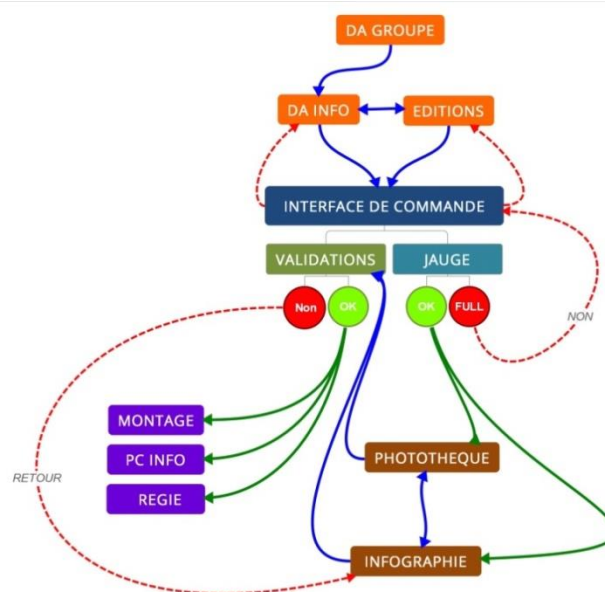


Schéma du circuit de commande

Dans ce cadre, il serait nécessaire d'affirmer auprès des équipes éditoriales, le rôle du responsable d'édition comme interlocuteur en charge de déterminer les priorités éditoriales dans la fabrication de ces éléments infographiques, tout comme il faudrait préciser le rôle de la Direction Artistique dans leur chaîne de validation.

Les missions ainsi que les process réservés à la PPI seraient revus dans le but de simplifier et d'optimiser toutes les tâches qui pourraient l'être et notamment la fabrication d'éléments récurrents (templates, etc.). Dans cette optique, les pratiques de fonctionnement communes seraient développées et partagées avec le montage, la Médiathèque et les Editions.

Par ailleurs, un travail d'harmonisation des process et réseaux entre les infographie/PPI serait initié afin de faciliter l'appropriation de chacun et de gagner en efficacité dans le cadre de la nouvelle organisation.

Parallèlement, un travail de simplification des réseaux et process serait mis en œuvre pour aboutir à un réseau unique d'échanges entre les entités Infographie, PPI, Photothèque, R&D DA info, Chaîne Info, Montage, PC Info et Régies afin de fluidifier et d'harmoniser les workflow.

Un espace de stockage partagé serait mis en place afin que tous les collaborateurs de l'infographie et de la PPI puissent archiver sur un espace commun tout ou partie des projets qu'ils seraient amenés à traiter ainsi que les éléments constitutifs de ces projets qu'il serait opportun de préserver en vue de leur réutilisation. Dans cette optique, une réflexion serait engagée avec l'ensemble des collaborateurs afin d'élaborer une procédure commune d'archivage et d'indexation.

Une méthodologie documentaire commune de travail serait aussi élaborée et mise à la disposition des collaborateurs en vue de la normalisation et de la simplification des phases techniques (normes et procédures techniques, chartes graphiques, etc.). Dans cet objectif, il serait mis en place un blog accessible à tous les collaborateurs des services Infographie, PPI, Photothèque et qui permettrait à la fois de fluidifier la communication interservices ainsi que de partager sur les meilleures pratiques.

- **Modalités de mise en œuvre proposées**

L'organisation proposée doit permettre à l'ensemble des éditions de recourir de façon homogène à des visuels réalisés par la PPI ou l'infographie. Ainsi, la PPI et l'infographie seraient amenées à travailler, avec une organisation du temps de travail et des modes de travail communs, pour les éditions France 2, France 3 et la Chaîne Info.

Il est donc proposé d'harmoniser l'organisation du temps de travail de l'ensemble des collaborateurs contribuant à la réalisation des activités d'Infographie/PPI et de les regrouper au sein d'un service commun.


Les collaborateurs des équipes Infographie France 2, Infographie France 3, PPI France 2 et Chaîne Info seraient regroupées sous l'encadrement d'un seul chef de service Infographie/PPI. Dès le regroupement des équipes, celles-ci seraient planifiées de façon commune, selon des modes de planification communs.

Cette organisation impliquerait la mise en place d'une organisation du temps de travail commune à l'ensemble du service.

L'ensemble des collaborateurs du nouveau service commun serait planifié de façon à répondre aux besoins infographiques de la totalité des éditions de l'information : France 2, France 3 et la Chaîne Info.

Le nombre de vacances proposé serait le suivant :

	Semaine	Week end
Infographie éditions F3	5	3
Infographie éditions F2	4	3
PPI	4	2
Evènements / RA	1	-
Chaîne Info Flux	2	2
Chaîne Info Modules	2	1

 Pour information : éléments n'entrant pas dans le champ de cette consultation

Le plan de charge proposé serait le suivant :

PLAN DE CHARGE SEMAINE							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
F3 Editions Journée 10h00/19h45							
F3 Edition Soir 3 15h00/23h45							
F2 PPI 10h00/20h45							
F2 INFOGRAPHIE 10h00/20h45							
RA/evènement exceptionnel							
CHAINE INFO 5h00/23h00							
CHAINE INFO 9h00/18h00							

 Pour information : éléments n'entrant pas dans le champ de cette consultation

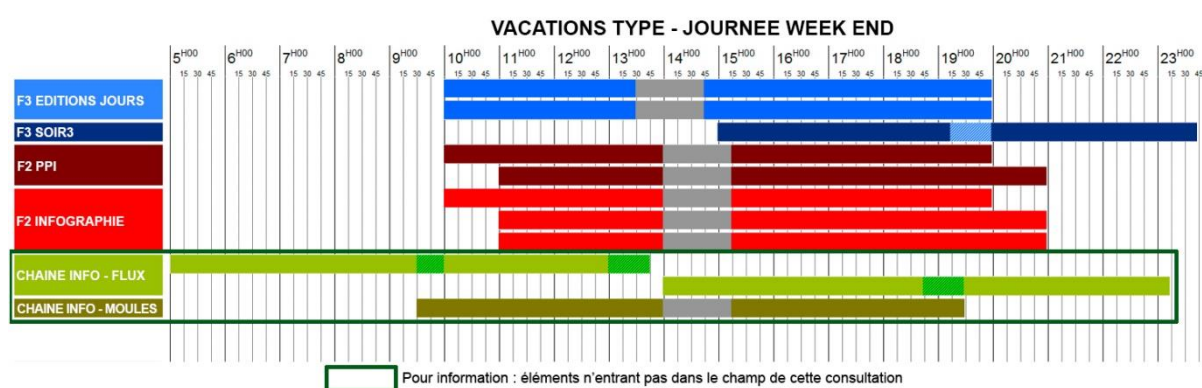
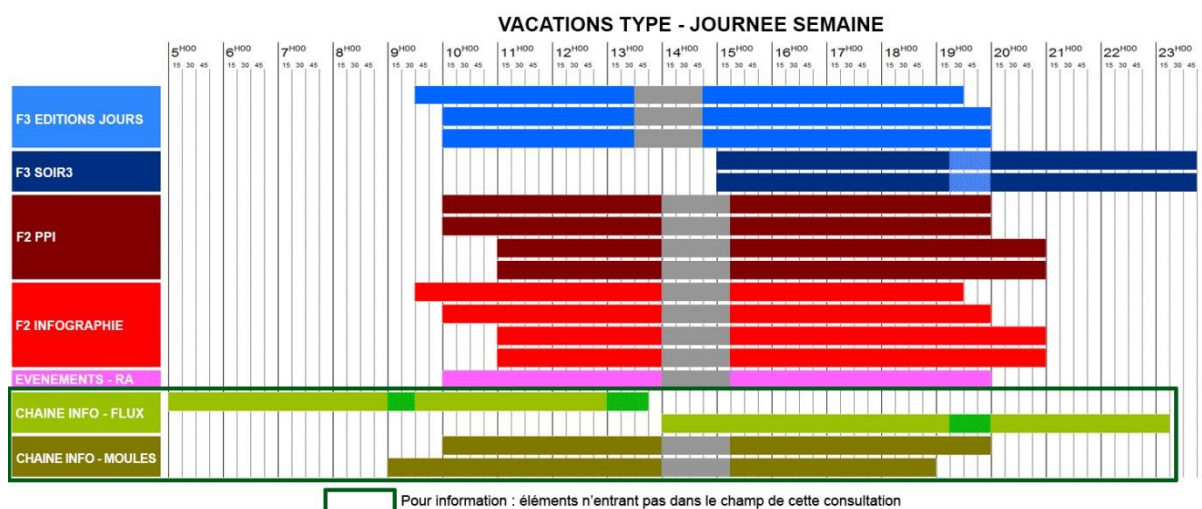
La planification serait amenée à évoluer chaque semaine dans le respect de l'accord Temps de Travail du 28 mai 2013 et selon les modalités suivantes :

- 35 heures par semaine effectuées sur 4 jours par semaine, sans RTT
- 8h45 de temps de travail effectif + 1h15 de pause, soit 10 heures d'amplitude

Les horaires de ces vacances pourraient être amenés à évoluer en fonction des horaires glissants des éditions.

Note : Pour les vacances du matin de 5h00 à 13h45, de soirée de 14h15 à 23h00 et de 15h00 à 23h45, l'amplitude horaire/jour correspondante serait de 8h45 de temps de travail effectif, incluant les pauses réglementaires. Les durées de pause seraient fixes (cf. vacances ci-dessous), mais la tranche horaire de celles-ci pourrait être déplacée en fonction de l'activité.

Au regard de tous ces éléments, la planification proposée serait la suivante :



La planification de l'activité du service tiendrait à la fois compte des besoins éditoriaux, du savoir-faire des collaborateurs et de leur expérience. Un travail d'accompagnement spécifique serait réalisé auprès de l'ensemble des collaborateurs du nouveau service afin d'harmoniser les compétences et leur permettre de conforter leur périmètre d'activité. Il s'agirait d'une part de proposer aux collaborateurs des documents de synthèse rappelant les différentes normes et procédures techniques, chartes graphiques, nature et nomenclatures des éléments constitutifs de chacune des éditions afin qu'ils puissent facilement identifier le type de tâches sur lesquelles ils seraient planifiés et d'autre part de renforcer le suivi des travaux par un accompagnement de l'encadrement au plus proche des contraintes opérationnelles.

Il est proposé de conserver en phase 2 le même nombre d'encadrants que dans l'organisation actuelle afin que chaque collaborateur du service soit accompagné de façon adaptée et que le passage de l'organisation actuelle à l'organisation proposée soit facilité dans le respect des cultures et histoires de chacun.

En revanche et en raison de contraintes techniques, aucun rapprochement spatial des services Infographie / PPI n'est prévu dans le cadre de cette phase.

- **Les améliorations apportées par l'organisation proposée en phase 2**

Le rapprochement des équipes, l'harmonisation des pratiques et process, ainsi que l'automatisation de certains dispositifs visuels simples permettraient de lisser davantage l'activité et ainsi libérer du temps au profit de la création artistique.

L'activité des collaborateurs serait enrichie de la possibilité offerte de travailler pour différents médias (éditions, magazines, numérique) aux temporalités et visuels différents. Les collaborateurs pourraient ainsi varier leur travail en intervenant sur les différentes éditions et s'exprimer sur une plus grande variété de formats et types de narration.

De plus la nouvelle planification offrirait la possibilité de créer des groupes de travail en associant des Infographistes et/ou collaborateurs de la PPI aux savoir-faire et expériences complémentaires sur un même projet dont la temporalité s'avèrerait opportune (exemple : sujet pour la Réalité Augmentée, nouveau générique, déploiement de nouvelle charte, etc.)

La mise en place de procédures communes de fonctionnement aurait l'avantage de clarifier la chaîne de traitement des demandes et aussi de maîtriser de manière plus efficace l'utilisation des droits et autres charges afférentes aux achats pouvant résulter de ces demandes.

L'accès et le partage d'un espace d'échange commun offrirait la possibilité d'archiver et de mutualiser les projets ainsi que certains des éléments fabriqués au vu de leur réutilisation ou de leur réadaptation sur des projets similaires.

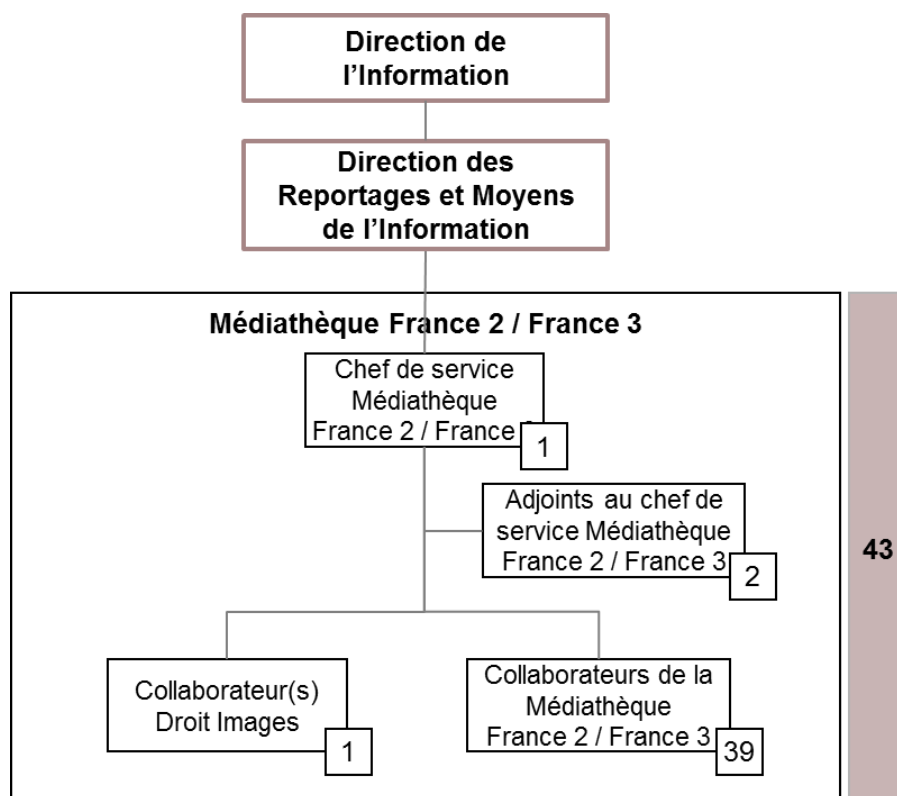
Cette évolution d'organisation permettrait à l'ensemble des éditions de la Direction de l'Information de bénéficier d'un service égal et de prestations équivalentes en termes de traitement. En outre et en renforçant les liens avec la Direction Artistique de l'information, elle soutiendrait la nécessaire adhésion aux chartes graphiques garantes des identités de chacune des éditions.

De même, et en ce qui concerne les responsables d'édition, les rédacteurs et les monteurs, ils pourraient s'appuyer sur des procédures communes et travailler ainsi de manière indifférenciée avec les services Infographie et PPI, quelle que soit l'édition sur laquelle ils seraient planifiés.

Par ailleurs et afin de faciliter le partage, l'échange de bonnes pratiques et le fonctionnement quotidien, il serait envisagé dans une phase ultérieure du projet Info 2015 de rapprocher physiquement les pôles infographies France 2, Infographie France 3, PPI et Photothèque de cette nouvelle entité.

2.4.2. L'organisation proposée pour la Médiathèque

L'organisation actuelle de la Médiathèque est la suivante :



XX Effectifs dans l'organisation actuelle (source DRH, 01/02/16)

Le fonctionnement de la Médiathèque est structuré autour de plusieurs pôles d'activités pour répondre à différents besoins :

Pôle d'activités	Mission
Documentation Presse France 2 et France 3	Constitution de dossiers de presse
Documentation Services France 2 Economie et Social/Politique, Société/Culture, Etranger/Infos Générales	Recherche d'images pour la fabrication des sujets du service et traitement documentaire des rushes
Documentation centrale France 2	Analyse documentaire et archivage des éditions, des agences, des Voyages Officiels, recherche d'images pour magazines, recherche de photos, productions internes etc.
Vidéotheque France 3	Recherche d'images pour les éditions et magazines France 3, recherche et envoi des images d'archives

	pour les régions, analyse documentaire et archivage des éditions France 3 RN etc.
Gestion des droits	Gestion des sources et des droits des documents audiovisuels externes intégrés dans les sujets.

Afin de s'adapter à la nouvelle organisation de la direction de l'information et aux nouveaux besoins et modes de consommation de l'information, l'organisation de la Médiathèque devrait progressivement évoluer.

La première étape de cette réorganisation du service Médiathèque consisterait en la mise en place d'un pôle d'activités « Documentation Presse » et d'un pôle d'activités « Photothèque » communs à l'ensemble des Editions Nationales ainsi que de documentalistes spécialisés adaptés aux services regroupés (cf. 2.3.2.3. L'organisation proposée en phase 2 pour les documentalistes des services Economie et Social et Politique)

2.4.2.1. L'organisation proposée pour les Documentalistes Presse France 2/ France 3

- **L'organisation actuelle**

Le pôle d'activités « Documentation Presse » est assuré 7 jours sur 7 (du lundi au dimanche) pour répondre aux besoins des éditions et magazines. Aujourd'hui, ce pôle d'activités est plus spécifiquement pris en charge par 7 documentalistes : 3 documentalistes côté France 2 et 4 documentalistes côté France 3.

Les collaborateurs concernés sont aujourd'hui organisés comme suit :

Documentation Presse France 2

- Service assuré 7j/7
- Base 35 heures dans une organisation pluri-hebdomadaire variable sur 8 semaines
- 2 vacations par jour en semaine (lundi – vendredi), 1 vacation par jour le week-end (samedi-dimanche)
- 3 documentalistes (dont un temps partiel : 80%) planifiés 4 jours par semaine
- Rotation toutes les 3 semaines des documentalistes pour assurer une présence le week-end : chaque documentaliste travaille donc 1 week-end toutes les 3 semaines.

Schématisation des vacations :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Doc1		10h30 - 20h00	9h00 - 18h30	10h30 - 20h00	10h30 - 20h00		
Doc2	10h30 -	9h00 -	10h30 -	9h00 -18h30			

Le document présent emploie indifféremment le présent, le futur ou le conditionnel.

	20h00	18h30	20h00				
Doc3	9h00 - 18h30				9h00 - 18h30	10h - 20h00	10h - 20h00

Les amplitudes horaires présentés ci-dessus incluent une pause déjeuner quotidienne de 45 minutes.

Documentation Presse France 3

- Service assuré 7j/7
- Base 39 heures
- 3 à 4 vacations par jour en semaine (lundi – vendredi), 1 vacation par jour le week-end (samedi-dimanche)
- 4 documentalistes planifiés en cycle 5 jours/semaine incluant 1 week-end par mois.

Schématisation des vacations :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Doc1		9h15-18h00	10h30-19h15	9h15-18h00	10h00-18h45		
Doc2	10h00-18h45	9h15-18h00	10h00-18h45	10h30-19h15			
Doc3	10h30-19h15	10h00-18h45	9h15-18h00	10h00-18h45	10h30-19h15		
Doc4	9h15-18h00	10h30-19h15			9h15-18h00	9h30-19h00	9h30-19h00

Les amplitudes horaires présentés ci-dessus incluent une pause déjeuner quotidienne d'une heure.

• **Constats sur l'organisation actuelle et motifs d'évolution**

Le pôle d'activités « Documentation Presse » France 2 est pris en charge par trois documentalistes titulaires permanents dédiés et des documentalistes titulaires polyvalents de la Médiathèque, qui viennent apporter leur aide pour des remplacements ponctuels.

De même, Le pôle d'activités « Documentation Presse » France 3 est pris en charge par quatre documentalistes titulaires permanents.

Le pôle d'activités « Documentation Presse » a pour principales missions :

- D'assurer les recherches documentaires pour les rédactions,
- De constituer des dossiers de presse à la demande de la Rédaction Nationale en s'appuyant sur les bases de données presse et sur le fond d'archives France 3,
- De vérifier les sources, les droits et les tarifs des documents,
- De gérer les prêts des dossiers et collections archivés au sein du service,
- De gérer les dossiers thématiques numériques (sur le serveur, le portail ou tout autre support),
- D'assurer un travail de veille sur internet : recherche de nouveaux sites, de nouveaux moteurs de recherche,

Le document présent emploie indifféremment le présent, le futur ou le conditionnel.

- De constituer et de mettre à jour de dossiers thématiques et de biographies (activité exclusivement assumée par les documentalistes France 3 pour des raisons historiques et numériques car l'équipe était composée de 4 documentalistes).

Le développement de la presse numérique et les nouveaux modes de consommation de l'information sur internet ont fait évoluer les besoins de la Rédaction Nationale et les façons de travailler. Grâce au numérique, les journalistes ont accès à une information généraliste de premier niveau. Les demandes des journalistes sont plus spécifiques, ce qui implique des recherches approfondies. Dans le même temps, les dossiers d'archives thématiques constitués au quotidien sont de moins en moins consultés, alors qu'ils nécessitent beaucoup de travail. Par ailleurs, la charge de travail actuelle est déséquilibrée entre des documentalistes plus sollicitées par les services et les éditions France 2 que France 3.

- **L'organisation et les modes de fonctionnement proposés en Phase 2**

Afin de rééquilibrer la charge de travail, d'être en appui de la rédaction sur les activités en développement et d'assurer une homogénéité de traitement entre les antennes, il serait proposé de regrouper les documentalistes Presse France 2 et France 3 au sein d'un nouveau service commun composée de 5 postes (contre 7 actuellement). En contrepartie, cette mutualisation permettrait de renforcer le pôle d'activités « Documentation centrale » avec deux postes supplémentaires, en vue de contribuer au renforcement de l'activité « Photothèque » (cf. 2.4.2.2. Organisation proposée pour la Photothèque). L'ensemble des postes seraient ainsi maintenus au sein de la Médiathèque mais réalloués pour offrir un service pour l'ensemble des antennes et soutenant les activités en développement.

Cette nouvelle organisation de la Documentation Presse ne réduirait pas la qualité du service fourni et n'augmenterait pas la charge de travail pesant sur les collaborateurs car :

- L'activité « constitution de dossiers archives thématiques » serait arrêtée pour concentrer le temps disponible sur la recherche d'information
- Une centralisation des requêtes éviterait une double recherche et permettrait un traitement unique par les documentalistes Presse de la nouvelle organisation

Les missions principales de la Documentation Presse FTV seraient les suivantes :

- Assurer les recherches documentaires pour les rédactions et constituer des dossiers de presse à la demande en s'appuyant sur les bases de données presse et sur le fond d'archives France 3,
- Vérifier les sources, les droits et les tarifs des documents,
- Gérer les prêts des collections archivés au sein du service,
- Assurer un travail de veille sur Internet : recherche de nouveaux sites, étude réseaux sociaux,
- Constitution et mise à jour des biographies.

Par ailleurs, cette organisation permettrait de mutualiser l'accès aux articles de la presse nationale et internationale qui requiert des abonnements à des bases payantes.

- **Modalités de mise en œuvre proposées**

Les documentalistes Presse côté France 3 verraient leur temps de travail aligné sur celui des documentalistes côté France 2 (passage de 39 heures avec 22 RTT à 35 heures sans RTT). Les documentalistes France 3 (actuellement sur 39 heures hebdomadaires avec 22 RTT) ont été informés de cette nouvelle organisation qui n’inclut pas de RTT mais permet un planning majoritairement sur 4 jours hebdomadaires, dans le cadre d’une organisation pluri-hebdomadaire variable.

L’organisation du temps de travail des documentalistes France 2 resterait de 4 jours par semaine, en régime de 35 heures hebdomadaires, et dans une organisation en modulation pluri-hebdomadaire variable. La nouvelle planification améliorerait la fréquence des vacances réalisées les week-ends, qui passeraient d’une rotation d’un week-end sur trois à une rotation d’un week-end sur cinq.

Suite aux retours des documentalistes, la présence d’un seul documentaliste a été jugée suffisante pour répondre aux besoins des éditions France 2 et France 3 du week-end. Le documentaliste de permanence pourrait par ailleurs s’appuyer sur ses collègues des unités vidéo pour l’épauler en cas par exemple de situation de crise. Dans un souci d’homogénéité, tous les collaborateurs affectés à la Documentation Presse auraient la même organisation du travail, à savoir une organisation pluri-hebdomadaire variable sur 35 heures hebdomadaire.

Les documentalistes Presse de France 2 et France 3, qui travaillent déjà en étroite collaboration et en proximité, seraient réunis en termes d’organisation et d’espace de travail (cf. 3.5. Les Documentalistes affectés à la Documentation Presse). Elles seraient planifiées de façon commune afin de pouvoir répondre indifféremment aux demandes de l’ensemble des services et éditions de la Rédaction nationale, d’assurer un service homogène et de mieux répartir la charge de travail ainsi que les contraintes de planning.

Les documentalistes Presse, dans la nouvelle organisation, pourraient être planifiés comme suit :

- Service assuré 7j/7
- Base 35 heures dans une organisation pluri-hebdomadaire variable sur 5 semaines
- 3 vacances par jour minimum la semaine, 1 vacation par jour le week-end
- Service unique composé de 5 collaborateurs qui travailleront en moyenne 4 jours par semaine et 1 week-end toutes les 5 semaines

Schématisation des vacances :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Doc1	10h00-19h00				9h00-17h00	10h00-19h00	10h00-19h00
Doc2		10h00-19h00	10h00-19h00	10h00-19h00	10h00-19h00		
Doc3	10h00-19h00	9h00-17h00	9h00-17h00	10h00-19h00	10h00-19h00		
Doc4	10h00-19h00	10h00-19h00	10h00-19h00	9h00-17h00			
Doc5	9h00-17h00	10h00-19h00	10h00-19h00	10h00-19h00	10h00-19h00		

Les amplitudes horaires présentés ci-dessus incluent une pause déjeuner quotidienne d’une heure.

Par ailleurs, conformément à l'article 2.1.2.6 de l'accord collectif du 28/05/2013, la récupération des week-ends serait prise en compte dans le cadre de la planification.

- **Les améliorations apportées par l'organisation proposée en phase 2**

La mise en place de cette organisation et de cette planification permettrait à la fois d'offrir un service identique aux éditions de la Rédaction Nationale et de concentrer l'activité des documentalistes presse sur la recherche et la constitution de dossiers de presse « sur mesure », en s'appuyant sur les abonnements numériques. En mettant mieux à profit leurs compétences, l'activité ainsi recentrée serait plus valorisante pour les collaborateurs du service.

Par ailleurs, la réunion des deux unités autour d'une seule organisation permet une redéfinition des activités et une meilleure répartition de la charge de travail, des contraintes de fin de service et des permanences week-end.

Enfin, la mutualisation permettrait de renforcer le service Photothèque et ainsi la rendrait capable de répondre aux besoins de l'ensemble de la rédaction. (cf. 2.4.2.2 L'organisation proposée pour la Photothèque)

2.4.2.2. L'organisation proposée pour l'activité « Photothèque »

- **L'organisation actuelle**

La Photothèque est une activité assurée quotidiennement (10h-21h) pour couvrir les besoins des éditions 13h et 20h par des collaborateurs de la Médiathèque. C'est l'une des activités quotidiennes du pôle d'activités « documentation centrale ». Cette activité représente aujourd'hui l'équivalent de 1,5 poste en termes de charge de travail.

Les missions principales de la Photothèque sont les suivantes :

- Rechercher dans les agences externes ou dans nos bases photos et vidéo (pour capture) les illustrations nécessaires à la fabrication des « infos décor » pour les éditions 13h et 20h.
- Travailler en collaboration constante avec les éditions et les graphistes pour le suivi de la fabrication en fonction du conducteur.
- A la demande du rédacteur, rechercher les photos pour les besoins de certains sujets,
- Négocier les droits et les coûts avec les fournisseurs. Déclarer les achats, veiller au respect des budgets et notifier les droits d'utilisation dans la notice documentaire,
- Archiver et indexer les nouvelles acquisitions dans notre base.

- **Constats sur l'organisation actuelle et motifs d'évolution**

L'organisation actuelle ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes des éditions nationales, et ne facilite pas le suivi des demandes sur plusieurs jours, la maîtrise des outils, des procédures ainsi que le travail d'administration de la base. Une plus grande facilité d'échange avec les graphistes est nécessaire.

L'activité Photothèque n'existe pas côté France 3 et est aujourd'hui exclusive à France 2. Les documentalistes de l'unité Vidéotheque France 3 interviennent uniquement en soutien pour la recherche et l'achat de photos d'agences.

Afin d'apporter un service identique quelle que soit l'édition ou la chaîne de diffusion, il est nécessaire de faire évoluer cette organisation.

Enfin, le développement des infographies dans les éditions nécessite des photos d'une grande qualité éditoriale et artistique. La bascule en HD viendrait encore renforcer ce besoin.

• **L'organisation et les modes de fonctionnement proposés en Phase 2**

Afin d'améliorer la prestation actuelle et dans l'optique de répondre aux besoins d'une rédaction unique et de l'ensemble des éditions nationales, il serait proposé d'augmenter le nombre de vacances réalisées par l'activité Photothèque au sein de la Médiathèque.

L'objectif de l'élargissement proposé en Phase 2 serait d'assurer une activité Photothèque selon le tableau de vacances suivant :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			10h00 20h00	9h00 17h00	11h00 21h00	11h00 21h00
	10h00 20h00	11h00 21h00	9h00 17h00	10h00 20h00		
9h00 17h00	11h00 21h00				9h00 19h00	9h00 19h00
10h00 20h00		9h00 17h00	11h00 21h00	11h00 21h00		
11h00 21h00	9h00 17h00	10h00 20h00	Autre vacation*			

* Bascule sur une autre unité de la médiathèque pour une activité de 9h00 à 17h00

Les amplitudes horaires présentés ci-dessus incluent une pause déjeuner quotidienne d'une heure. Par ailleurs, conformément à l'article 2.1.2.6 de l'accord collectif du 28/05/2013, la récupération des week-ends serait prise en compte dans le cadre de la planification.

L'ensemble de ces vacances représenteraient l'équivalent de 4,5 postes affectés à l'activité Photothèque, au sein de la Médiathèque.

L'équivalent des trois postes supplémentaires affectés à l'activité Photothèque par rapport à aujourd'hui auraient la provenance suivante :

- Deux postes actuels dédiés au pôle d'activité Documentation Presse, libérés par le regroupement prévu en phase 2 (cf. 2. 4. 2. 1. L'organisation proposée pour les Documentalistes Presse France 2/ France 3)
- L'équivalent d'un poste complémentaire détaché du pôle d'activités « Documentation Centrale »

Ainsi, l'activité Photothèque à destination des éditions nationales, serait prise en charge par l'ensemble des documentalistes du pôle d'activités « Documentation Centrale », présents en rotation au quotidien pour assurer une stabilité et une homogénéité dans la qualité du service.

Le document présent emploie indifféremment le présent, le futur ou le conditionnel.

L'activité Photothèque FTV ainsi créée aurait pour missions principales de :

- Rechercher dans les agences externes ou dans notre base photos ou vidéos les illustrations nécessaires à la fabrication des « info décor » pour les éditions nationales du siège,
- Centraliser les acquisitions, l'indexation et l'archivage dans une base commune permettant de partager et mieux valoriser les achats, de façon transverse entre les 3 chaînes de diffusion,
- Travailler en collaboration constante avec les éditions et les graphistes pour le suivi de la fabrication en fonction des conducteurs,
- A la demande d'un rédacteur, rechercher les photos pour les besoins de certains sujets et lui mettre à disposition au montage,
- Négocier les droits et les coûts avec les fournisseurs. Déclarer les achats, veiller au respect des budgets et notifier les droits d'utilisation dans la notice associée au sujet,
- Archiver et indexer les nouvelles acquisitions dans notre base.

- **Modalités de mise en œuvre proposées**

Dans un souci d'homogénéité, tous les collaborateurs affectés à l'activité Photothèque auraient la même organisation du travail que les collaborateurs du pôle d'activités « Documentation Centrale » :

- 35 heures hebdomadaires variables, sans RTT.
- 4 à 5 vacances par semaine
- 1 week-end travaillé par mois

L'organisation du travail serait ainsi inchangée pour :

- Le 1,5 poste actuel affecté à l'activité Photothèque
- Le poste réaffecté du pôle d'activités « Documentation Centrale » vers l'activité Photothèque

En revanche, les deux postes réaffectés de l'activité Documentation Presse à l'activité Photothèque passeraient d'une organisation du temps de travail sur une base de 39 heures avec 22 RTT à une organisation du temps sur une base de 35 heures sans RTT.

- **Les améliorations apportées par l'organisation proposée en phase 2**

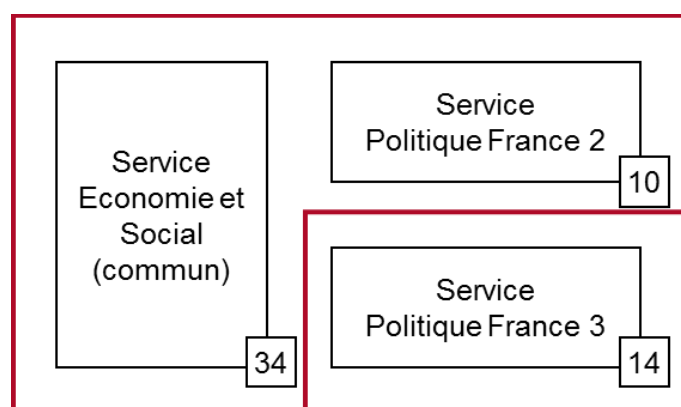
La création d'une activité Photothèque renforcée permettrait de rendre un service équivalent aux éditions France 2 et France 3, de travailler dans de meilleures conditions avec une charge de travail mieux répartie et d'être plus efficace et réactif en s'appuyant sur des collaborateurs expérimentés et reconnus.

Dans une consultation ultérieure, il serait envisagé de positionner cette activité Photothèque à proximité du nouveau service Infographie.

2.4.2.3. *L'organisation proposée pour les documentalistes des services Economie et Social et Politique*

- **L'organisation actuelle**

Le périmètre couvert par les documentalistes des services Economie et Social et Politique peut être schématisé comme suit :



 Périmètre d'activité actuel

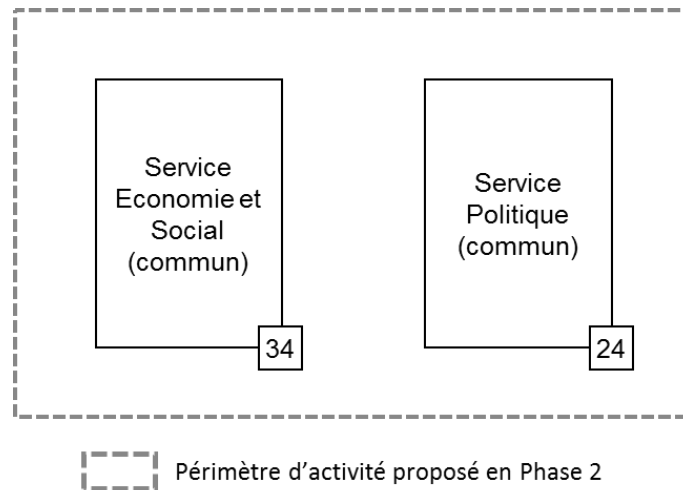
Suite à la mise en œuvre de la phase 1 du projet Info 2015, trois documentalistes travaillent pour le service Economie et Social unifié et le service Politique France 2.

Par ailleurs, cette équipe travaillant pour le service Economie et Social unifié et le service Politique France 2 a été renforcée par le détachement d'une ressource de la Vidéothèque France 3. Ce collaborateur était initialement dédié à la recherche et au traitement des rushes pour les Editions France 3. Il prend désormais en charge les recherches Economie et Social avec les documentalistes affectés au service Economie et Social ainsi que le traitement des rushes pour les Editions France 3.

- **Constats sur l'organisation actuelle et motifs d'évolution**

L'organisation actuelle des documentalistes des services Economie et Social et Politique ne permet pas de couvrir l'ensemble des demandes du service Politique France 3, qui restent prises en charge par la Vidéothèque France 3.

Avec le regroupement des services Politique France 2 et Politique France 3 (cf. « 2.1 L'organisation proposée pour le service Politique » et « 3.2 Le service Politique »), les documentalistes des services Economie et Social et Politique travailleraient sur un périmètre élargi, composé des deux services réunis: Economie et Social d'une part et Politique d'autre part.



L'harmonisation des méthodes de travail au sein des services Economie et Social et Politique nécessiterait une harmonisation des prestations réalisées par les documentalistes détachés au sein des services.

Les réorganisations mises en œuvre en Phase 1 (regroupement des services Economie et Social France 2 et France 3) et proposées en Phase 2 (regroupement des services Politique France 2 et France 3) devraient conduire à une nouvelle répartition de la charge de travail entre les documentalistes des services Economie et Social et Politique et de la Vidéothèque France 3.

- **L'organisation et les modes de fonctionnement proposés en Phase 2**

Pour assurer la continuité des services documentaires rendus aux services Economie et Social et Politique, il serait proposé d'élargir le périmètre de la ressource détachée par la Vidéothèque France 3 aux services Economie et Social et Politique pour couvrir les recherches du service Politique unique, et de la rattacher à l'équipe actuelle des 3 documentalistes.

Les documentalistes des services Economie et Social et Politique dans l'organisation phase 2 auraient pour missions principales :

- La recherche en interne ou en externe et la mise à disposition des images d'archive nécessaires à la fabrication des sujets Economie et Social et Politique.
- La négociation des conditions d'utilisation (droit et coûts) des archives acquises à l'extérieur et leur traçabilité dans nos éditions (identification, communication des infos pour indexation).
- La sélection, la compilation, l'indexation et l'archivage des reportages des services Economie et Social et Politique de la Rédaction Nationale.

- **Modalités de mise en œuvre proposées**

Afin de maintenir leur fonctionnement en équipe et favoriser le partage entre les collaborateurs, l'équipe serait regroupée et positionnée à proximité du nouveau service Politique commun (cf. 2.4.2.3. L'organisation proposée pour les documentalistes des services Economie et Social et Politique). Tel que validé avec le chef de service Economie et Social, ce fonctionnement permettrait de répondre à distance aux demandes des collaborateurs du service Economie et Social.

Le document présent emploie indifféremment le présent, le futur ou le conditionnel.

Ces modalités organisationnelles seraient mise en œuvre dès le regroupement des deux actuels services Politique France 2 et France 3.

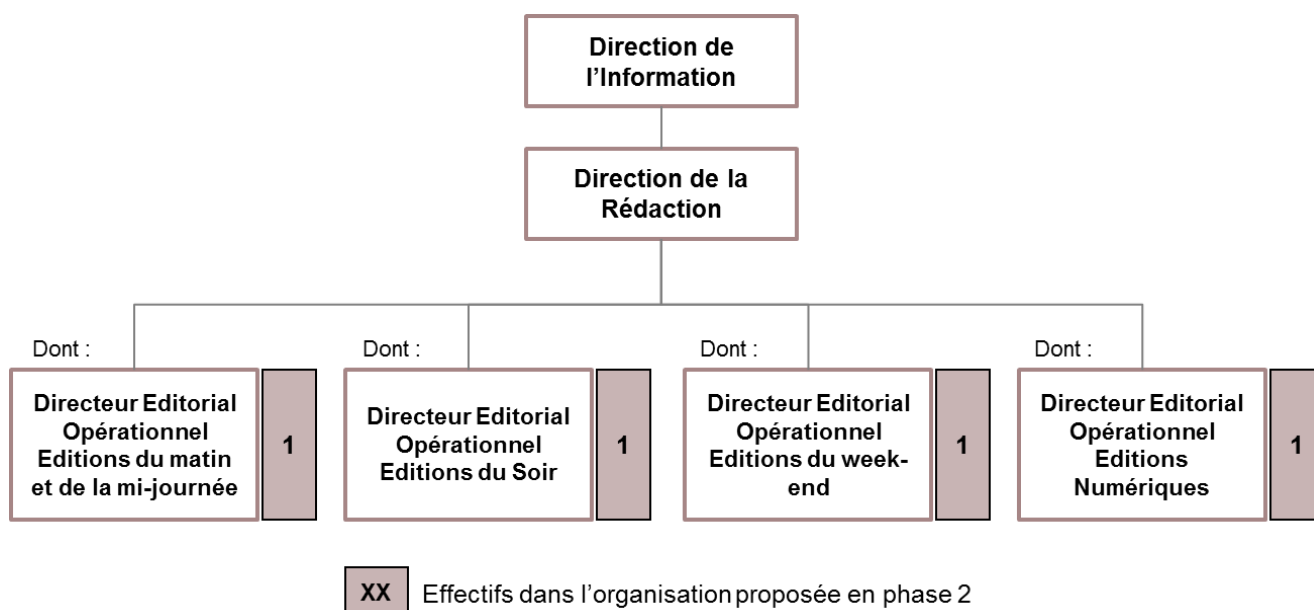
- **Les améliorations apportées par l'organisation proposée en phase 2**

L'affectation du poste en provenance de la Vidéothèque France 3 aux activités documentaires spécifiques à l'Economie et Social et Politique permettrait d'absorber la charge de travail additionnelle occasionnée par le regroupement des services Politique France 2 et Politique France 3 prévue en phase 2 d'Info 2015.

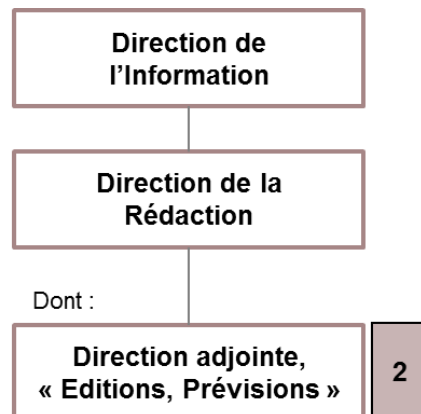
2.5. L'organisation proposée pour la 5^{ème} Direction Adjointe Opérationnelle

- **L'organisation actuelle**

L'organisation actuelle est la suivante :



Par ailleurs, l'organisation actuelle fait apparaître une direction adjointe « Editions, prévisions » rattachée à la Direction de la Rédaction, comme suit :



XX Effectifs dans l'organisation actuelle (source DRH, 01/02/16)

- **Constats sur l'organisation actuelle et motifs d'évolution**

A date, 4 Directions Editoriales Opérationnelles sont effectives dans l'organisation :

- Une DEO des éditions numériques
- Une DEO des éditions du matin et de la mi-journée
- Une DEO des éditions du soir
- Une DEO des éditions du week-end

Aujourd'hui il n'existe pas de poste de DEO venant pallier les absences (congrés, maladie...) des DEO existants.

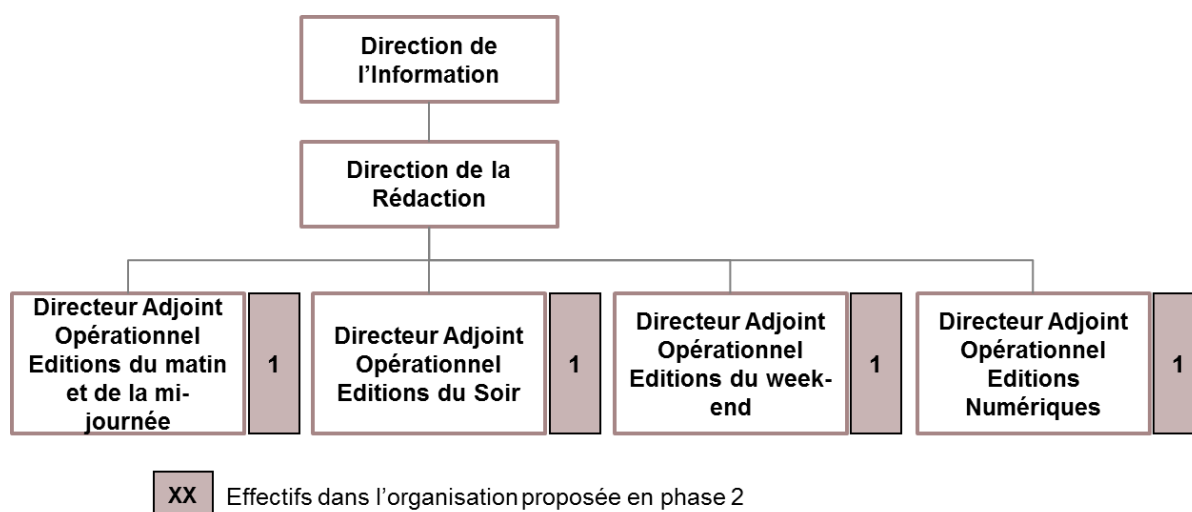
Par ailleurs, la nouvelle organisation par tranche horaire des éditions, avec le positionnement des DEO, permet de renforcer la continuité et complémentarité entre tranches ainsi que la singularité de chaque édition.

Une plus grande anticipation et préparation des sujets à traiter permettrait de faciliter l'atteinte de ces objectifs. Il existe donc une logique à réaffirmer et renforcer le rôle des Prévisions dans la nouvelle organisation.

- **L'organisation et les modes de fonctionnement proposés en Phase 2**

Il serait proposé de remplacer le terme de « Directeur Editorial Opérationnel » par le terme de « Directeur Adjoint Opérationnel » correspondant davantage à l'activité et au rôle de ces directeurs.

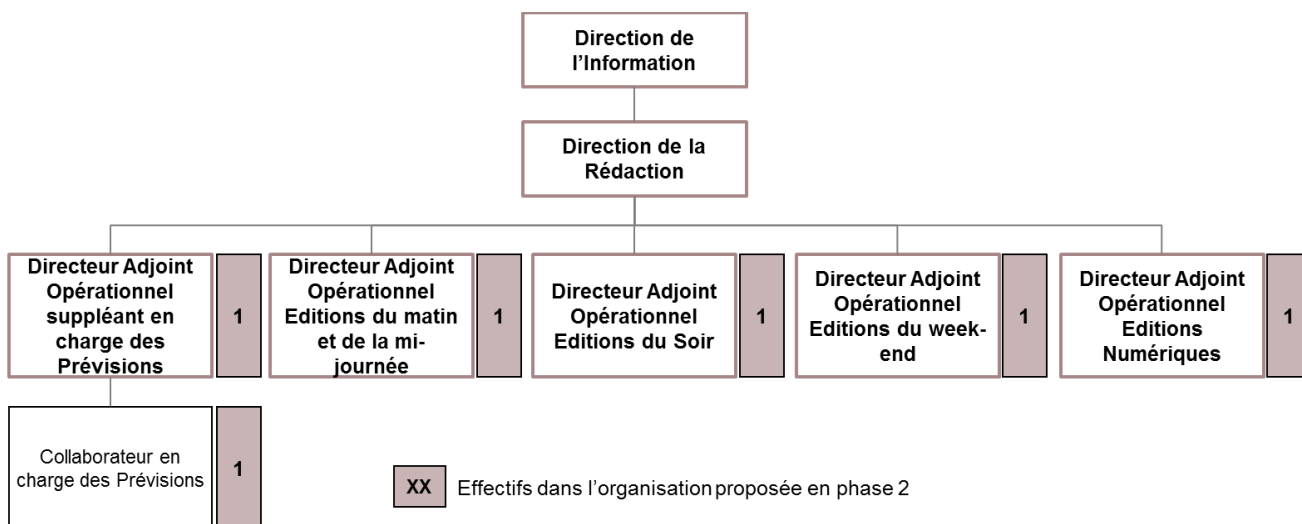
L'organisation proposée serait la suivante :



Par ailleurs et afin de pouvoir pallier aux absences des DAO et de renforcer le rôle des Prévisions dans la nouvelle organisation, il serait proposé de supprimer la direction adjointe « Editions, prévisions » au profit d'une cinquième « Direction Opérationnelle Editoriale suppléante en charge des Prévisions » directement rattachée à la Direction de la Rédaction. Cette DAO aurait la charge :

- De remplacer les absences des DAO. Le DAO absent déléguant son autorité et son rôle au DAO remplaçant.
- De préparerait, animerait et s'assurait du suivi des conférences de Prévision de la Direction de l'information

L'organisation-cible serait la suivante :



• **Modalités de mise en œuvre proposées**

Cette nouvelle direction éditoriale opérationnelle (DAO) serait effective dès l'issue de la présente consultation. Le collaborateur actuellement rattaché à la direction adjointe « Editions, prévisions »

serait également rattachée à cette nouvelle « Direction Opérationnelle Editoriale ». Il travaillerait principalement à la préparation et au suivi des Prévisions.

En cas de remplacement d'un autre DAO, le cinquième DAO jouirait des mêmes délégations et de la même autorité que le DAO qu'il remplace. Par ailleurs ce DAO préparera, animera et s'assurera du suivi des réunions de Prévision dès l'issue de la consultation.

- **Les améliorations apportées par l'organisation proposée en phase 2**

Ce cinquième DAO permettrait de pallier aux éventuelles absences des DAO existants et ainsi assurer une continuité éditoriale pour les éditions. De même, le rattachement des Prévisions à un poste de DAO permettrait d'améliorer le traitement des réunions de Prévisions. Et ainsi de davantage anticiper, se coordonner entre DAO sur les sujets clés à traiter. Cette organisation permettrait également d'être plus innovant et pertinent en étudiant plus en amont l'apport du numérique sur des sujets souhaités par l'ensemble des éditions (14 Juillet, élections politique...).

2.6. Le tableau de passage des effectifs (organisation actuelle à organisation cible)

Positionnement prévu dans l'organisation Phase 2		Nb. de postes
Cible		10
Service Politique		14
Service Politique		0
DAO suppléante en charge des prévisions		2
Secrétaire Général		1
Secrétaire Général Adjoint à la Gestion des Ressources		1
Secrétaire Général Adjoint à la Planification		1
Supervision de la Planification		1
Services aux collaborateurs		0
Secrétaire Général Adjoint France 2		0
Adjoint Secrétaire Général adjoint France 2		2
Assistanat du Secrétaire Général		3
Gestion de la Planification		5
Gestion des Ressources		5
Gestion des Ressources		44
Secrétaire Général Adjoint France 3		0
Adjoint Secrétaire Général adjoint France 3		0
Gestion de la Planification		2
Gestion des Ressources		2
Gestion des Ressources		12
Secrétaire Général Adjoint à la Gestion de la Production		1
Gestion de la Production		11
Gestion des Ressources		10
Directeur Adjoint DRM		1
Infographie/PPI		9,5
Infographie/PPI		5,5
Infographie/PPI		7
Médiathèque		43
Total des postes		189

Total des postes

189

Positionnement prévu dans l'organisation Phase 2		Nb. de postes
Cible		2
Gestion de la Planification		4
Gestion des Ressources		7
Infographie/PPI		9
Total des postes		22

Total des postes

22

Positionnement actuel (des collaborateurs de la Direction de l'Information concernés par la phase 2 du projet Info 2015 (hors Chaîne Info))			Nb. de postes
NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
	Direction de la Rédaction	Service Politique France 2	Service Politique France 3
		Editions, prévisions	Editions, prévisions
		0	2
		1	0
		0	0
		0	0
		1	1
		1	1
		2	2
		3	3
		5	5
		44	44
		1	1
		1	1
		2	2
		2	2
		12	12
		1	1
		11	11
		10	10
		1	1
		9,5	9,5
		5,5	5,5
		7	7
		43	43
Total des postes			189

Total des postes

189

* 1 poste (chef de service Infographie France 2 et PPI France 2) partagé entre l'infographie France 2 (50%) et la PPI France 2 (50%)

Positionnement actuel (des collaborateurs dédiés à la Chaîne Info et concernés par la phase 2 du projet Info 2015)			Nb. de postes
NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
	Direction des Reportages et Moyens de l'Information	Planificateurs	Assistants de Rédaction
		Assistants	Assistants de Production d'émissions e/ou des JT et modules
		7	4
		9	7
		9	9
Total des postes			22

Total des postes

22

3. Le projet immobilier de la Phase 2

3.1. Présentation des mouvements et des principes retenus

Les mouvements de cette phase 2 concerneraient des collaborateurs actuellement installés aux 3èmes et 4èmes étages de la maison de France Télévisions. Environ 76 personnes seraient concernées par les déménagements. Les surfaces qui seraient réaménagées représentent environ 537,5 m² (sur les 7000m² actuellement occupés par la direction de l'information). La totalité des collaborateurs concernés par le projet immobilier seraient des collaborateurs de la direction de l'information. Tous ces mouvements seraient transitoires.

Le principe directeur du projet a été de limiter les mouvements au strict nécessaire pour rendre possible et pertinente la mise en place de la phase 2 du projet Info 2015. Ainsi pour la phase 2, ma quasi-totalité des mouvements prévus répondraient à une logique éditoriale.

L'équipe projet s'est attachée dans un premier temps à identifier les services qui devraient être relocalisés ainsi que les zones dans lesquelles ils pourront être installés. L'équipe projet a ensuite vérifié avec la direction immobilière et des moyens généraux (IMG) la faisabilité des différentes options retenues.

Cette première étape a permis d'établir les plans « macro » d'implantation des différents services (nouveaux ou réinstallés). Plusieurs simulations ont été nécessaires pour parvenir à une solution pertinente permettant d'assurer le bon fonctionnement de la rédaction durant cette phase transitoire.

Le projet a été mené en collaboration étroite avec l'encadrement d'une part, ainsi qu'avec l'ensemble des collaborateurs pour la phase d'aménagement détaillé des espaces. Ces derniers ont été informés des aménagements proposés.

La Direction Déléguée à la Santé et Qualité de Vie au Travail (DDSQVT) a accompagné le projet depuis son lancement avec notamment l'association d'une ergonome au projet.

Le tableau joint en annexe recense l'ensemble des mouvements proposés et indique à chaque fois le bureau d'origine, le bureau de destination ainsi que le nombre de postes et les surfaces respectives (en m² et m²/poste). La nouvelle organisation immobilière a permis de créer six nouveaux postes de travail sans altérer les environnements de travail existants des collaborateurs. Les évolutions des environnements de travail sont diverses mais dans l'ensemble le ratio moyen de m²/poste reste inchangé et aucun collaborateur ne dispose de moins de 4.2m² (contre 4.1 m² auparavant pour les responsables d'éditions et l'assistant du 19/20).

3.2. Le service Politique

- **Implantation immobilière actuelle**

Le service politique de France 3 est aujourd'hui situé au 3^{ème} étage coté Seine Nord. L'ensemble des collaborateurs est situé en premier jour, à l'exception du chef de service et d'un journaliste.

Le service politique de France 2 est aujourd'hui situé au 3^{ème} étage coté Seine Sud en premier jour.

- **Implantation immobilière proposée en Phase 2**

Les encadrants, journalistes, documentalistes et assistants des actuels services Politique disposeraient chacun d'un espace dédié, au sein d'un même environnement de travail. Cette implantation permettrait un fonctionnement au quotidien conforme aux objectifs éditoriaux (cf. 2.1. L'organisation proposée pour le service Politique).

Le service Politique serait installé au 4^{ème} étage côté Seine Nord. Cette disposition permettrait au nouveau service Politique d'être :

- En premier jour pour l'intégralité du personnel.
- Aux côtés des Voyages Officiels pour permettre une plus grande fluidité d'échange avec ce service.

Cette implantation serait rendue possible par des déplacements de tous les collaborateurs des éditions de France 3, à l'exception du Grand Soir 3 pour lequel seuls cinq journalistes déménageraient.

Par ailleurs, un poste de travail supplémentaire serait créé afin d'accueillir un poste de passage.

Les plans figurant en annexes (cf. 7.2. Les Plans immobiliers proposés) permettent de visualiser l'installation proposée pour le service Politique

3.3. Les Assistants des services Economie et Social et Politique

- **Implantation immobilière actuelle**

L'assistant du service Politique France 3 est aujourd'hui positionné au 3^{ème} étage coté Seine Nord, au cœur du service Politique France 3.

L'assistant de France 2 dédié au module des « 4 Vérités » au sein de Télématin est aujourd'hui positionnée au 3^{ème} étage coté Seine Sud.

Du fait du partage de leur activité entre le service politique et le service économie et social, les assistants de France 2 partagent un bureau 3^{ème} étage coté Seine Sud en premier jour, au cœur des services Economie et Social et Politique.

- **Implantation immobilière proposée en Phase 2**

Quatre postes de travail dédiés aux assistants seraient disponibles au sein de l'espace partagé du service Politique. De même, deux postes de travail dédiés aux assistants seraient disponibles au sein de l'espace partagé du service Economie et Social.

Ainsi, six postes de travail seraient attribués aux six assistants.

Les plans figurant en annexes (cf. 7.2. Les plans immobiliers) permettent de visualiser l'installation proposée pour les assistants des services Economie et Social et Politique.

3.4. Les Documentalistes affectés aux services Economie et Social et Politique

- **Implantation immobilière actuelle**

Les documentalistes France 2 travaillant actuellement pour le service Economie et Social et Politique France 2 sont aujourd'hui positionnés au sein du service Politique France 2.

A l'inverse, le service politique France 3 s'appuie sur la documentation centrale et ne dispose donc pas de documentaliste à proximité.

- **Implantation immobilière proposée en Phase 2**

Les documentalistes seraient spatialement situés au sein du service politique regroupé.

La création d'un espace qui leur serait dédié faciliterait par ailleurs leur travail collaboratif et garantirait de bonnes conditions sonores à l'ensemble du service.

Les plans figurant en annexes (cf. 7.2. Les plans immobiliers) permettent de visualiser l'installation proposée pour les documentalistes affectés aux services Economie et Social et Politique

3.5. Les Documentalistes affectés à la Documentation Presse

- **Implantation immobilière actuelle**

Actuellement, les Documentalistes Presse France 2 et France 3 travaillent côte à côte. Néanmoins, leur espace de travail est séparé par une cloison vitrée.

- **Implantation immobilière proposée en Phase 2**

En cohérence avec le projet éditorial (cf. 2.4.2.1. L'organisation proposée en phase 2 pour les documentalistes Presse France 2/France 3), il serait proposé de :

- Supprimer la cloison qui sépare aujourd'hui les documentalistes Presse France 2 des documentalistes Presse France 3.
- Créer un bureau comportant 5 postes de travail, contre 6 actuellement.

Cette nouvelle organisation du service permettrait par ailleurs la création d'un bureau adjacent répondant aux besoins de l'activité de la nouvelle adjointe du service Médiathèque.

Les plans figurant en annexes (cf. 7.2. Les plans immobiliers) permettent de visualiser l'installation proposée pour les documentalistes affectés à la Documentation Presse

3.6. Les Voyages Officiels

- **Implantation immobilière actuelle**

Aujourd'hui les voyages officiels sont situés au 4^{ème} étage Seine Nord, en second jour, en N443.

Implantation immobilière proposée en Phase 2

Il serait proposé de laisser ce service en Seine Nord au 4ème étage, mais de déplacer ces derniers dans un espace désormais en premier jour, dans le prolongement du service Politique. Dans le futur espace qui leur serait dédié, il est prévu également un plan de travail et une armoire sécurisée pour la gestion et le stockage de leur matériel.

Les plans figurant en annexes (cf. 7.2. Les plans immobiliers) permettent de visualiser l'installation proposée pour les Voyages Officiels

3.7. Les éditions

3.7.1. **Le 19/20 et le 12/13**

- **Implantation immobilière actuelle**

Les éditions du 12/13 et du 19/20 sont actuellement situées au 4^{ème} étage en Seine Nord.

- **Implantation immobilière proposée en Phase 2**

Il serait proposé que les éditions du 12/13 et du 19/20 rejoignent une partie de l'espace libéré par la Politique France 2 au 3^{ème} étage Seine Sud. Ce déménagement n'entraînerait aucun changement d'un point de vue des surfaces disponibles pour chaque collaborateur.

Si ce déménagement éloignerait ces deux éditions de la salle de conférence France 3, l'emplacement proposé permettrait une proximité géographique entre les éditions du 13h et du 20h semaine de France 2 et les éditions du 12/13 et du 19/20 semaine de France 3, ainsi qu'avec les DAO respectifs. Ce déménagement permettrait donc de faciliter les échanges entre éditions au sein d'une même tranche.

Les plans figurant en annexes (cf. 7.2. Les plans immobiliers) permettent de visualiser l'installation proposée pour le 19/20 et le 12/13

3.7.2. Le Grand Soir 3

- **Implantation immobilière actuelle**

Actuellement le Grand Soir 3 est situé au 4^{ème} étage Seine Nord. Les équipes travaillent dans deux lieux scindés géographiquement, les rédacteurs n'ayant pas d'accès direct à l'équipe managériale.

- **Implantation immobilière proposée en Phase 2**

Il serait proposé que cinq rédacteurs du Grand Soir 3 rejoignent les espaces actuellement occupés d'une part par l'assistant du 12/13 et d'autre part par les journalistes dédiés aux éditions du 12/13 et du 19/20 semaine. Cette configuration permettrait à l'ensemble de l'édition Grand Soir 3 d'être rassemblée spatialement et renforcerait ainsi la cohésion de l'équipe.

En parallèle, trois bureaux de passage ont été prévus au sein du service.

Les plans figurant en annexes (cf. 7.2. Les plans immobiliers) permettent de visualiser l'installation proposée pour le Grand Soir 3

3.7.3. Le soir 3 week-end

- **Implantation immobilière actuelle**

Actuellement le Soir 3 week-end est situé au 4^{ème} étage Seine Nord. L'assistant de l'édition ne bénéficie pas de poste de travail dédié.

- **Implantation immobilière proposée en Phase 2**

Il serait proposé que l'ensemble du service descende au 3^{ème} étage Seine Nord, à l'exception de la responsable d'édition qui serait située au 4^{ème} étage Seine Nord. Les deux journalistes dédiés à l'édition et l'assistant seraient positionnés au sein du service Information Générale. Ainsi, ils disposeraient d'un poste de travail dédié à proximité du présentateur et de la rédaction en chef du Soir 3 week-end.

Les plans figurant en annexes (cf. 7.2. Les plans immobiliers) permettent de visualiser l'installation proposée pour le soir 3 week-end

3.7.4. Le 12/13 - 19/20 week-end

- **Implantation immobilière actuelle**

Actuellement le 12/13 - 19/20 week-end est situé au 4^{ème} étage Seine Nord. La responsable d'édition ne bénéficie pas de poste de travail dédié.

Le document présent emploie indifféremment le présent, le futur ou le conditionnel.

- **Implantation immobilière proposée en Phase 2**

Il serait proposé que les rédacteurs rejoignent les espaces libérés par le service politique France 3 au 3^{ème} étage Seine Nord. L'assistant du 12/13 - 19/20 week-end rejoindrait un espace aujourd'hui inoccupé au sein du service Information Générale. La responsable d'édition bénéficierait d'un poste de travail dédié au 4^{ème} étage.

Les plans figurant en annexes (cf. 7.2. Les plans immobiliers) permettent de visualiser l'installation proposée pour le 12/13 - 19/20 week-end

3.8. Les départs en reportages

- **Implantation immobilière actuelle**

Les véhicules de reportages sont dispatchés sur les deux niveaux de l'espace reportage du sous-sol.

De même, les placards à disposition des journalistes reporter d'images (JRI), des monteurs et des preneurs de son sont eux aussi repartis sur les deux niveaux, de part et d'autre de l'immeuble (côté Delbarre et côté Valin) malgré les réorganisations des services.

Ainsi, les départs en reportages sont plus compliqués, les membres des équipes doivent passer par des étages différents pour aller chercher leur matériel et/ou leur voiture.

La zone actuelle au niveau -2, historiquement utilisée par les équipes de France 2 n'a jamais été rénovée depuis l'emménagement dans l'immeuble. De plus, les placards sont globalement en mauvais état.

Enfin, ni au niveau -1, ni au niveau -2, ne sont mis à disposition des équipes des espaces pour la préparation de leur matériel.

Les monteurs itinérants ne sont actuellement pas tous dotés d'un placard répondant à leurs besoins (taille). De plus, ces placards sont dispersés dans le bâtiment et éloignés des zones de départs en reportages et de leurs voitures dédiées.

- **Implantation immobilière proposée en Phase 2**

Le projet consisterait à améliorer les conditions de départs en reportages, en regroupant les véhicules thermiques au niveau -2, les véhicules électriques et véhicules de montage au -1, et de regrouper et réaménager l'ensemble des placards affectés aux journalistes reporter d'images (JRI) et aux preneurs de son.

Ce projet serait complété par un réaménagement du magasin. Une information sera portée ultérieurement auprès des instances représentatives du personnel.

Les collaborateurs des services journalistes reporter d'images (JRI) et les preneurs de son disposeraient de placards individuels neufs, installés dans l'espace au niveau -2 coté Valin, à proximité immédiate des ascenseurs et des véhicules thermiques de reportages.

Le document présent emploie indifféremment le présent, le futur ou le conditionnel.

Ces placards permettraient de répondre aux besoins de chacun : la zone serait totalement nettoyée, rénovée, repeinte et équipée de plans de travail permettant la préparation du matériel (Energie, téléphone, éclairage, poubelle à pile....).

Ainsi les départs en reportage s'effectueraient au même niveau pour l'ensemble des journalistes reporter d'images (JRI), preneurs de son et rédacteurs de la direction de l'information.

Les placards des monteurs seraient eux regroupés au niveau -1 côté Delebarre, à proximité immédiate de leurs véhicules dédiés. Des placards individuels leur seraient là aussi fournis.

Les véhicules électriques resteraient regroupés au niveau -1, pour des raisons de sécurité.

Les plans figurant en annexes (cf. 7.2. Les plans immobiliers) permettent de visualiser l'installation proposée pour le 12/13 - 19/20 week-end

3.9. Les mouvements temporaires accompagnant les emménagements

Un certain nombre de mouvements temporaires sont inéluctables dans tout déménagement en site occupé. Un séquençage détaillé des travaux sera réalisé par la gestion des espaces de la direction IMG. Il prévoira notamment l'utilisation d'espaces (zones tampons) permettant d'installer temporairement certaines équipes pendant l'aménagement de leurs espaces cibles.

3.10. Les modalités pratiques du déménagement

Ces modalités sont semblables à celles des précédentes vagues de déménagements :

3.10.1. Les acteurs du projet

L'opération est pilotée par le service de la gestion des espaces au sein de la Direction des Affaires Immobilières et des Moyens Généraux en appui de la Direction de l'Information.

Les Services Généraux Parisiens sont impliqués très en amont, ainsi que les Services Informatiques.

Un pilote pour la Direction de l'Information, est identifié au sein du Secrétariat Général et associé en amont des travaux. Ce dernier est en charge de:

- D'assurer l'interface générale avec l'équipe transfert afin de garantir la bonne réalisation du transfert
- De coordonner la diffusion de l'information auprès des équipes
- De prendre les décisions d'arbitrage (aménagement, séquençage,...)
- De transmettre à l'équipe transfert les besoins des services qui n'auraient pas été identifiés par l'équipe projet

Le document présent emploie indifféremment le présent, le futur ou le conditionnel.

Le référent déménagement fait le lien entre l'équipe opérationnelle à laquelle il appartient et l'équipe projet Info 2015. Ses rôles sont les suivants :

- Informer les collaborateurs de l'organisation des transferts
- Collecter les diverses données administratives et matérielles (en complément des informations déjà transmises par l'équipe projet)
- Quantifier les besoins en rangement et superviser le tri
- Qualifier les besoins en matériel et mobilier
- Gérer l'étiquetage avant transfert
- Gérer les clés des bureaux et du mobilier
- Assurer l'interface avec l'équipe d'assistance post-déménagement

3.10.2. Le déroulement du projet

Les équipes de la gestion des espaces recueilleraient les contraintes opérationnelles des uns et des autres. Elles constitueraient le dossier d'exécution en préparant les bases de données nécessaires aux opérations.

Celui-ci serait transmis d'une part aux Services Généraux Parisiens, d'autre part au Service Informatique. Les référents déménagement recevraient les bases concernant leur service.

Le service des archives prendrait contact avec les services pour les aider si besoin dans les opérations de tri et d'archivage.

Une quinzaine de jours à l'avance, le référent déménagement confirmerait à chaque intéressé la date précise de son déménagement ; ces dates seraient relayées également sur le site intranet monespace et par un mail personnel.

Deux semaines avant le déménagement les cartons et les étiquettes seraient livrés.

Les collaborateurs seraient invités à mettre en carton leurs affaires personnelles et leurs dossiers personnels ; des cartons seraient prévus à ce titre pour chaque collaborateur.

Sur les étiquettes qui leur seraient distribuées, et sauf à ce qu'elles soient distribuées déjà pré-remplies, les collaborateurs inscriront leur nom, prénom, n° de bureau actuel et de destination.

Le contenu des armoires serait emballé par les déménageurs.

Les imprimantes personnelles ou collectives dans les services seraient déménagées, étant entendu qu'à terme les imprimantes individuelles disparaîtront au profit d'imprimantes mutualisées, dans le cadre de la démarche de développement durable engagée par l'entreprise.

- Jour du déménagement :

S'agissant, comme il a été dit, de déménagements en site occupé, il n'y aurait pas de mouvements de grande ampleur mais une succession de mouvements concernant quelques collaborateurs.

Compte-tenu des contraintes spécifiques de la direction de l'information, il serait naturellement tenu compte du rythme de l'activité en lien avec les éditions quotidiennes.

Les déménagements s'opèreraient donc selon les cas en semaine avec déconnexion à 18h et reconnexion avant le lendemain matin ou le week-end avec déconnexion le vendredi à 18h et reconnexion pendant le week-end en fonction des nécessités de service.

Il pourrait arriver que des mouvements s'effectuent également en journée avec en pareil cas une indisponibilité des postes pendant quelques heures ; ceci sera géré en fonction des nécessités de service.

Les collaborateurs trouveraient les cartons déposés dans leurs bureaux.

Une équipe constituée de collaborateurs des Services Généraux Parisiens, du Service Gestion des Espaces serait sur place pour faciliter l'installation le jour de l'arrivée et assurer le service « après-vente ».

- Jours suivants le déménagement :

Des collaborateurs des services précités seraient sur place ou joignables sur un numéro dédié pour assurer le service « après-vente » du déménagement de manière à régler toutes les questions opérationnelles imprévues ou à remédier aux dysfonctionnements.

3.11. Accompagnement des managers et des collaborateurs

Dans le cadre du projet immobilier de la phase 2, il est prévu que la Direction Déléguée à la Santé et Qualité de Vie au Travail (DDSQVT) et la Direction de la Communication Interne mettent en place des actions d'accompagnement et de communication afin de faciliter la mise en place opérationnelle de la nouvelle organisation immobilière. Ces mesures sont décrites dans le plan d'accompagnement ci-après (5. *Le plan d'accompagnement dans la mise en œuvre d'Info 2015.*)

4. Les conséquences du projet pour les collaborateurs concernés

4.1. Objectifs du projet Info 2015 vis-à-vis des collaborateurs de l'Information Nationale de France Télévisions

Pour rappel, le projet Info 2015 vise quatre grands objectifs pour les collaborateurs :

- Mettre les compétences et l'expérience de tous au profit de l'ensemble de l'information nationale de France Télévisions
- Rassembler les personnels de l'information autour d'objectifs clarifiés et partagés
- Faciliter le travail au quotidien en simplifiant l'organisation et les modes de fonctionnement
- Contribuer au développement et à l'épanouissement professionnel des collaborateurs

4.2. Méthodologie employée sur l'évaluation des conséquences du projet pour les collaborateurs

Pour définir au mieux la nouvelle organisation, l'équipe projet a engagé un état des lieux des services et des activités de la Direction de l'Information. Cette démarche initiale s'est appuyée sur la documentation existante concernant les services et populations qui concourent aux activités de la Direction de l'Information, sur les entretiens menés lors de l'état des lieux (octobre 2014). Ces services et populations ont ensuite été suivis dans le cadre de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques (DUER) et du programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact) associé. D'autre part, une démarche de retour d'expérience est engagée auprès des chefs de service et des collaborateurs concernés par la mise en œuvre de la phase 1. Ces points d'étape visent à recueillir des points forts de la mise en place de la nouvelle organisation (ex. installation des DAO, premiers services regroupés dans leur nouvel espace de travail, accompagnement), des points de vigilance et des points à ajuster et à améliorer pour les phases ultérieures.

4.3. Les conséquences du projet pour les collaborateurs concernés en phase 2

L'évaluation des conséquences du projet pour les collaborateurs concernés par la phase 2 s'est appuyée sur la méthode Harmonie, méthode de conduite et d'accompagnement de projet proposée par la Direction de l'Organisation (DO). Afin de définir les besoins d'accompagnement, cette méthode prévoit une mesure des impacts du projet sur les conditions de travail des managers et collaborateurs concernés. Cette mesure permet d'évaluer l'ampleur des changements pour chaque population de collaborateurs et définir les plans d'actions d'accompagnement adéquats.

D'autre part, une analyse des conséquences humaines a été réalisée par la DDSQVT avec les managers, sur les services les plus concernés par l'évolution de l'organisation fonctionnelle et spatiale. L'objectif de cette démarche est avant tout de prendre en compte les impacts humains et organisationnels que la mise en œuvre du projet pourrait avoir sur la santé physique et mentale des salariés et d'identifier les facteurs clefs de qualité de vie au travail à développer.

4.3.1. Conséquences de l'organisation proposée pour les collaborateurs du service Politique

Postes dans l'organisation proposée	Conséquences anticipées et intégrés dans le plan d'accompagnement proposé		Nbre de collab.
Chef du service Politique et adjoints au chef du service Politique	Charge de travail et emplois	Le service regrouperait les collaborateurs des actuels services Politique France 2 et Politique France 3. Le chef de service et ses adjoints verraient le périmètre du service étendu. Leur rôle serait d'assurer le traitement des sujets politiques pour l'ensemble des éditions et d'encadrer l'ensemble des collaborateurs issus des actuels services Politique France 2 et France 3. Enfin, ils devraient favoriser la mixité des équipes issues de France 2 et France 3 et développer la coopération des rédacteurs avec les éditions numériques. La charge de travail étant équivalente, le nombre d'encadrants resterait inchangé.	6
	Relations et mode de fonctionnement	De nouveaux modes de fonctionnement partagés en amont seraient mis en œuvre afin de répondre à ce nouveau périmètre d'activité. Cette organisation proposée répondrait davantage aux besoins des éditions organisée par tranche horaire : elle permettrait d'une part des gains d'efficacité et d'autre part de fluidifier les relations au sein de l'encadrement.	
	Système d'information (SI) et poste de travail	La phase 2 d'info 2015 n'intégrerait pas la mise en œuvre de nouveaux outils et n'aurait pas d'impact dans ce domaine.	
	Environnement de travail, santé et sécurité	Les collaborateurs concernés seraient amenés à changer d'espace de travail dans le respect de leurs conditions de travail actuelles (cf. 3.2 Les services Politique) Le nouvel aménagement de l'espace de travail répondrait à l'objectif d'organisation du service regroupé et faciliterait la coopération au sein des équipes réunies. Le nouvel espace de travail garantirait un cadre de travail adapté.	
	Performances et mode de reconnaissance	L'évaluation des performances continuerait de se faire dans le cadre des entretiens annuels. Dans le cadre du dispositif d'accompagnement managérial, une meilleure prise en compte de la réalisation des entretiens annuels devrait apporter une amélioration de l'évaluation des objectifs attendus, des missions accomplies, des éléments de progrès et ainsi une meilleure lisibilité des parcours professionnels.	
	Compétences requises	Le chef de service Politique et ses adjoints devraient maîtriser les savoir-faire et les spécificités numériques. Des formations au numérique proposées au catalogue de l'université permettraient de répondre à ce besoin en fonction des profils (cf. 7.1.2 Accompagnement des collaborateurs en phase 1, formation sur les fondamentaux du journalisme numérique). Ils devraient aussi avoir une connaissance du fonctionnement et modes de traitement des éditions France 2 et France 3 et numériques. Le partage des cahiers des charges devrait permettre de s'approprier les modes de traitement de chaque édition.	
	Mode de Management	L'importance de la planification et du management des équipes devrait augmenter en raison de la hausse du nombre de collaborateurs du service et de l'ambition de favoriser mixité et cohésion des équipes regroupées. Les modes de pilotage et d'animation pourraient évoluer compte-tenu de l'élargissement du périmètre proposé.	

Collaborateurs du service Politique	Charge de travail et emplois	Les collaborateurs pourraient être amenés à travailler pour l'ensemble des éditions (JT et Magazines) France 2, France 3 et numériques. Chaque collaborateur garderait son organisation actuelle du temps de travail. Pour les rédacteurs intéressés, un élargissement de leur périmètre d'activité pourrait être proposé. A titre d'exemple, un rédacteur pourrait participer à la réalisation d'articles intégrant de l'écrit et des vidéos pour les éditions numériques.	18
	Relations et mode de fonctionnement	Le regroupement proposé pourrait amener les collaborateurs à travailler avec de nouveaux interlocuteurs. De nouveaux modes de fonctionnement partagés en amont seraient mis en œuvre permettant de répondre au nouveau périmètre d'activité du service. Cette organisation proposée répondrait davantage aux besoins des éditions organisée par tranche horaire : elle permettrait d'une part des gains d'efficacité, et d'autre part de fluidifier les relations entre les équipes.	
	Système d'information (SI) et poste de travail	Le projet Info 2015 n'intégrerait pas la mise en œuvre de nouveaux outils et n'aurait pas d'impact dans ce domaine.	
	Environnement de travail, santé et sécurité	Le nouvel aménagement de l'espace de travail répondrait à l'objectif d'organisation du service regroupé et faciliterait la coopération au sein des équipes réunies. Le nouvel espace de travail garantirait un cadre de travail adapté.	
	Performances et mode de reconnaissance	L'évaluation des performances continuerait de se faire dans le cadre des entretiens annuels. Dans le cadre du dispositif d'accompagnement managérial, une meilleure prise en compte de la réalisation des entretiens annuels devrait apporter une amélioration de l'évaluation des objectifs attendus, des missions accomplies, des éléments de progrès et ainsi une meilleure lisibilité des parcours professionnels.	
	Compétences requises	Pour ceux qui souhaitent élargir leurs compétences au numérique, des formations proposées au catalogue de l'université permettraient d'acquérir les fondamentaux (cf. 7.1.2 Accompagnement des collaborateurs en phase 1, formation sur les fondamentaux du journalisme numérique). Ils devraient aussi avoir une connaissance du fonctionnement et modes de traitement des éditions France 2, France 3 et numériques. Le partage des cahiers des charges devrait permettre à chacun de s'approprier les modes de traitement de chaque édition.	
	Mode de Management	Les modes de pilotage et d'animation pourraient évoluer compte-tenu de l'élargissement du service. Les collaborateurs devront s'approprier ces nouveaux modes de pilotages dans le cadre d'une équipe mixte et élargie.	

Sur le plan des risques physiques et psychosociaux (RPS), une analyse des activités futures serait menée qui permettrait d'identifier ces risques afin de mettre à jour le DUERP et le PAPRIACT associé. Dans ce plan PAPRIACT, la santé au travail doit être particulièrement prise en compte du fait de l'importance du changement et de l'accompagnement nécessaire des salariés dans cette période.

4.3.2. Conséquences de l'organisation proposée pour les collaborateurs du Secrétariat Général

Postes dans l'organisation proposée	Impacts anticipés et intégrés dans le plan d'accompagnement proposé		Nbre de collab.
Secrétaire Général	Charge de travail et emplois	La nouvelle répartition des activités permettrait une meilleure prise en charge des différentes missions du Secrétariat Général. La charge de travail serait donc globalement identique mais répartie différemment.	1
	Relations et mode de fonctionnement	De nouveaux modes de fonctionnement partagés en amont seraient mis en œuvre permettant de répondre à la nouvelle répartition des activités. Les relations avec les autres entités de la Direction de l'Information s'en trouveraient améliorées	
	Système d'information (SI) et poste de travail	Le projet Info 2015 n'intégrerait pas la mise en œuvre de nouveaux outils et n'aurait pas d'impact dans ce domaine.	
	Environnement de travail, santé et sécurité	Dans le cadre de cette consultation, il n'est pas envisagé de changement pour l'environnement de travail.	
	Performances et mode de reconnaissance	L'évaluation des performances continuerait de se faire dans le cadre des entretiens annuels. Dans le cadre du dispositif d'accompagnement managérial, une meilleure prise en compte de la réalisation des entretiens annuels devrait apporter une amélioration de l'évaluation des objectifs attendus, des missions accomplies, des éléments de progrès et ainsi une meilleure lisibilité des parcours professionnels.	
	Compétences requises	La nouvelle répartition des activités ne requiert pas l'acquisition de nouvelles compétences.	
	Mode de Management	Les modes de pilotage et d'animation pourraient évoluer compte-tenu de la nouvelle répartition des activités.	
Assistants du Secrétariat Général	Charge de travail et emplois	Les deux assistants issus du Secrétariat Général adjoint France 2 seraient directement rattachés au Secrétaire Général. Ils seraient amenés à travailler indifféremment pour les trois Secrétaires Généraux Adjoints. Néanmoins, la charge de travail et la nature des tâches à effectuer resteraient inchangées.	2
	Relations et mode de fonctionnement	De nouveaux modes de fonctionnement partagés en amont seraient mis en œuvre permettant de répondre à la nouvelle répartition des activités. Les relations avec les autres entités de la Direction de l'Information s'en trouveraient améliorées	
	Système d'information (SI) et poste de travail	Le projet Info 2015 n'intégrerait pas la mise en œuvre de nouveaux outils et n'aurait pas d'impact dans ce domaine.	
	Environnement de travail, santé et sécurité	Dans le cadre de cette consultation, il n'est pas envisagé de changement pour l'environnement de travail.	
	Performances et mode de reconnaissance	L'évaluation des performances continuerait de se faire dans le cadre des entretiens annuels. Dans le cadre du dispositif d'accompagnement managérial, une meilleure prise en compte de la réalisation des entretiens annuels devrait apporter une amélioration de l'évaluation des objectifs attendus, des missions accomplies, des éléments de progrès et ainsi une meilleure lisibilité des parcours professionnels.	
	Compétences requises	La nouvelle répartition des activités ne requiert pas l'acquisition de nouvelles compétences.	
	Mode de	Les modes de pilotage et d'animation pourraient évoluer	

	Management	compte-tenu de la nouvelle répartition des activités.	
Secrétaire Général adjoint France 2	Suppression de poste	Suppression de poste proposée	1
Secrétaire Général adjoint France 3	Suppression de poste	Suppression de poste proposée	1
Adjoints au Secrétariats Généraux adjoints France 2 et France 3	Suppression de poste	Suppressions de postes proposées	2
Adjoint SG en charge de la Gestion de la Production	Charge de travail et emplois	Le pôle Gestion de la Production continuerait à gérer les magazines de l'information et serait amené à prendre en charge les émissions spéciales de l'information.	1
	Relations et mode de fonctionnement	De nouveaux modes de fonctionnement partagés en amont seraient mis en œuvre permettant de répondre à l'élargissement du périmètre d'activité. Les relations avec les autres entités de la rédaction s'en trouveraient améliorées.	
	Système d'information (SI) et poste de travail	Le projet Info 2015 n'intégrerait pas la mise en œuvre de nouveaux outils et n'aurait pas d'impact dans ce domaine.	
	Environnement de travail, santé et sécurité	Dans le cadre de cette consultation, il n'est pas envisagé de changement pour l'environnement de travail.	
	Performances et mode de reconnaissance	L'évaluation des performances continuerait de se faire dans le cadre des entretiens annuels. Dans le cadre du dispositif d'accompagnement managérial, une meilleure prise en compte de la réalisation des entretiens annuels devrait apporter une amélioration de l'évaluation des objectifs attendus, des missions accomplies, des éléments de progrès et ainsi une meilleure lisibilité des parcours professionnels.	
	Compétences requises	L'élargissement du périmètre des activités ne requiert pas l'acquisition de nouvelles compétences.	
Collaborateurs de la Gestion de la Production	Mode de Management	Les modes de pilotage et d'animation pourraient évoluer compte-tenu de la nouvelle répartition des activités.	11
	Charge de travail et emplois	Le pôle gestion de la production serait amené à prendre en charge les émissions spéciales de l'information.	
	Relations et mode de fonctionnement	De nouveaux modes de fonctionnement partagés en amont seraient mis en œuvre permettant de répondre à l'élargissement du périmètre d'activité. Les relations avec les autres entités de la rédaction s'en trouveraient améliorées.	
	Système d'information (SI) et poste de travail	Le projet Info 2015 n'intégrerait pas la mise en œuvre de nouveaux outils et n'aurait pas d'impact dans ce domaine.	
	Environnement de travail, santé et sécurité	Dans le cadre de cette consultation, il n'est pas envisagé de changement pour l'environnement de travail.	
	Performances et mode de reconnaissance	L'évaluation des performances continuerait de se faire dans le cadre des entretiens annuels. Dans le cadre du dispositif d'accompagnement managérial, une meilleure prise en compte de la réalisation des entretiens annuels devrait apporter une amélioration de l'évaluation des objectifs attendus, des missions accomplies, des éléments de progrès et ainsi une meilleure lisibilité des parcours professionnels.	
Adjoint SG en charge de la	Compétences requises	L'élargissement du périmètre des activités ne requiert pas l'acquisition de nouvelles compétences.	1
	Mode de Management	Les modes de pilotage et d'animation pourraient évoluer compte-tenu de l'élargissement de l'activité.	
	Création de poste	Création de poste proposée (cf. 2.2 - L'organisation proposée pour le Secrétariat Général)	1

Gestion de la Planification			
Collaborateur en charge de la supervision de la planification	Création de poste	Création de poste proposée (cf. 2.2 - L'organisation proposée pour le Secrétariat Général)	1
Collaborateurs de la Gestion de la Planification (anciennement services Planification rattachés aux secrétariats généraux France 2 et France 3)	Evolution du rattachement hiérarchique*	Les collaborateurs de la Gestion de la Planification des Secrétariats généraux Adjoints France 2 et France 3 seraient regroupés et directement rattachés au nouvel adjoint en charge de la Gestion de la Planification. Un nouveau poste serait créé pour répondre aux enjeux de planification et ambitions de mixité des équipes dans le cadre d'une rédaction commune.	5
Collaborateurs de la Gestion de la Planification (dédiés à la Chaîne d'information)	Chaîne Info	Pas de conséquence pour ces collaborateurs : organisation en cours de déploiement par la Chaîne Info	2
Adjoint SG en charge de la Gestion des Ressources	Création de poste	Création de poste proposée (cf. 2.2 - L'organisation proposée pour le Secrétariat Général)	1
Service aux collaborateurs	Création de poste	Création de poste proposée (cf. partie 2.2 - L'organisation proposée pour le Secrétariat Général)	1
Opérateurs prompts	Evolution du rattachement hiérarchique*	Les prompts Des Secrétariats Généraux adjoints France 2 et France 3 seraient regroupés et rattachés au nouvel Adjoint en charge de la Gestion des Ressources.	7
Collaborateurs de la Gestion Commune aux Journaux	Evolution du rattachement hiérarchique*	Les collaborateurs de la Gestion Commune aux Journaux seraient rattachés au nouvel Adjoint en charge de la Gestion des Ressources.	10
Assistants (de rédaction, services, éditions, accueil)	Evolution du rattachement hiérarchique*	L'ensemble des assistants des Secrétariats Généraux adjoints France 2 et France 3 seraient regroupés et directement rattachés au nouvel Adjoint en charge de la Gestion des Ressources.	56
Assistants de production (dédiés à la Chaîne d'information)	Chaîne Info	Pas de conséquence pour ces collaborateurs : organisation en cours de déploiement par la Chaîne Info	7
Assistants de rédaction (dédiés à la Chaîne d'information)	Chaîne Info	Pas de conséquence pour ces collaborateurs : organisation en cours de déploiement par la Chaîne Info	4

* Les évolutions du rattachement hiérarchique sont sans conséquences sur la **Charge de travail et emplois**, le **Système d'information (SI) et poste de travail**, l'**environnement de travail, santé et sécurité** et les **Compétences requises**. Les collaborateurs conserveraient leur actuel décompte du temps de travail.

4.3.3. Conséquences de l'organisation proposée pour les assistants des services Economie et Social et Politique

Assistants de rédaction des services Economie et Social et Politique	Charge de travail et emplois	<p>Le nombre d'assistants de rédaction serait renforcé afin d'absorber la charge de travail liée à l'élargissement du périmètre.</p> <p>A l'exception de l'assistant actuellement dédié à Télématin qui travaillerait uniquement pour la Politique, les cinq autres assistants seraient amenés à travailler pour les deux services communs, Economie et Politique. Pour assurer ce fonctionnement et garantir une continuité de service la semaine et le week-end, la planification de ces cinq collaborateurs évoluerait (cf. 2.3 L'organisation proposée pour les assistants des services Economie et Social et Politique.)</p> <p>L'organisation du temps de travail serait inchangée pour l'ensemble des assistants actuellement en poste.</p>	6
	Relations et mode de fonctionnement	Les assistants seraient amenés à travailler avec de nouveaux interlocuteurs suite à l'élargissement de leur périmètre d'activité. Cette nouvelle organisation nécessiterait de bonnes méthodes de partage d'information.	
	Système d'information (SI) et poste de travail	La phase 2 d'info 2015 n'intégrerait pas la mise en œuvre de nouveaux outils et n'aurait pas d'impact dans ce domaine.	
	Environnement de travail, santé et sécurité	Les assistants seraient amenés à changer d'espace de travail. Leur nouvel espace dédié garantirait un cadre de travail adaptés (cf. 3.3. Les assistants des services Economie et Social et Politique)	
	Performances et mode de reconnaissance	L'évaluation des performances continuerait de se faire dans le cadre des entretiens annuels. Dans le cadre du dispositif d'accompagnement managérial, une meilleure prise en compte de la réalisation des entretiens annuels devrait apporter une amélioration de l'évaluation des objectifs attendus, des missions accomplies, des éléments de progrès et ainsi une meilleure lisibilité des parcours professionnels.	
	Compétences requises	L'élargissement du périmètre d'activité aux services communs Economie et Social et Politique ne requiert pas l'acquisition de nouvelles compétences.	
	Mode de Management	Les modes de pilotage et d'animation pourraient évoluer compte-tenu de l'élargissement du périmètre aux services communs Economie et Social et Politique. Les collaborateurs devront s'approprier ces nouveaux modes de pilotage dans le cadre d'une équipe mixte et élargie.	

4.3.4. Conséquences de l'organisation proposée pour les collaborateurs de l'Infographie/PPI

Postes dans l'organisation proposée	Conséquences anticipées et intégrées dans le plan d'accompagnement proposé		Nbre de collab.
Directeur Adjoint DRM	Charge de travail et emplois	Le regroupement des activités infographie/PPI, Rédaction et Chaîne Info, permettrait une meilleure prise en charge des demandes et une meilleure répartition des ressources. La chaîne de management serait également clarifiée et simplifiée. La charge globale de travail resterait inchangée.	1
	Relations et mode de fonctionnement	De nouveaux modes de fonctionnement partagés en amont seraient mis en œuvre afin de répondre à ce nouveau périmètre d'activité. Cette organisation proposée répondrait davantage aux besoins des éditions et des services : elle permettrait d'une part des gains d'efficacité et d'autre part de fluidifier les relations au sein de l'encadrement.	
	Système d'information (SI) et poste de travail	De nouveaux outils et mises à jour sont déjà prévus dans le cadre de projets spécifiques déjà présentés aux instances. La phase 2 d'info 2015 prévoit de concevoir une interface de traitement des demandes pour faciliter la régulation des commandes. Un espace de stockage partagé ainsi qu'un blog seraient également mis en œuvre qui permettraient de favoriser la coopération, le partage et l'échange de bonnes pratiques.	
	Environnement de travail, santé et sécurité	Dans le cadre de cette consultation, il n'est pas envisagé de changement pour l'environnement de travail.	
	Performances et mode de reconnaissance	L'évaluation des performances continuerait de se faire dans le cadre des entretiens annuels. Dans le cadre du dispositif d'accompagnement managérial, une meilleure prise en compte de la réalisation des entretiens annuels devrait apporter une amélioration de l'évaluation des objectifs attendus, des missions accomplies, des éléments de progrès et ainsi une meilleure lisibilité des parcours professionnels.	
	Compétences requises	Le regroupement des activités infographie/PPI, Rédaction et Chaîne Info, ne requiert pas l'acquisition de nouvelles compétences.	
	Mode de Management	Les modes de pilotage et d'animation évolueraient du fait de la clarification et de la simplification de la chaîne de management.	
Chef du service et Adjoint Infographie/PPI	Charge de travail et emplois	Le chef de service et l'adjoint verraient le périmètre du service étendu. En effet, le service regrouperait les services actuels Infographie France 2, Infographie France 3 et PPI France 2 ainsi que les collaborateurs de l'Infographie de la Chaîne Info en continu. Ils devraient ainsi assurer le traitement des demandes pour l'ensemble des éditions ainsi que pour la Chaîne info. Ils devraient encadrer l'ensemble des collaborateurs issus des actuels services infographie France 2 et France 3 ainsi que PPI France 2 et favoriser la coopération et la mixité des équipes.	2
	Relations et mode de fonctionnement	De nouveaux modes de fonctionnement partagés en amont seraient mis en œuvre permettant de répondre à ce nouveau périmètre d'activité, de mieux répartir la charge et d'harmoniser les process (cf. 2.4.1.L'organisation proposée pour l'infographie / PPI). Cette organisation proposée répondrait davantage aux besoins des services et des éditions organisée par tranche horaire : elle permettrait d'une part des gains d'efficacité et d'autre part de fluidifier les relations au sein de l'encadrement.	
	Système	De nouveaux outils et mises à jour sont déjà prévus dans le	

	d'information (SI) et poste de travail	cadre de projets spécifiques déjà présentés aux instances. La phase 2 d'info 2015 prévoit de concevoir une interface de traitements des demandes pour faciliter la régulation des commandes. Un espace de stockage partagé ainsi qu'un blog seraient également mis en œuvre qui permettraient de favoriser la coopération, le partage et l'échange de bonnes pratiques.	
	Environnement de travail, santé et sécurité	Dans le cadre de cette consultation, il n'est pas envisagé de changement pour l'environnement de travail.	
	Performances et mode de reconnaissance	L'évaluation des performances continuerait de se faire dans le cadre des entretiens annuels. Dans le cadre du dispositif d'accompagnement managérial, une meilleure prise en compte de la réalisation des entretiens annuels devrait apporter une amélioration de l'évaluation des objectifs attendus, des missions accomplies, des éléments de progrès et ainsi une meilleure lisibilité des parcours professionnels.	
	Compétences requises	L'élargissement de l'activité à l'ensemble de la rédaction commune et la chaîne info ne requiert pas l'acquisition de nouvelles compétences.	
	Mode de Management	L'importance de la planification et du management des équipes devrait augmenter. Les modes de pilotage et d'animation pourraient évoluer compte-tenu de l'élargissement du périmètre proposé. En effet, le chef de service et son adjoint devraient favoriser la mixité et la cohésion des équipes regroupées.	
Collaborateurs Infographie/PPI (anciennement Infographie France 2, Infographie France 3 et PPI France 2)	Charge de travail et emplois	Les collaborateurs pourraient être amenés à travailler pour l'ensemble des éditions (JT et Magazines) France 2, France 3 et numériques ainsi que pour la Chaîne Info Afin de permettre un traitement pour l'ensemble des éditions, l'organisation du temps de travail et la planification des collaborateurs serait amenée à évoluer sur une base de 35 h sans RTT (cf. 2.4.1.L'organisation proposée pour l'infographie / PPI).	20
	Relations et mode de fonctionnement	De nouveaux modes de fonctionnement partagés en amont seraient mis en œuvre permettant de répondre à ce nouveau périmètre d'activité, de mieux répartir la charge et d'harmoniser les process (cf. 2.4.1.L'organisation proposée pour l'infographie / PPI). Cette organisation proposée répondrait davantage aux besoins des services et des éditions organisée par tranche horaire : elle permettrait d'une part des gains d'efficacité et d'autre part de fluidifier les relations au sein des équipes.	
	Système d'information (SI) et poste de travail	De nouveaux outils et mises à jour sont déjà prévus dans le cadre de projets spécifiques déjà présentés aux instances. La phase 2 d'info 2015 prévoit de concevoir une interface de traitements des demandes pour faciliter la régulation des commandes. Un espace de stockage partagé ainsi qu'un blog seraient également mis en œuvre qui permettraient de favoriser la coopération, le partage et l'échange de bonnes pratiques entre les collaborateurs.	
	Environnement de travail, santé et sécurité	Dans le cadre de cette consultation, il n'est pas envisagé de changement pour l'environnement de travail.	
	Performances et mode de reconnaissance	L'évaluation des performances continuerait de se faire dans le cadre des entretiens annuels. Dans le cadre du dispositif d'accompagnement managérial, une meilleure prise en compte de la réalisation des entretiens annuels devrait apporter une amélioration de l'évaluation des objectifs attendus, des missions accomplies, des éléments de progrès et ainsi une meilleure	

		lisibilité des parcours professionnels.	
	Compétences requises	L'élargissement de l'activité à l'ensemble de la rédaction commune et la chaîne info ne requiert pas l'acquisition de nouvelles compétences.	
	Mode de Management	Les modes de pilotage et d'animation pourraient évoluer compte-tenu de l'élargissement du périmètre à l'ensemble des éditions. Les collaborateurs devraient s'approprier ces nouveaux modes de pilotage dans le cadre d'une équipe mixte et élargie.	
Collaborateurs Infographie/PPI (dédiés à la Chaîne d'information)	Chaîne Info	Pas de conséquence pour ces collaborateurs : organisation en cours de déploiement par la Chaîne Info	9

4.3.5. Conséquences de l'organisation proposée pour les collaborateurs de la Médiathèque

4.3.5.1. *Conséquences de l'organisation proposée pour les collaborateurs de la Médiathèque affectés à la Documentation Presse*

Postes dans l'organisation proposée	Impacts anticipés et intégrés dans le plan d'accompagnement proposé		Nbre de collab.
Collaborateurs de la Médiathèque affectés à l'activité Documentation Presse	Charge de travail et emplois	<p>Les collaborateurs de l'unité seraient amenés à travailler pour l'ensemble des services et des éditions de la rédaction nationale. La charge de travail serait mieux répartie avec une équipe mixte. L'activité recentrée sur la constitution de dossiers de presse sur mesure avec des recherches plus approfondies permettrait un meilleur service rendu et serait plus valorisant pour les collaborateurs en mettant mieux à profit leurs compétences.</p> <p>La constitution d'une équipe mixte permettrait la mise en place d'une organisation pluri-hebdomadaire variable sur 5 semaines et une diminution des rotations sur le week-end (cf.2.4.2.1.L'organisation proposée pour les Documentalistes Presse France 2/ France 3). Cette planification impliquerait une évolution de l'organisation du temps de travail des documentalistes anciennement affectés à la documentation presse France 3 sur une base de 35h hebdomadaire sans RTT.</p>	5
	Relations et mode de fonctionnement	<p>Le regroupement proposé pourrait amener les collaborateurs à travailler avec de nouveaux interlocuteurs.</p> <p>De nouveaux modes de fonctionnement partagés en amont seraient mis en œuvre permettant de répondre au nouveau périmètre d'activité du service, une meilleure répartition de la charge et une harmonisation des process. Cette organisation proposée répondrait davantage aux besoins des services et des éditions organisée par tranche horaire : elle permettrait d'une part des gains d'efficacité et d'autre part de fluidifier les relations entre les équipes.</p>	
	Système d'information (SI) et poste de	La phase 2 d'info 2015 n'intégrerait pas la mise en œuvre de nouveaux outils et n'aurait pas d'impact dans ce domaine.	

	travail		
	Environnement de travail, santé et sécurité	Les collaborateurs affectés à la documentation presse France 2 et France 3, qui travaillent déjà en étroite collaboration les uns à côté des autres, seraient réunies dans un espace de travail partagé. Cela par la simple suppression de la cloison les séparant actuellement. Ce changement permettrait une plus grande fluidité de circulation et de communication et favoriserait la coopération au sein de l'équipe mixte. Enfin, l'arrêt des dossiers archives thématiques permettrait aux collaborateurs de travailler dans un environnement plus sain et moins exposé à la poussière.	
	Performances et mode de reconnaissance	L'évaluation des performances continuerait de se faire dans le cadre des entretiens annuels. Dans le cadre du dispositif d'accompagnement managérial, une meilleure prise en compte de la réalisation des entretiens annuels devrait apporter une amélioration de l'évaluation des objectifs attendus, des missions accomplies, des éléments de progrès et ainsi une meilleure lisibilité des parcours professionnels.	
	Compétences requises	L'élargissement de l'activité à l'ensemble de la rédaction commune ne requiert pas l'acquisition de nouvelles compétences.	
	Mode de Management	L'encadrement de la médiathèque resterait identique, le mode de management de l'équipe mixte ne devrait pas évoluer avec l'élargissement du périmètre d'activité.	

4.3.5.2. *Conséquences de l'organisation proposée pour les collaborateurs de la Médiathèque affectés à l'activité Photothèque*

Postes dans l'organisation proposée	Conséquences anticipées et intégrés dans le plan d'accompagnement proposé		Nbre de collab.
Collaborateurs de la Médiathèque affectés à l'activité Photothèque	Charge de travail et emplois	Le renforcement de cette activité en augmentant le nombre de collaborateurs affectés à la Photothèque permettrait de répondre aux demandes de l'ensemble des éditions et de la chaîne d'information continue sans porter atteinte à la charge de travail des collaborateurs. En outre, cela permettrait d'améliorer le service rendu en iconographie. Afin d'assurer une homogénéité de traitement et d'harmoniser les planifications des collaborateurs, les deux postes actuellement affectés à l'activité de documentation Presse verraient leur organisation tu temps de travail passer à 35h hebdomadaires sans RTT. (cf. 2.4.2.2 L'organisation proposée pour la Photothèque)	Les besoins de l'activité photothèque seraient couverts par les collaborateurs de la Médiathèque selon l'affectation définie en 2.4.2.2. L'organisation proposée pour la Photothèque
	Relations et mode de fonctionnement	De nouveaux modes de fonctionnement partagés en amont seraient mis en œuvre afin de répondre aux besoins de cette activité renforcée. Les relations avec les autres entités de la rédaction s'en trouveraient améliorées et la relation de confiance serait renforcée avec les différents acteurs de la fabrication. Ceux-ci bénéficieraient ainsi d'un service de meilleure qualité via un fonctionnement plus fluide et une collaboration transverse renforcée.	
	Système d'information (SI) et poste de	La phase 2 d'Info 2015 n'intégrerait pas la mise en œuvre de nouveaux outils et n'aurait pas d'impact dans ce domaine.	

	travail		
	Environnement de travail, santé et sécurité	Dans le cadre de cette consultation, il n'est pas envisagé de changement pour l'environnement de travail.	
	Performances et mode de reconnaissance	L'évaluation des performances continuerait de se faire dans le cadre des entretiens annuels. Dans le cadre du dispositif d'accompagnement managérial, une meilleure prise en compte de la réalisation des entretiens annuels devrait apporter une amélioration de l'évaluation des objectifs attendus, des missions accomplies, des éléments de progrès et ainsi une meilleure lisibilité des parcours professionnels.	
	Compétences requises	Le renforcement de l'activité Photothèque ne requiert pas l'acquisition de nouvelles compétences.	
	Mode de Management	L'encadrement de la médiathèque restant identique, le mode de management des collaborateurs affectés à cette activité ne devrait pas évoluer.	

4.3.5.3. *Conséquences de l'organisation proposée pour les documentalistes des services Economie et Social et Politique*

Documentalistes des services Economie et Social et Politique	Charge de travail et emplois	<p>Les documentalistes affectés aux services réunis, Economie et Social et Politique pourraient être amenés à répondre indifféremment aux demandes émanant de ces services. Le renforcement de cette activité (Un nouveau poste intégralement dédié à cette activité) permettrait de répondre à l'élargissement du périmètre sans porter atteinte à la charge de travail des collaborateurs (cf. 2.4.2.3. L'organisation proposée pour les documentalistes des services Economie et Social et Politique).</p> <p>En outre, la polyvalence des documentalistes, à même de travailler pour des demandes des services Economie et Social et Politique serait maintenue.</p> <p>Les organisations du temps de travail et la planification des collaborateurs resteraient inchangées.</p>	4
	Relations et mode de fonctionnement	<p>L'élargissement du périmètre d'activité pourrait amener les collaborateurs à travailler avec de nouveaux interlocuteurs.</p> <p>De nouveaux modes de fonctionnement partagés en amont seraient mis en œuvre permettant de répondre au nouveau périmètre d'activité du service, une meilleure répartition de la charge et une harmonisation des process. Cette organisation proposée répondrait davantage aux besoins des services et des éditions organisée par tranche horaire : elle permettrait d'une part des gains d'efficacité et d'autre part de fluidifier les relations entre les équipes.</p>	
	Système d'information (SI) et poste de travail	La phase 2 d'info 2015 n'intégrerait pas la mise en œuvre de nouveaux outils et n'aurait pas d'impact dans ce domaine.	
	Environnement de travail, santé et sécurité	Afin de favoriser le partage et le fonctionnement en équipe, les documentalistes seraient regroupées au sein d'un même espace. Celui-ci serait positionné à proximité du service Politique en Seine Nord (cf. 3.4 Les documentalistes affectés aux services Economie et Social et Politique)	
	Performances et mode de	L'évaluation des performances continuerait de se faire dans le cadre des entretiens annuels. Dans le cadre du dispositif	

	reconnaissance	d'accompagnement managérial, une meilleure prise en compte de la réalisation des entretiens annuels devrait apporter une amélioration de l'évaluation des objectifs attendus, des missions accomplies, des éléments de progrès et ainsi une meilleure lisibilité des parcours professionnels.	
	Compétences requises	L'élargissement de l'activité aux deux services réunis, Economie et Social et Politique, ne requiert pas l'acquisition de nouvelles compétences	
	Mode de Management	Les modes de pilotage et d'animation pourraient évoluer compte-tenu de l'élargissement du périmètre aux services communs Economie et Social et Politique. Les collaborateurs devront s'approprier ces nouveaux modes de pilotage dans le cadre d'une équipe mixte et élargie.	

4.3.5.4. *Conséquences de l'organisation proposée pour les autres collaborateurs de la Médiathèque*

Postes dans l'organisation proposée	Impacts anticipés et intégrés dans le plan d'accompagnement proposé		Nbre de collab.
Chef de service et adjoints au chef de service Médiathèque	Charge de travail et emplois	La nouvelle répartition des activités permettrait une meilleure prise en charge des différentes missions de la médiathèque. La charge de travail serait donc globalement identique mais répartie différemment.	3
	Relations et mode de fonctionnement	De nouveaux modes de fonctionnement partagés en amont seraient mis en œuvre permettant de répondre à cette nouvelle répartition des activités. Les relations avec les autres entités de la rédaction s'en trouveraient améliorées: les gains d'efficacité auprès des services et des éditions permettraient de fluidifier les relations au sein de l'encadrement.	
	Système d'information (SI) et poste de travail	Le projet Info 2015 n'intégrerait pas la mise en œuvre de nouveaux outils et n'aurait pas d'impact dans ce domaine.	
	Environnement de travail, santé et sécurité	Dans le cadre de cette consultation, il n'est pas envisagé de changement pour l'environnement de travail	
	Performances et mode de reconnaissance	L'évaluation des performances continuerait de se faire dans le cadre des entretiens annuels. Dans le cadre du dispositif d'accompagnement managérial, une meilleure prise en compte de la réalisation des entretiens annuels devrait apporter une amélioration de l'évaluation des objectifs attendus, des missions accomplies, des éléments de progrès et ainsi une meilleure lisibilité des parcours professionnels.	
	Compétences requises	La nouvelle répartition des activités ne requiert pas l'acquisition de nouvelles compétences	
	Mode de Management	Les modes de pilotage et d'animation pourraient évoluer compte-tenu de la nouvelle répartition des activités.	

4.3.6. **Conséquences de l'organisation proposée pour les collaborateurs des Voyages Officiels**

Postes dans l'organisation proposée	Conséquences anticipées et intégrées dans le plan d'accompagnement proposé		Nbre de collab.
Chef de service et collaborateurs du service Voyages Officiels	Environnement de travail, santé et sécurité	Les collaborateurs concernés seraient amenés à changer d'espace de travail. Leur nouvel espace dédié garantirait un cadre de travail adapté. (cf. 3.6. Les Voyages Officiels)	4

4.3.7. Conséquences de l'organisation proposée pour les collaborateurs des éditions

Postes dans l'organisation proposée	Conséquences anticipées et intégrées dans le plan d'accompagnement proposé		Nbre de collab.
Equipes Edition 12/13 France 3, Edition 19/20 France 3, Edition Grand Soir 3, Edition Week-End 12/13 & 19/20 France 3, Edition Week-End Soir 3 (rédacteur en chef, rédacteur en chef adjoint, présentateur, responsable d'édition, assistant d'édition, journaliste(s) dédié(s) à l'édition)	Environnement de travail, santé et sécurité	Les collaborateurs concernés seraient amenés à changer d'espace de travail. Leur nouvel espace dédié garantirait un cadre de travail adapté. (cf. 3.7. Les éditions)	33

4.3.8. Conséquences de l'organisation proposée pour le 5ème DAO

Postes dans l'organisation proposée	Conséquences anticipées et intégrées dans le plan d'accompagnement proposé		Nbre de collab.
Editions, Prévisions	Suppressions de poste	Suppressions de postes proposées	2
Direction Adjointe Opérationnelle suppléante en charge des Prévisions	Créations de postes	Créations de postes proposées	2

4.3.9. Conséquences de l'organisation proposée pour les collaborateurs des moyens de départ en reportage

Postes dans l'organisation proposée	Conséquences anticipées et intégrés dans le plan d'accompagnement proposé		Nbre de collab.
Collaborateurs concernés par les départs en reportages, JRI et OPS	Environnement de travail, santé et sécurité	Les conditions de travail des JRI et OPS se verraient améliorées par le réaménagement des zones de parking des véhicules de tournage et la rénovation de l'ensemble des placards individuels. Par ailleurs, le regroupement et la proximité des casiers avec les zones de stationnement des véhicules faciliteraient les conditions de départs en reportages.	173

5. Le plan d'accompagnement dans la mise en œuvre d'Info 2015

5.1. Le plan d'accompagnement général

5.1.1. Rappel des besoins identifiés

Le plan d'accompagnement du projet s'attache à faciliter le partage des nouveaux objectifs éditoriaux et la mise en œuvre de l'organisation proposée pour y répondre. Il prend en compte les impacts collectifs et individuels identifiés dans le cadre du projet proposé et s'appuierait sur les besoins d'accompagnement qui en découlent

Nature d'impact	BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT
Organisation du travail et emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser sur les enjeux et objectifs éditoriaux sur lesquels seraient fondés l'organisation cible • Faire connaître l'organisation cible, les périmètres, rôles et missions de chaque entité • Accompagner individuellement les encadrants et les collaborateurs dont les missions et activités seraient modifiées • Accompagner collectivement les regroupements et les changements de rattachement • Anticiper les mobilités et reconversions générées par le changement d'organisation • Assurer l'intégration de chacun au sein des équipes redimensionnées • Faire évoluer les activités, les missions des collaborateurs dont la situation serait modifiée dans l'organisation • Encourager les coopérations et l'optimisation des ressources
Relations et mode de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser et faire connaître les nouveaux circuits de décision et d'arbitrage • Préciser et faire connaître les nouveaux modes de fonctionnement et les process qui évolueraient, faciliter leur appropriation • Favoriser la communication et la cohésion au sein des équipes • Formaliser et amplifier les nouveaux modes de coopération avec les autres entités
Système d'information (SI) et poste de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les collaborateurs pour l'acquisition des outils nécessaires à leurs nouvelles activités (pas de nouveaux outils prévus dans le cadre du projet)

Environnement de travail, santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Partager avec les collaborateurs sur la nouvelle organisation de la future rédaction • Identifier les facteurs clés de la qualité de vie au travail • Identifier les risques professionnels liés aux changements envisagés et formaliser le plan des actions de prévention correspondants
Performance et mode de reconnaissance	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les efforts de formalisation (entretiens annuels)
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter et développer les compétences requises pour assurer ses activités • Elargir et conforter les compétences numériques appliquées au domaine de l'information • Maîtriser les outils nécessaires à l'accomplissement de leurs missions • Former aux nouveaux modes de fonctionnement et de coopération
Mode de Management	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer le plus en amont possible sur la nouvelle ligne managériale • Préciser les objectifs de chaque manager et les accompagner dans la prise en charge de leurs nouveaux champs de responsabilités, les soutenir et leur apporter les expertises et outils nécessaires • Renforcer les compétences managériales de l'ensemble des managers (pratiques, posture, comportement) • Faciliter la communication des managers avec leurs équipes • Accompagner la gestion humaine des équipes et ses multiples aspects : planification, répartition de la charge de travail, évolution des compétences... • Connaître et intégrer la répartition des rôles entre encadrants et Secrétariat Général en termes de planification et de gestion opérationnelle de ressources

5.1.2. Rappel des populations identifiées avec des objectifs d'accompagnement propres

5 populations ont été identifiées nécessitant un accompagnement spécifique sur l'ensemble du projet Info 2015

Population cible	Objectifs de l'accompagnement
Tous les collaborateurs de l'information nationale	<ul style="list-style-type: none">• Expliquer les enjeux et les attendus du projet et de la nouvelle organisation• S'appropriier et partager les valeurs de la charte de l'information• Partager les cahiers des charges des éditions• Informer de l'avancement du projet• Impliquer et rendre acteur du changement
Tous les managers de l'information nationale	<ul style="list-style-type: none">• Idem « tous collaborateurs de l'information nationale » et :• Donner les clés pour répondre à toutes les questions de leurs collaborateurs• Donner les outils pour accompagner leurs collaborateurs dès l'annonce du projet• Remonter les informations à la direction et l'équipe projet et être réactif pour apporter des réponses voire des solutions
Collaborateurs concernés par la phase de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Idem « tous les collaborateurs de l'information nationale » et :• Créer du lien/ apprendre à se connaître• Connaître les missions et les objectifs de leur entité cible• Partager les nouveaux modes de fonctionnement et ceux amenés à perdurer• Développer ses compétences, se former et les mettre en pratique
Managers concernés par la phase de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Idem « tous les managers de l'information nationale » et :• S'approprier le périmètre, les rôles et missions du poste et les circuits de décision• Communiquer auprès des équipes, créer une cohésion et de la coopération• S'impliquer dans l'écriture des modes de fonctionnement au quotidien• Favoriser la mixité des équipes issues des trois rédactions, la répartition équitable des tâches• Accompagner la gestion humaine des équipes
Direction	<ul style="list-style-type: none">• Idem « managers de la phase N » et :• Aider à la définition des objectifs et des feuilles de route des N-1• Adapter les modes de management adéquat de soutien et d'accompagnement du projet• Etre en capacité de favoriser la mixité des équipes issues des trois rédactions et inscrire cet objectif dans les entretiens annuels de leurs n-1

5.1.3. Rappel des acteurs de l'accompagnement

Les encadrants de la Direction de l'Information Nationale, en particulier ceux des services concernés par l'évolution de l'organisation seraient des acteurs essentiels de la mise en œuvre du projet. En proximité directe au quotidien avec les collaborateurs ils constitueraient des relais incontournables auprès des équipes dans le cadre des changements envisagés.

Les acteurs des ressources humaines du périmètre de la Direction de l'Information Nationale joueraient également un rôle capital dans la conception et la mise en œuvre du plan d'accompagnement. D'autres directions supports seraient également amenées à intervenir de façon

importante : la santé et la qualité de vie au travail, la Communication Interne, la formation et l'Université France Télévisions, l'organisation et l'accompagnement des projets, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la fabrication et les technologies, la gestion et les finances.

Les phases de déploiement seraient animées et pilotées par une équipe en charge de l'accompagnement de ces activités, équipe qui pourrait être renforcée par des pilotes d'accompagnement mettant en œuvre les actions d'accompagnement dédiées à chaque entité.

Dans ce cadre, l'accompagnement projet prévoit :

- Un accompagnement des managers par leur n+1 et l'équipe projet dans le partage des informations : participation aux instances projet et aux groupes de travail ad-hoc
- Un accompagnement des managers dans l'appropriation de leur nouveau périmètre, dans l'identification de problématiques individuelles et collectives avec la RH et la Direction Déléguée à la Santé et Qualité de Vie au Travail (DDSQVT) et à l'aide d'une grille d'analyse des conséquences humaines
- Des réunions dédiées ou de service pour expliquer à tous l'intérêt et le déroulement des différentes phases du projet
- L'implication systématique et une coordination des ressources humaines supports et ressources humaines de proximité : participation aux instances projet, points d'échanges hebdomadaires avec le pilote d'accompagnement projet, communication hebdomadaire des rapports d'accompagnement
- La poursuite de la démarche de l'évaluation des risques professionnels
- La proposition et mise en œuvre d'un dispositif pédagogique adapté par les acteurs formation concernés et l'Université France Télévisions
- Une communication continue sur le projet avec une diffusion collective des informations sur les différents supports internes mais également des actions ciblées par type de population ou par entité. Le plan des actions de communication serait partagé par l'ensemble des acteurs de l'accompagnement. Les actions ciblées seraient construites en concertation avec la RH, la DDSQVT, la Communication Interne et la Direction de l'Organisation (DO)
- Le suivi du bon déroulement de ces phases et de leur cadencement assuré par la direction de projet et son équipe dédiée.

Tous ces axes sont développés plus précisément dans les plans d'accompagnement des managers et des collaborateurs sur la phase 1 aux paragraphes 6.2.1 et 6.2.2

5.2. Le plan d'accompagnement des managers et des collaborateurs concernés en phase 2

Pour la phase 2, les impacts ont été identifiés pour chacune des entités en fonction du type de changement qui la concernerait : regroupement avec une autre entité, élargissement des activités, changement de rattachement, redéploiement, modification du périmètre, évolution du mode d'encadrement.

5.2.1. Le plan d'accompagnement des managers Phase 2

Le rôle essentiel des encadrants dans la réussite du projet et dans l'accompagnement au changement des équipes supposerait la conception d'un plan d'accompagnement adapté à leurs besoins en termes de communication et d'échanges, de développement des compétences et de formation, de coordination avec les fonctions ressources humaines.

Phasage	Objectifs	Actions <i>(accompagnement managérial et RH, communication, prévention, santé, qualité de vie au travail et formation)</i>
<p>Temps 1</p> <p>Appropriation du projet</p> <p><i>(pendant l'information - consultation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'appropriation des préconisations du projet de la phase 2 par les managers de l'information nationale et en particulier les managers concernés par cette phase • Informer en continu des avancées du projet et du déroulement de l'information/consultation • Partager les modes de fonctionnement existants des entités entre-elles • Partager les conditions de réussite du changement de mode d'organisation proposé • Identifier les besoins en nouvelles compétences • Préparer le temps 2 	<p>Direction de l'Information</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions de partage des objectifs éditoriaux et d'organisation avec les managers de la phase 2 <p>Managers phase 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions d'échanges entre les encadrants des éditions, des services et des prévisions pour préciser les objectifs éditoriaux et affiner les modes de prévisions • Travail préparatoire de conception et de formalisation des modes de fonctionnement des entités et des modes de relations avec les autres entités • Initialisation de travaux en mode projets sur des sujets identifiés pour favoriser la coopération et la rencontre entre les équipes • Réunions en lien avec la DDSQVT pour la prise en compte des inquiétudes et l'identification des opportunités et des difficultés (analyse des conséquences humaines) et étude ergonomique de secteurs ciblés • Réunions préparatoires de communication pour faciliter le travail d'information des équipes et répondre aux questions des collaborateurs • Entretien des managers par leur N+1 • Préparation par les managers et la DRH des entretiens individuels des collaborateurs des services dont le regroupement serait proposé. • Poursuite de la montée en compétences et de l'élargissement des connaissances de la ligne managériale • Réunions préparatoires à l'accompagnement des mouvements immobilier

Phasage	Objectifs	Actions <i>(accompagnement managérial et RH, communication, prévention, santé, qualité de vie au travail et formation)</i>
<p>Temps 2</p> <p>Réalisation des actions amont à la mise en œuvre <i>(après information-consultation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire travailler les équipes sur le fonctionnement quotidien de leur future entité • Acquérir les compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet • Favoriser l'engagement des encadrants sur une démarche d'amélioration continue après la mise en œuvre du projet • Travailler sur l'optimisation des ressources • Poursuivre la communication sur les avancées du projet • Préparer le temps 3 	<p>Managers phase 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions de déclinaison opérationnelle des objectifs éditoriaux et d'organisation • Définition des modalités d'intégration et d'accueil des collaborateurs dans leur nouvelle entité • Organisation de la rencontre des équipes • Réalisation des entretiens individuels des collaborateurs • Accompagnement individuel et collectif des managers par la DRH • Réunions au sein des entités pour partager sur les modes de fonctionnement et de relations avec les autres entités • Identification des indicateurs d'amélioration continue liés à l'activité de l'entité • Réalisation de travaux en mode projet sur des sujets identifiés • Formations personnalisées en fonction des besoins identifiés et mixant des actions individuelles et collectives • Réunions de préparation des déménagements • Points de rencontre réguliers entre chefs de service pour partager leurs retours d'expérience et échanger les bonnes pratiques managériales. <p>Direction de l'Information</p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation des travaux des N-1 sur la déclinaison des objectifs • Suivi, arbitrage et soutien sur la préparation de la mise en œuvre de la phase 2 • Echanges réguliers avec les managers opérationnels
<p>Temps 3</p> <p>Mise en œuvre <i>(après information-consultation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les managers dans la mise en place de nouveaux modes de fonctionnement et des actions identifiées • Soutenir les managers dans la gestion humaine de leurs nouvelles équipes • Assurer un suivi des actions mises en œuvre et concevoir/mettre en œuvre des mesures d'amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil et intégration des collaborateurs dans leurs nouvelles entités • Présence et suivi renforcé de la ligne managériale auprès des collaborateurs pendant la phase d'installation dans les nouveaux espaces • Mise en place de réunions de service dans le cadre des regroupements • Mise en place si nécessaire d'actions de cohésion d'équipe en lien avec l'Université et la DDSQVT • Réunions régulières au sein des équipes pour faire le point de la mise en œuvre du projet, identifier les améliorations et préparer les actions correctives. • Retours d'expérience auprès de l'équipe projet et de la direction de l'info pour faire un bilan général de la phase 2 • Réalisation des actions de prévention des risques

	<ul style="list-style-type: none"> Faire un bilan de cette phase 	<p>professionnels dans le cadre du PAPRI Pact</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuite des formations individuelles et collectives Poursuite de l'accompagnement individuel et collectif des managers par la DRH Poursuite des points de rencontre réguliers entre chefs de service pour partager les retours d'expérience et échanger les bonnes pratiques managériales.
--	---	--

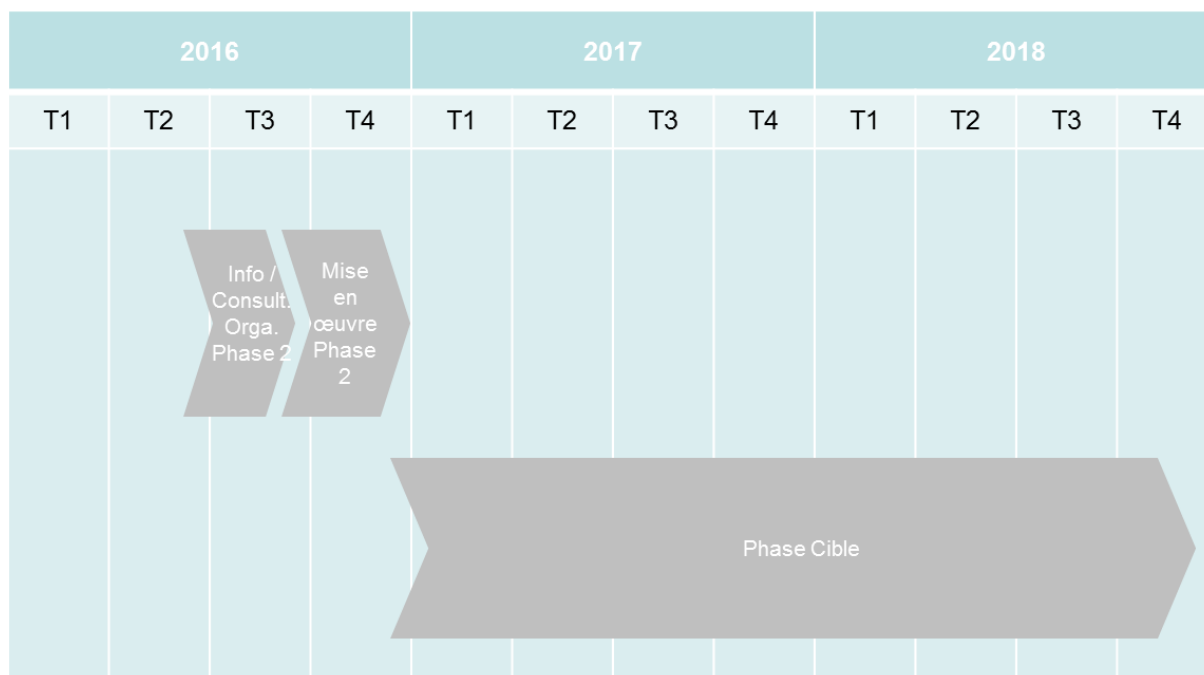
5.2.2. Le plan d'accompagnement des collaborateurs Phase 2

Phasage	Objectifs	Actions <i>(accompagnement managérial et RH, communication, prévention, santé qualité de vie au travail et formation)</i>
Temps 1 Appropriation du projet <i>(pendant l'information - consultation)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Informers les collaborateurs de l'information nationale et en particulier ceux concernés des préconisations du projet Phase 2 Favoriser l'appropriation des objectifs éditoriaux et d'organisation du projet Informers en continu des avancées du projet et du déroulement de l'information/consultation Améliorer la connaissance sur les modes de fonctionnement des autres entités Préparer le temps 2 	<ul style="list-style-type: none"> Messages de la Direction de l'Information et de la direction de la rédaction Rencontres de la direction avec les équipes concernées Accompagnement individuel et collectif des collaborateurs par les managers avec l'appui de la DRH Poursuite du dispositif de communication facilitant la compréhension du projet pour les équipes Mise à disposition d'éléments de compréhension du projet Phase 2 sur le site intranet Participation à la préparation des travaux en mode projet sur des sujets identifiés Poursuite de la sensibilisation aux enjeux, process et développements du numérique Etude ergonomique de secteurs ciblés par la DDSQVT Travaux préparatoires sur les plans immobiliers avec les collaborateurs concernés

Phasage	Objectifs	Actions <i>(accompagnement managérial et RH, communication, prévention, santé qualité de vie au travail et formation)</i>
Temps 2	<ul style="list-style-type: none"> Faire se rencontrer les équipes de la phase 2 	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens individuels avec le manager Rencontres des équipes regroupées, premiers échanges

<p>Réalisation des actions amont à la mise en œuvre <i>(après information-consultation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'appropriation par les équipes des modes de fonctionnement de leur future entité • Poursuivre la communication sur les avancées du projet • Acquérir et/ou développer les compétences nécessaires • Préparer le temps 3 	<p>entre les collaborateurs, partage des problématiques avec les encadrants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partage des modes de fonctionnement communs • Réunions préparatoires aux mouvements immobiliers avec les référents • Poursuite du dispositif de communication permettant de relayer les avancées du projet d'évolution d'organisation et immobilier auprès des équipes • Accompagnement collectif et individuel des collaborateurs par le manager avec l'appui de la DRH • Formations personnalisées pour l'acquisition des nouvelles compétences à acquérir identifiées
<p>Temps 3 Mise en œuvre <i>(après information-consultation)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en place de nouveaux modes de fonctionnement • Favoriser la création d'une cohésion de groupe au sein des nouvelles équipes • Assurer un suivi des actions mises en œuvre et concevoir/mettre en œuvre les mesures d'amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions de service dans le cadre des regroupements • Actions de cohésion d'équipe si besoin en lien avec l'Université et la DDSQVT • Contribution aux retours d'expérience et propositions d'amélioration des modes de fonctionnement et de relations avec les autres entités • Poursuite des formations • Poursuite de l'accompagnement collectif et individuel des collaborateurs par le manager avec l'appui de la DRH • Contribution à l'évaluation des risques professionnels dans le cadre de la mise à jour du DUER.

6. Le calendrier prévisionnel d'Info 2015



Ce calendrier prend en compte les délais immobiliers, à savoir la commande de prestations et de mobilier, puis la durée des travaux suite à cette commande.

Le projet pourrait voir son aboutissement au 3^{ème} trimestre 2018. Ce calendrier prévisionnel n'a qu'une valeur indicative et sera revu en fonction des contraintes immobilières du projet.

Pour chaque phase ultérieure projetée, des dossiers seraient formalisés et de nouvelles procédures d'information-consultation seraient positionnées.

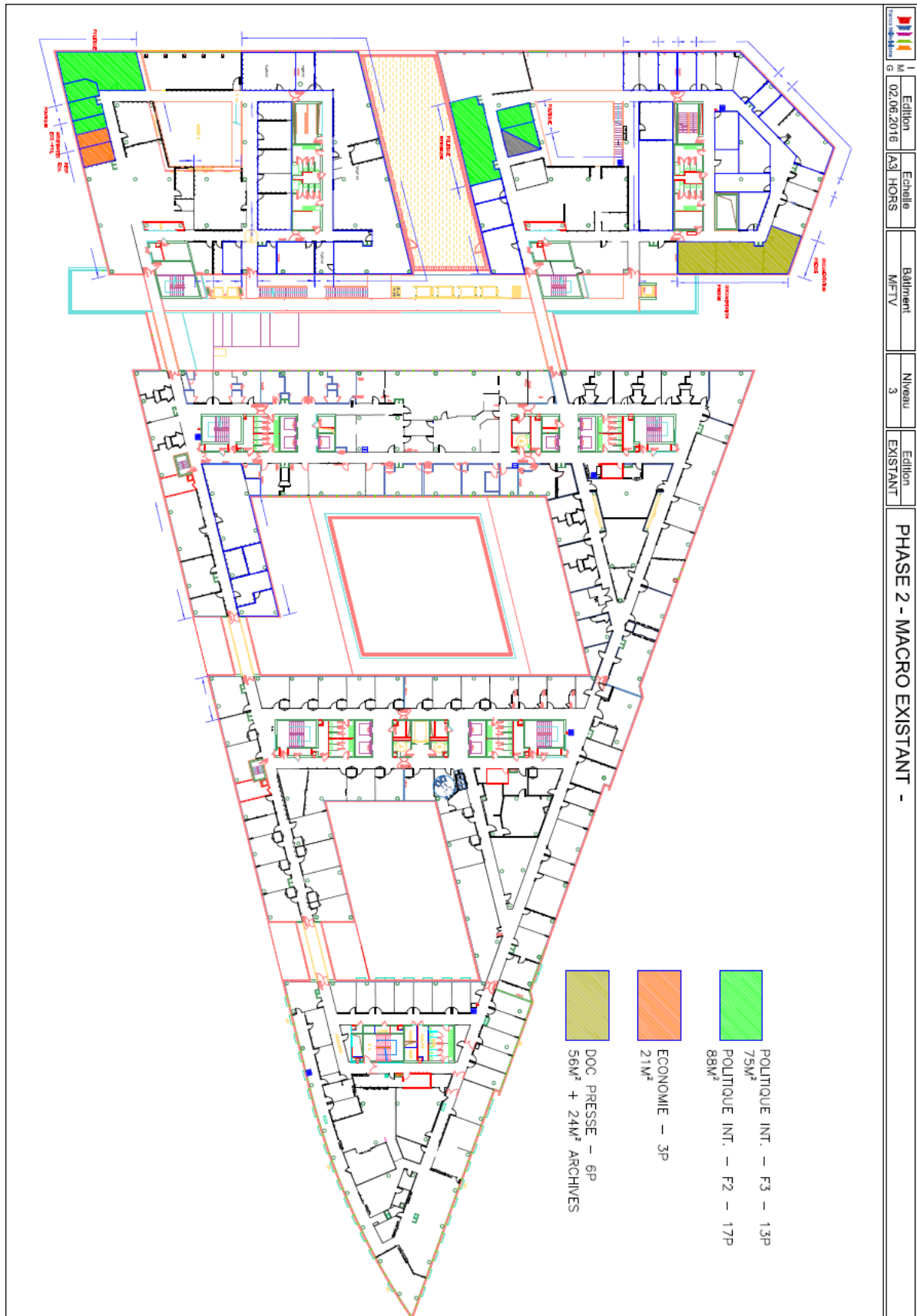
7. Annexes

7.1. Tableau de passage immobilier proposé en Phase 2

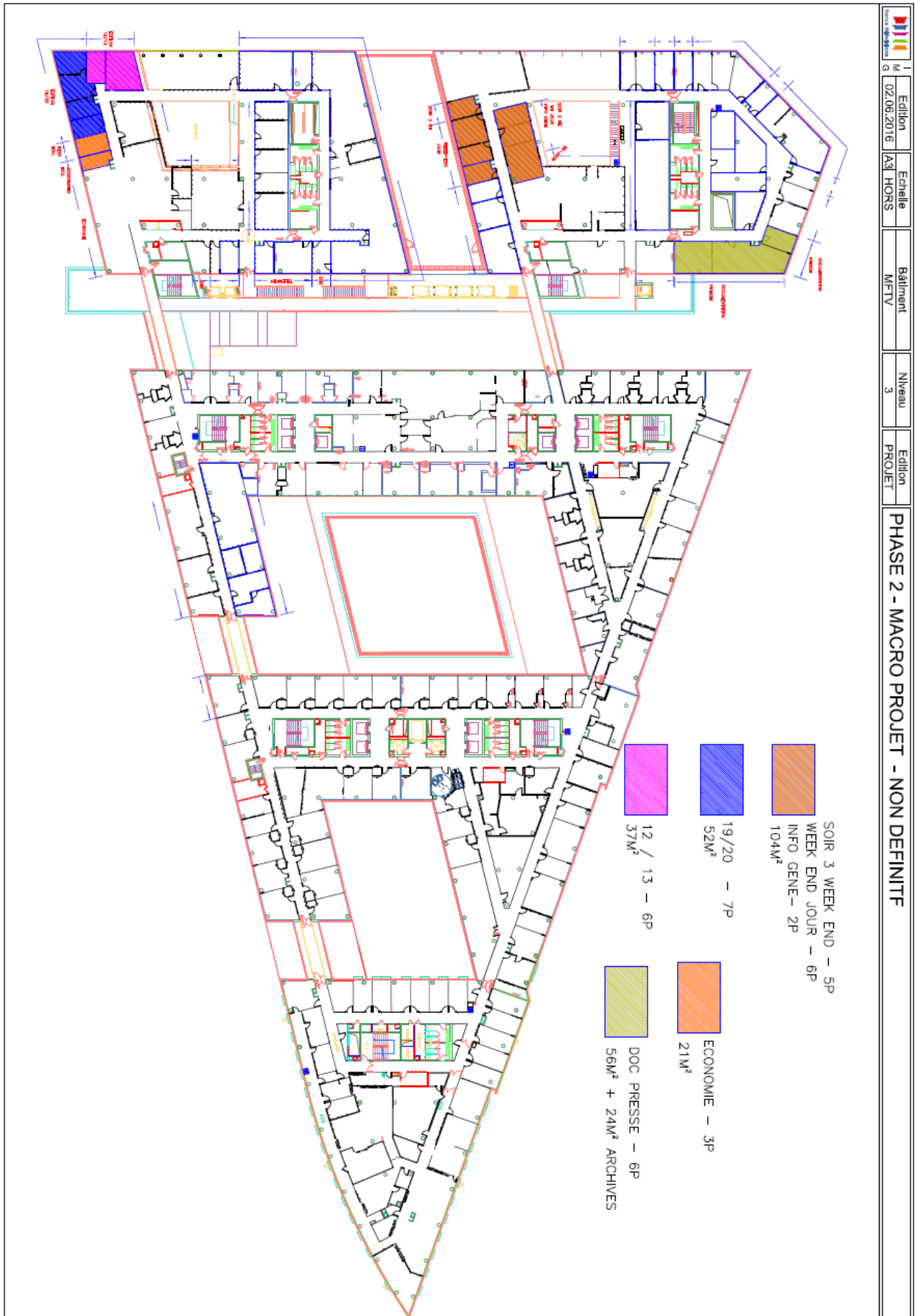
Direction/Service	Etage actuel	Num de pièce actuel	m² actuels	Nb postes actuels	Ratio m²/pers existant	Etage phase trans.	Num de pièce transitoire	m² phase trans.	Nb postes phase trans.	Ratio m² /pers trans.	Var m²/pers						
<u>EDITION DU 12 / 13</u>	4	D412	12,3	1	12,3	→	3	V301	12,2	1	12,2	-0,1					
		D410	23,7	4	5,9	→		V300	28,1	5	5,6	-0,3					
		D407	5,6	1	5,6	→						0,0					
<u>EDITION 19/20</u>	4	D400	14,0	1	14,0	→	3	V304	11,3	1	11,3	-2,6					
		D404	11,4	2	5,7	→		V305	12,2	2	6,1	0,4					
		D401	12,3	1	12,3	→		V302	14,0	1	14,0	1,7					
		D402	12,4	3	4,1	→		V303	15,1	3	5,0	0,9					
<u>SOIR 3 WEEK END WEEK END JOUR INFO GENE</u>	4	D406	12,2	1	12,2	→	3	D307	11,5	1	11,5	-0,8					
		D403B	8,9	1	8,9	→		D306	12,2	1	12,2	3,4					
		D403	20,2	2	10,1	→		D304	18,2	2	9,1	-1,0					
		D409	9,2	1	9,2	→		D302	11,4	1	11,4	2,2					
		D414	12,2	2	6,1	→		D305	12,7	1	12,7	6,6					
	3 et 4				0		Création	4	N420	11,2	2	5,6	-0,5				
		D416	12,3	1	12,3	→						5,6					
		D313	5,5	1	5,5	→	D309		12,6	1	12,6	0,3					
	3 et 4				0		Création	3	D313	30,4	6	5,0	5,0				
		IV3	4,5	1	4,5	→											0,5
		D418	4,5	1	4,5	→											-0,5
	<u>SOIR 3 SEMAINE</u>	4	D417	6,1	1	6,1	→	4	D405	18,8	2	9,4	3,3				
																9,4	
4		D417	6,1	1	6,1	→	D409		33,1	6	5,5	-0,6					
															1,0		
4		D418	13,4	3	4,5	→										5,5	
				0		Création											
				0		Création											
<u>POLITIQUE</u>	3	D305	12,9	1	12,9	→	4	D402	12,4	1	12,4	-0,5					
								D400	13,1	2	6,5	2,0					
		D304 / D309	55,0	12	4,6	→		D404	46,4	11	4,2	-0,4					
					0		Création					4,2					
	3	V304	11,4	1	11,4	→	3	D403	14,0	1	14,0	2,6					
		V302	11,7	2	5,8	→		D400	13,1	2	6,5	0,7					
		V301	16,7	3	5,6	→		D416	16,0	3	5,3	-0,2					
		V301	38,9	7	5,6	→		D404	29,5	7	4,2	-1,3					
	<u>ECONOMIE-SOCIAL</u>	3	V309	12,2	1	12,2	→	3	V308	12,6	1	12,6	0,4				
	<u>VO</u>	4	N444	34,4	4	8,6	→	4	D418	20,2	4	5,1	-3,5				
<u>MEDIATHEQUE</u>	3	N336	6,6	1	6,6	→	3	N330	12,2	1	12,2	5,6					
	3	N348	6,6	1	6,6	→										0,0	
	3	N330	29,6	3	9,9	→		N330/N326	44,1	5	8,8	-9,9					
		N326	26,8	3	8,9	→										-1,0	
<u>ASSISTANTS ECONOMIE-SOCIAL, POLITIQUE</u>	3	V308	18,3	4	4,6	→	3 et 4	V314 et D404	25,7	6	4,3	-0,3					
		D304 / D309	4,6	1	4,6	→											
		S313	6,2	1	6,2	→											-1,9
			509,3	76	6,7			537,5	82	6,6	-0,1						

7.2. Les plans immobiliers

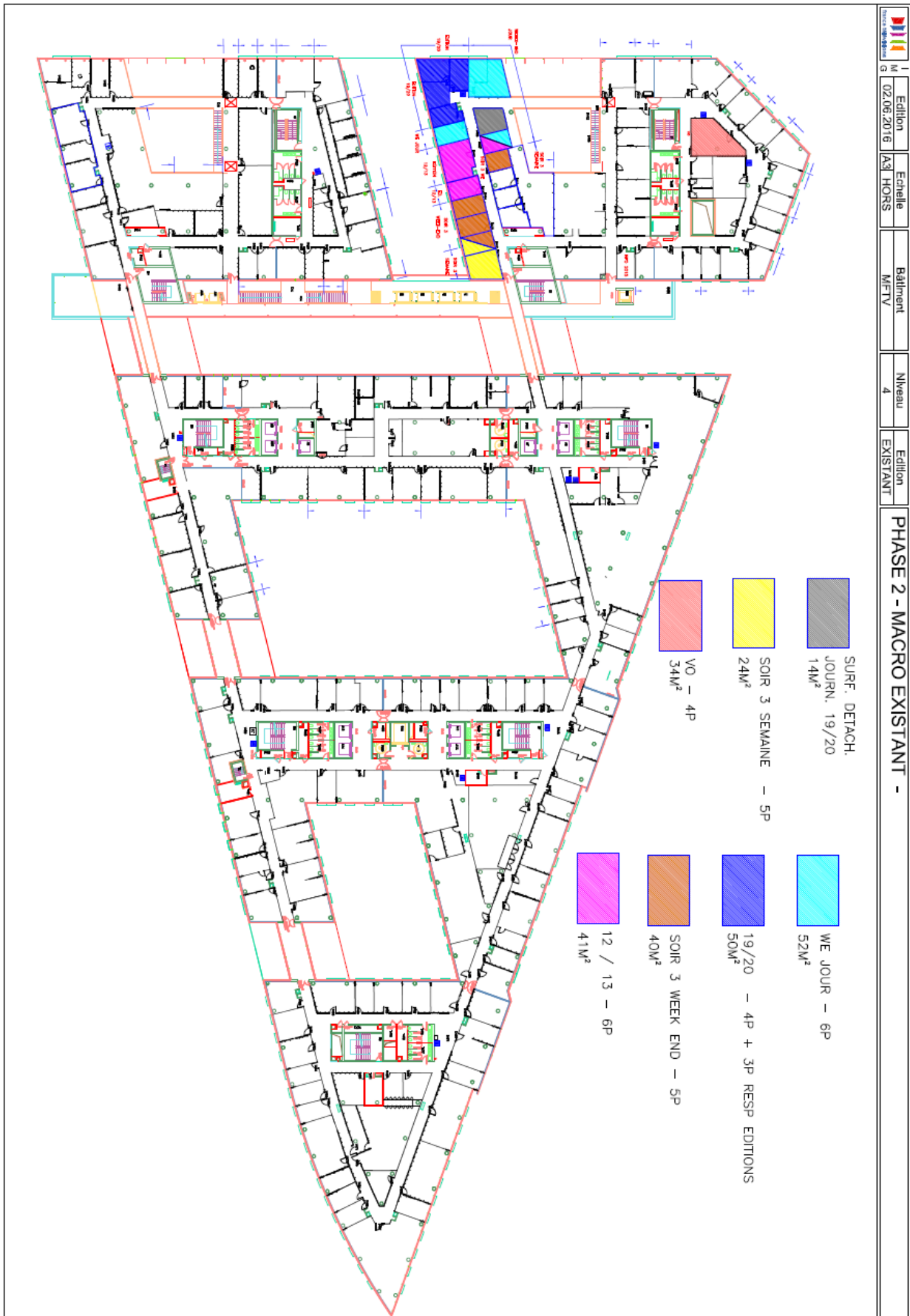
7.2.1. Macro zoning existant au troisième étage



7.2.2. acro zoning proposé pour le troisième étage

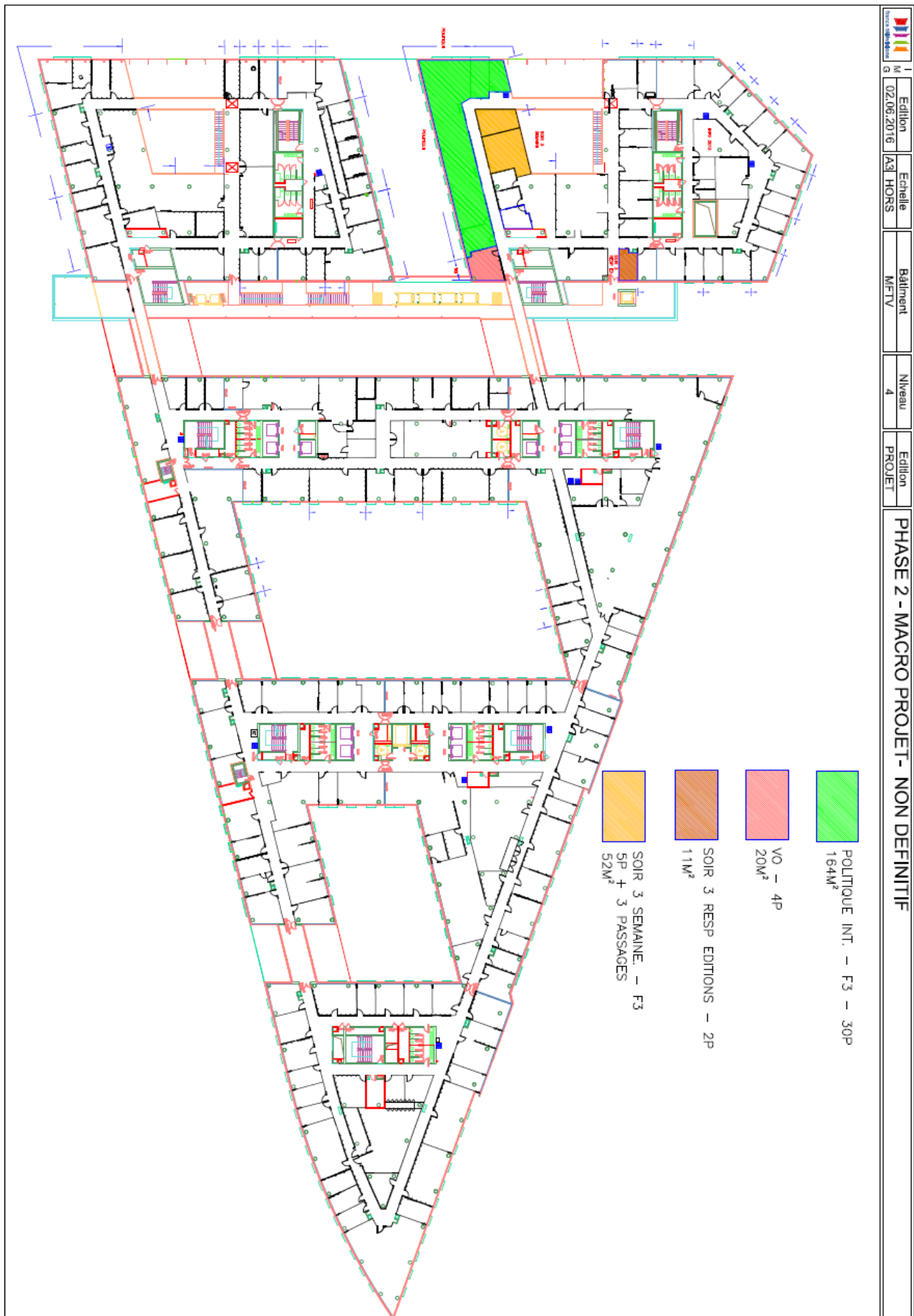


7.2.3. Macro zoning existant au quatrième étage

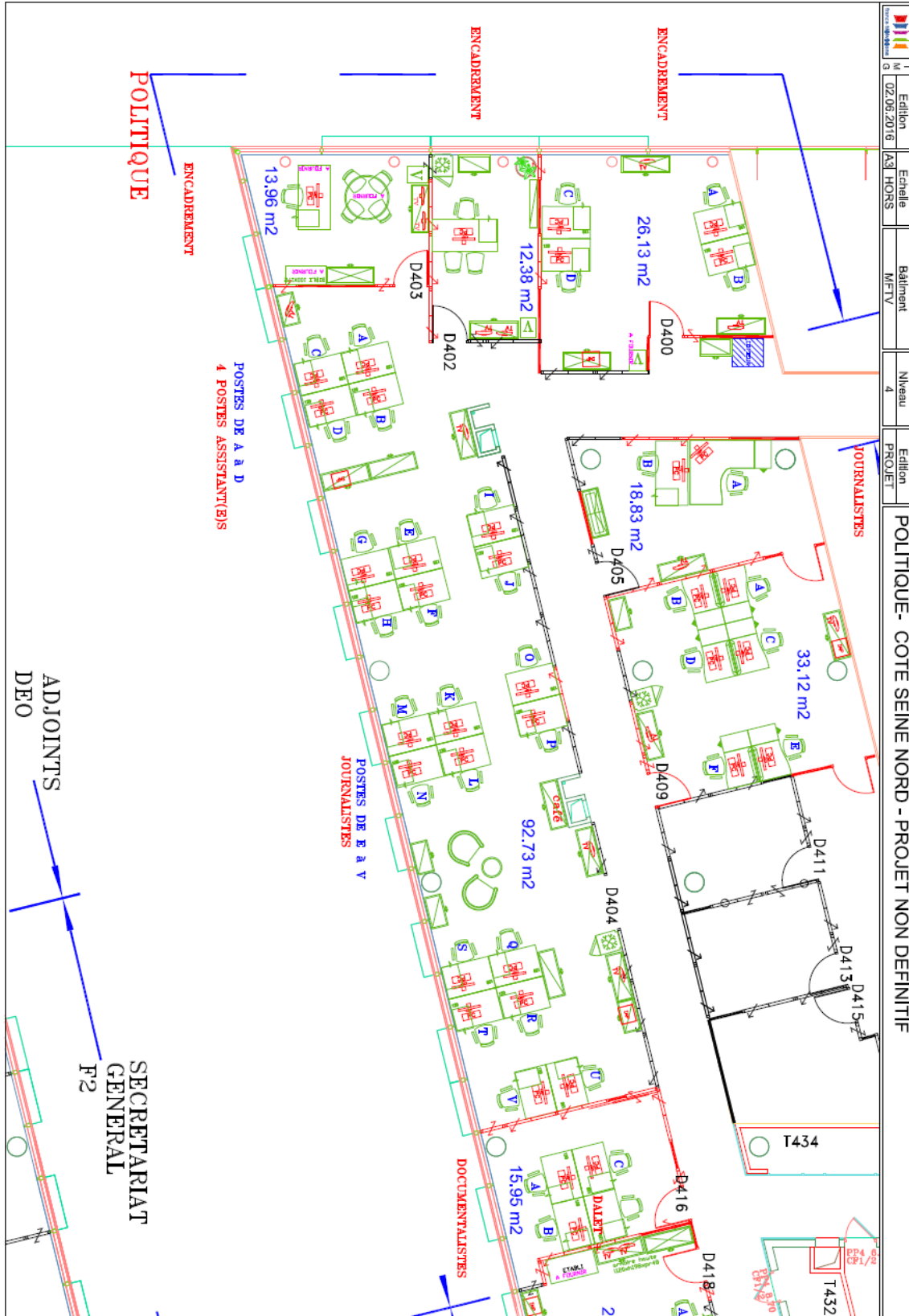


Édition	M	Échelle	Bâtiment	Niveau	Édition	PHASE 2 - MACRO EXISTANT -
02.06.2016	A3 HORS	MFTV	4	EXISTANT		

7.2.4. Macro zoning proposé pour le quatrième étage

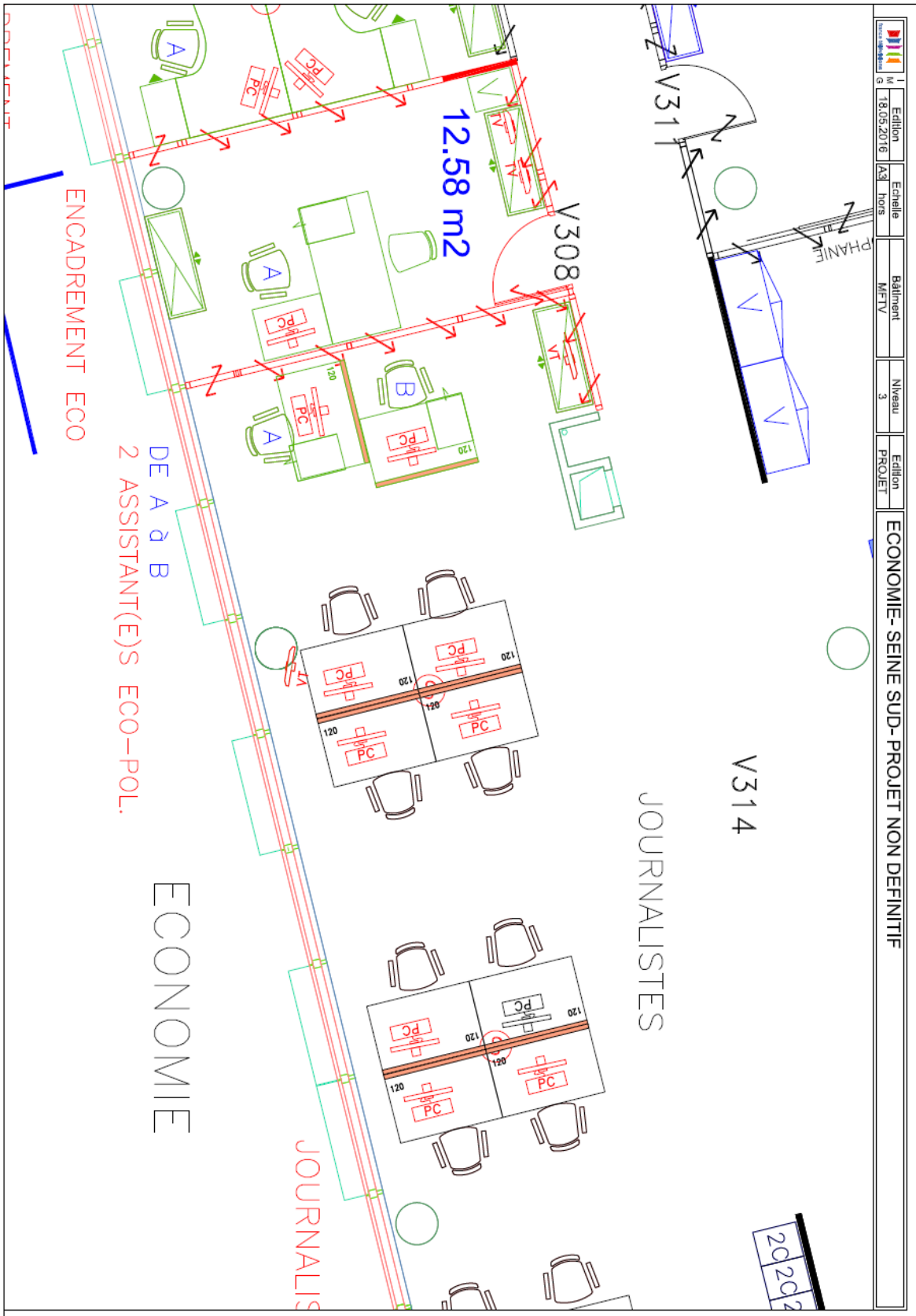


7.2.5. **Implantation proposée du service Politique, des assistants des services Economie et Social et Politique, et des documentalistes affectés aux services Economie et Social et Politique**

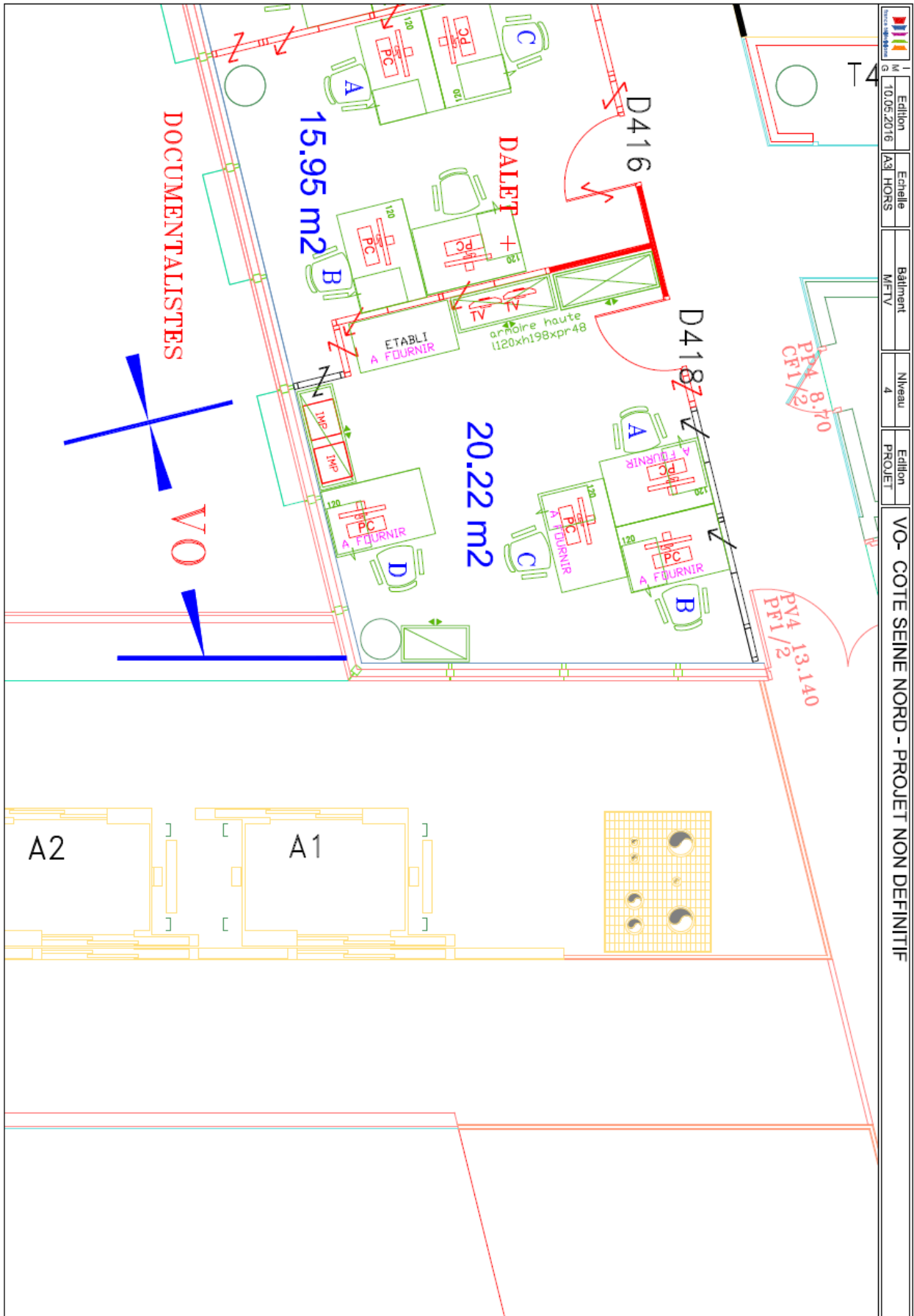


Le document présent emploie indifféremment le présent, le futur ou le conditionnel.

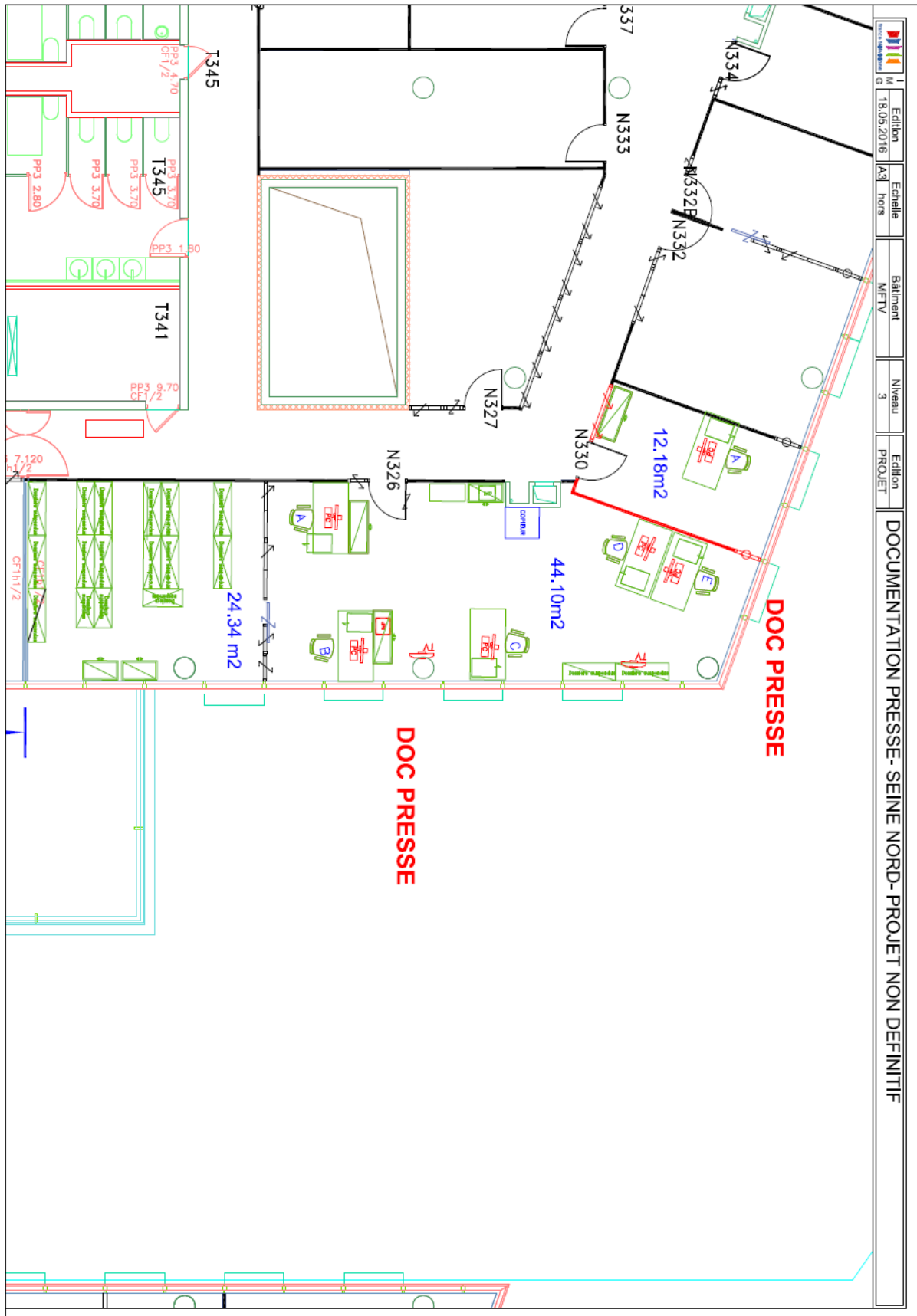
7.2.6. **Implantation proposée de deux des six assistants des services Economie et Social et Politique.**



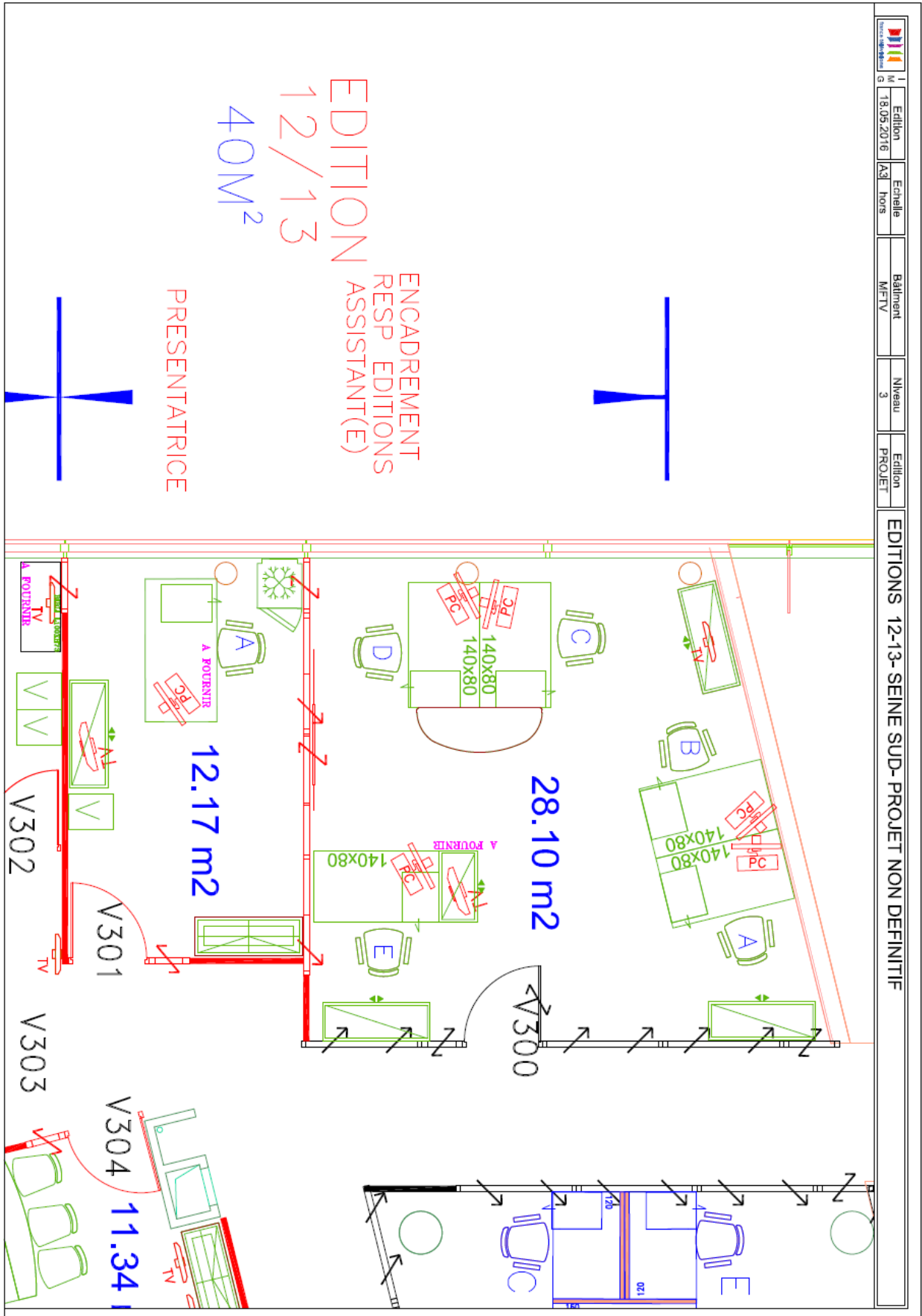
7.2.7. Implantation proposée des voyages officiels



7.2.8. Implantation proposée des documentalistes affectés à la Documentation Presse

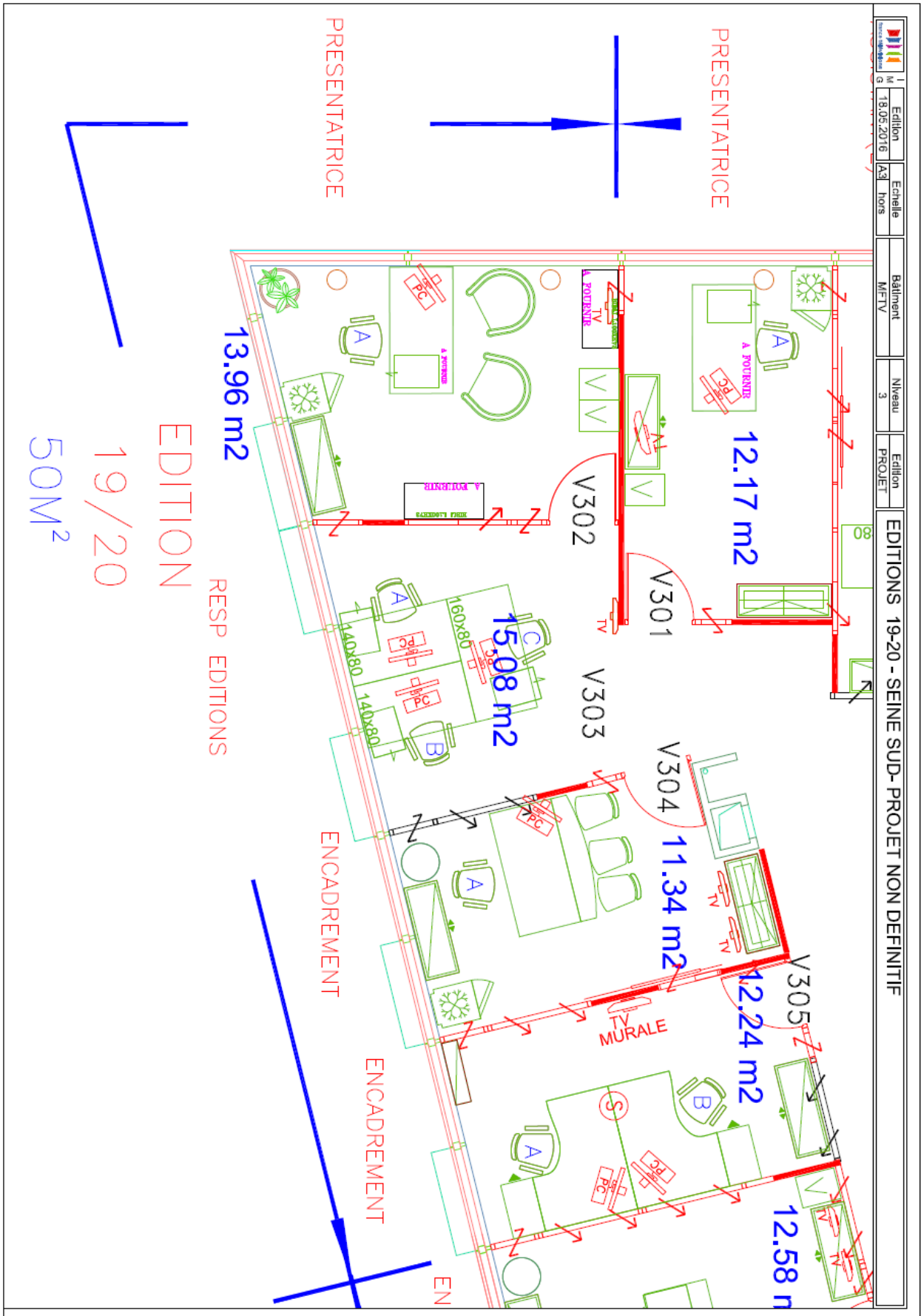


7.2.9. Implantation proposée du 12/13

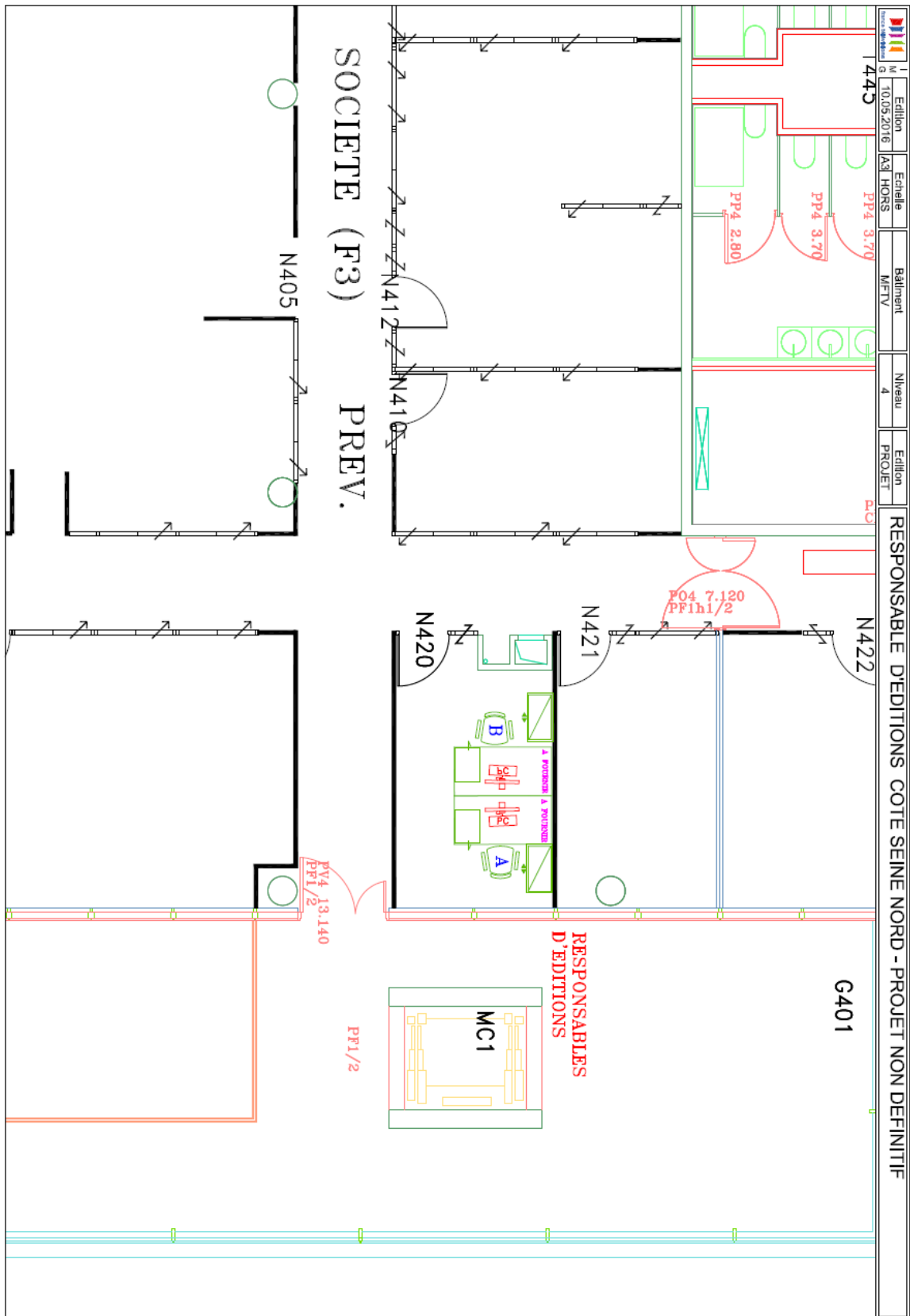


1	Edillon	Echelle	Batiment	Niveau	Edillon	EDITIONS 12-13- SEINE SUD- PROJET NON DEFINITIF
M	18.05.2016	A3	MFTV	3	PROJET	
G						

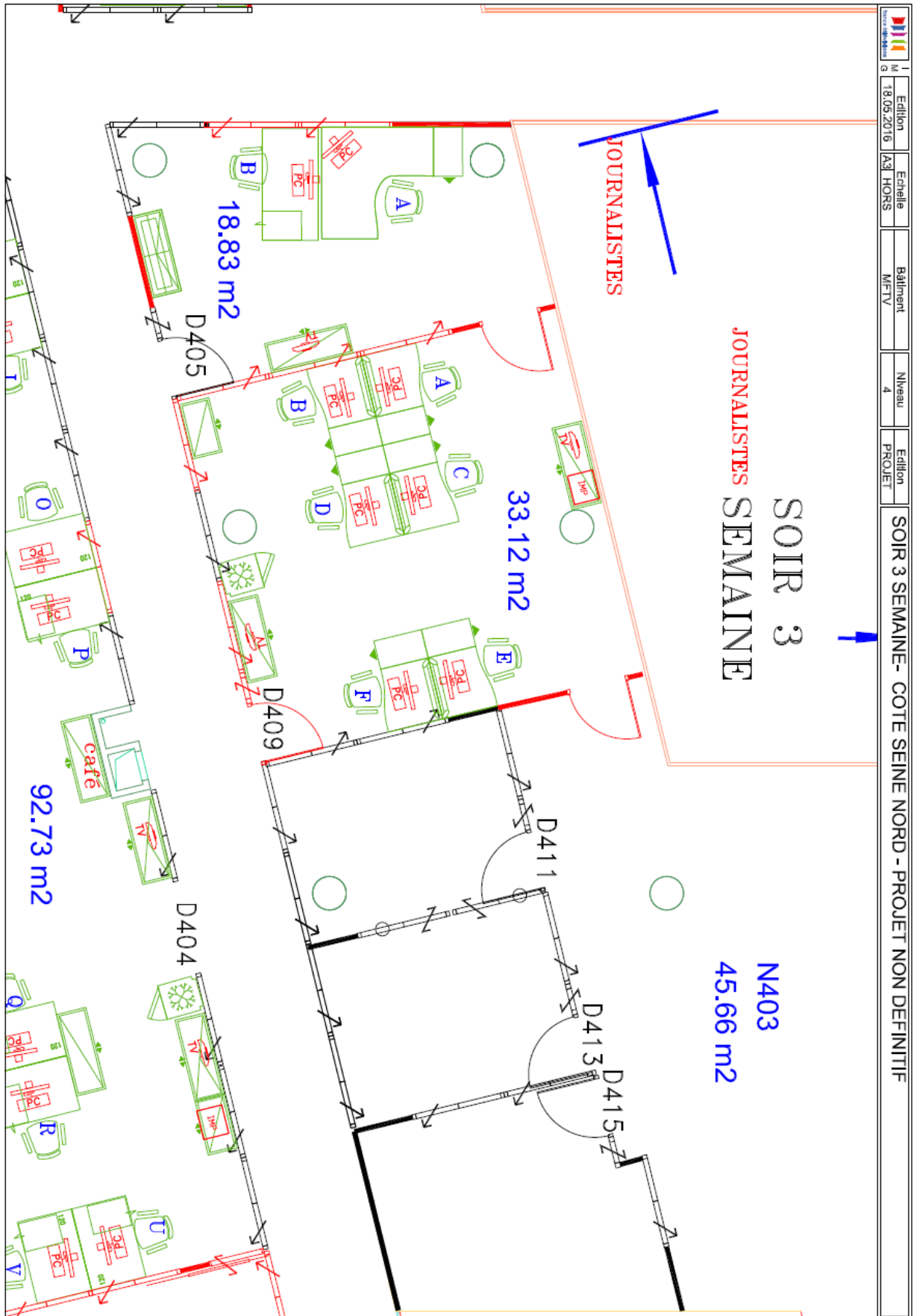
7.2.10. Implantation proposée du 19/20



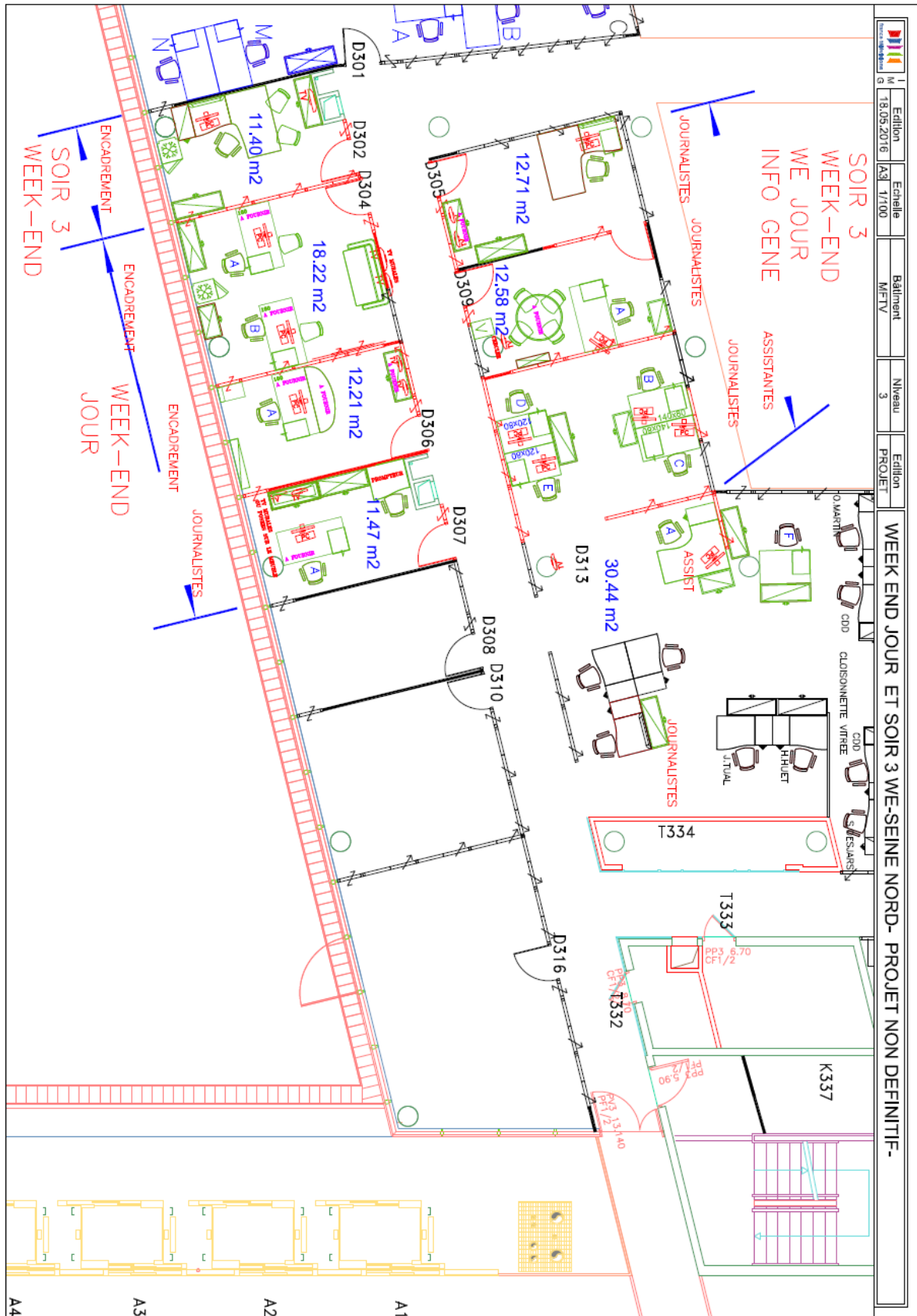
7.2.11. **Implantation proposée pour les responsables d'éditions du 12/13 - 19/20 week-end et du soir 3 week-end**



Implantation proposée du Grand Soir 3



7.2.13. **Implantation proposée de soir 3 week-end
et du 12/13 - 19/20 week-end**



7.2.14. Implantation proposée pour le départ en reportage

